dans ce numéro

■ Un éditorial de Laurent Laplante sur la politique de l'État dans les communications. (page 4)

■ Un bloc-notes de Claude Lemelin: quand la fiscalité prend le pas sur l'économie. (page 4)

■ Trois experts de l'environnement sont amenés, par leurs recherches, à dénoncer le capitalisme. (page 3)

■ la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Froid. Maximum de 45.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fénal VOL. LXII - NO 255 Montréal, vendredi 5 novembre 1971 15 CENTS

Pour réprimer la violence dans les manifestations

Une loi anti-casseurs au Québec !

par Gilles Lesage

QUEBEC – Le Québec pourrait bien mettre en vigueur une loi qui, entre autres effets, rendrait les instigateurs et organisations d'une manifestation responsables des actes de violence, dommages ou voies de fait commis en de telles occasions.

C'est le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, qui a lui-même évoqué cette possibilité hier, alors qu'il était interrogé pour la deuxième journée consécutive sur la responsabilité des centrales syndicales quant aux événements violents de vendredi dernier, à Montréal.

Mercredi, le ministre s'était contenté de prendre avis d'une question du whip-en-chef de son parti, M. Lacroix, lui demandant s'il avait "l'intention d'ordonner une ou des enquêtes sur les agissements de chefs syndicaux et de certains agitateurs d'un certain parti politique responsables des événements de vendredi dernier".

Hier, c'est un créditiste, M. Aurèle Audet, d'Abitibi-ouest, qui est revenu à la charge, de la façon suivante: "Après les émeutes que nous avons vues dernièrement à Montréal, lors d'une manifestation illégale, votre ministère a-t-il l'intention de reconnaître comme responsables, et à leur faire porter la responsabilité des désordres encourus lors de cette manifestation, les différents organismes ou syndicats en cause, et de leur en faire payer la note"?

M. Choquette a répondu ce qui suit: "Le député d'Abitibi-ouest semble faire allusion à la loi anti-casseurs – il y a une loi française qui s'appelle la loi anti-casseurs – qui sera une des propositions que nous examinerons à la lumière de la situation actuelle, parmi les mesures qui devront être adoptées pour que la liberté s'exerce dans la légalité".

De quoi s'agit-il? D'une loi du 8 juin 1970 "tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance". En résumé, elle frappe d'amendes et d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans les instigateurs et les organisateurs, de même que les participants à "une

Voir page 2: Anti-casseurs

Amchitka

Dernier espoir: la Cour suprême

WASHINGTON (AP, CP) – Une étude très poussée de tous les aspects de l'essai nucléaire d'Amchitka a été menée, y compris les risques sur l'environnement, et la décision de procéder à l'expérience a été prise en connaissance de cause pour "des raisons capitales de sécurité nationale".

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Ronald Ziegler, a ajouté que le rapport du président du conseil pour la protection de l'environnement, M. Russell Train, n'est qu'un des très nombreux rapports dont il a été tenu compte avant de prendre la décision "d'aller de l'avant".

L'on se rappelle que ce rapport alarmiste soulignait les risques de tremblements de terre et de raz de marée que l'essai d'Amchitka comportait.

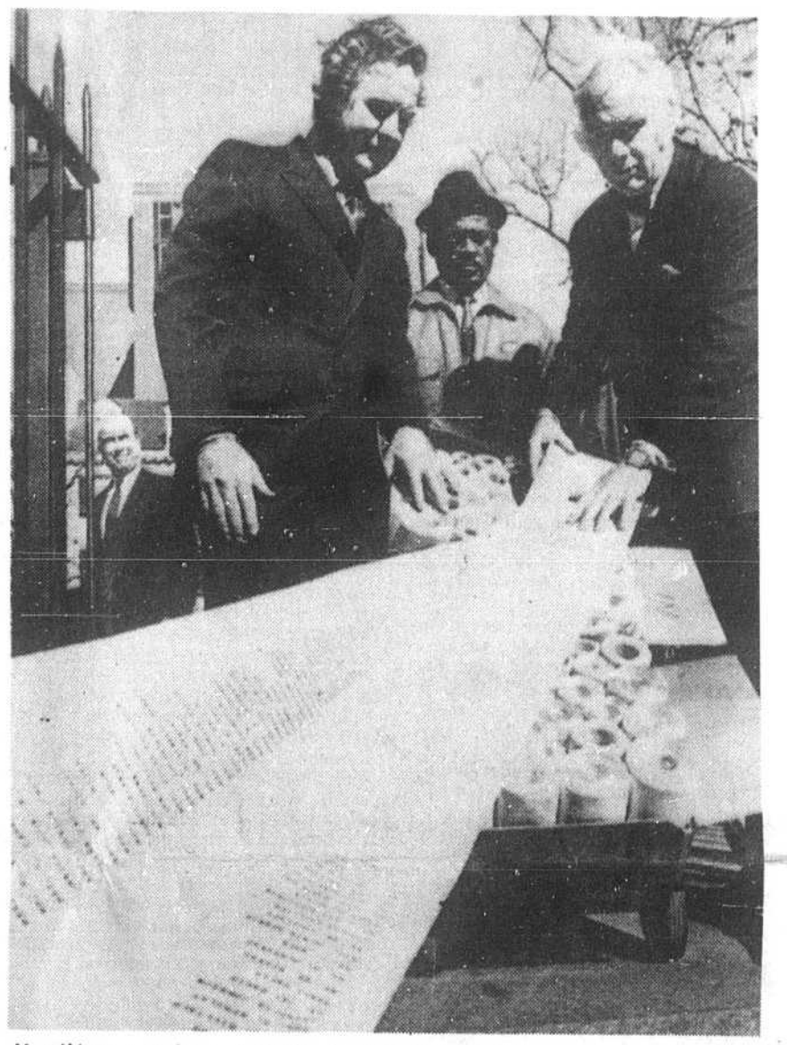
A ce propos, M. Ziegler a reconnu hier que les messages de protestation parvenaient très nombreux à la Maison-Blanche.

Le leader de la majorité démocrate au Sénat, M. Mike Mansfield, a de son côté tenu hier une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré sa ferme intention de faire appel à la Cour suprême afin qu'elle interdise l'explosion d'une charge nucléaire de cinq mégatonnes. La décision de procéder à l'expérience d'Amchitka est "dangereuse et outrageante", a-t-il dit.

De leur côté, sept groupes d'opposition attachés à la protection de l'environnement s'activaient hier à mettre au point le dossier qu'ils se proposent de présenter à la Cour suprême des Etats-Unis pour demander une injonction contre l'expérience d'Amchitka.

Pour le sénateur Mansfield, qui appréhende les conséquences de l'explosion sur la vie aquatique et sur les relations des Etats-Unis avec le Canada

Voir page 2: Amchitka



Un télégramme de protestation long d'un demi-mille comportant 177,000 signatures de Canadiens, que livrent à la Maison-Blanche deux animateurs de télévision torontois, Charles Templeton et Pierre Burton. C'est le plus long télégramme jamais transmis dans l'histoire . . . L'expérience d'Amchitka aura quand même lieu, pour des raisons d'ordre national. (Téléphoto AP)

La Presse dément la rumeur de sa mort

par Michel Roy

Un porte-parole de la direction de La Presse a déclaré au Devoir hier soir qu'il est faux de prétendre que le journal a "définitivement" fermé ses portes.

"Nous avons publiquement déclaré que La Presse fermait ses portes pour une période indéterminée en raison du climat de violence qui sévissait, et nous reprendrons la publication dès que le climat le permettra", a précisé M. Robert Brisebois, vice-président aux communications.

Faut-il en conclure que la publication ne reprendra qu'une fois conclu le règlement avec les syndicats?

"Pas nécessairement", répond M. Brisebois qui explique que la décision de paraître ou de ne pas paraître est subordonnée aux seules raisons que donnait La Presse dans son communiqué du 27 octobre, date à laquelle le président et éditeur, M. Pierre Dansereau, annonçait la fermeture pour une période indéterminée à cause "de la vague de violence soutenue par Louis Laberge".

M. Brisebois ajoute: "Nous n'avons pas posé d'autres conditions à la réouverture."

D'autre part, le vice-président aux communications n'a pas voulu commenter la médiation en cours, les parties en cause étant convenues de ne faire aucune déclaration pendant la durée de ses pourparlers. Il a toutefois confirmé que la partie patronale avait rencontré la commission d'enquête et de média-

Voir page 6: La Presse

Le président du CEC prône le gel des coûts et des prix

par Pierre-L. O'Neill

SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS – Le président du conseil économique du Canada, M. André Raynaud, préconise le gel des coûts de production et des prix.

Récemment nommé à ce poste par le premier ministre Trudeau, M. Raynaud présentait hier soir une communication dans le cadre des journées d'étude de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP) qui, après une absence de trois ans, reprenait vie à l'hôtel Mont-Gabriel de Saint-Sauveur-des-Monts, dans les Laurentides.

L'économiste Raynaud a émis l'opinion qu'il y a trois limites sévères à l'obtention du plein emploi: a) "que les coûts de production et les prix ne doivent pas monter"; b) "que l'Etat puisse financer son déficit sans abaisser de nouveau la demande"; c) que les fuites de revenus à l'étranger, sous forme d'importations, dans une économie ouverte, ne sont pas nécessairement compensées par une hausse des exportations".

Le financement des déficits de l'Etat ne pose pas de problème insurmontable même quand nous nous reportons au cas particulier du Québec, a expliqué M. Raynaud. Puis il ajoutait: "Par contre, les deux autres limites nous conduisent droit aux contraintes désagréables auxquelles on voudrait bien tous se soustraire, mais qui sont inéluctables".

"Quelle que soit la nature du chômage, a-t-il poursuivi, son existence même signifie, qu'on veuille le reconnaître ou non, que le coût réel du travail est trop élevé, compte tenu de la demande des consommateurs, de la concurrence intérieure ou étrangère, de la technologie et de l'efficacité des administrateurs".

"Par conséquent, affirmait le président du conseil économique, si le chômage doit être résorbé, ce coût du travail doit être finalement réduit. Il peut l'être par l'abaissement des taux de salaires, par l'augmentation de la productivité du travail à salaire constant, ou par la hausse des prix."

Soulignant que depuis 1960 au Québec les salaires par unité de produit ont fortement augmenté alors que les profits diminuaient d'autant, M. Raynaud est d'avis que dans des circonstances semblables il serait assez surprenant que les entreprises veuillent investir et augmenter leur embauche.

Toutefois, le président du conseil économique se défend de vouloir perpétuer les bas salaires au Québec. Au contraire, affirme-t-il, les bas salaires ont cessé d'être une force d'attraction pour les entreprises; ils ont cessé d'être un facteur important de localisation."

M. Raynaud préconise plutôt une réduction des inégalités des revenus, "condition de relance de l'activité économique et de l'emploi, par suite des effets de répartition, tant sur la consommation que sur la production et la productivité".

"Nous sommes donc forcés plus que jamais, soutient-il, à favoriser la productivité et à nous aligner sur elle pour la détermination des revenus. C'est la seule voie à une augmentation soutenue et continue des salaires et, partant, du standard de vie des travailleurs."

En outre, M. Raynaud est d'avis que la réduction des inégalités dans une économie ouverte comme celle du Québec, "doit passer par un rapprochement entre les conditions de travail et de rémunération du Québec et celles de nos voisins immédiats. Dans cette mesure même, nous devons tendre à créer des emplois aussi productifs qu'ailleurs. A la longue, les salaires sont indissolublement liés à la productivité et la productivité est essentielle à la création d'emplois nouveaux".

Enfin, l'économiste Raynaud croit que les compensations monétaires, sous forme d'assurance et d'assistance chômage, "si elles ont semblé un jour un immense progrès social", ne suffisent plus aujourd'hui aux attentes et aspirations de la société. Soulignant que l'objectif de réduire les inégalités n'est pas incompatible avec celui du plein emploi, André Raynaud affirme que la première inégalité à corriger consiste à offrir du travail à tous ceux qui sont en mesure et désireux de travailler.

Fondé dans les années '50, sous le régime duplessiste, l'Institut canadien des

Voir page 6: Le président

Quatre nominations

Goldenberg au Sénat

OTTAWA (PC) – Un Montréalais, M. Carl Goldenberg est un des quatre nouveaux sénateurs nommés par le premier ministre Trudeau.

Un communiqué du cabinet du premier ministre indique que les 3 autres sont: MM. Lorne Bonnell, de l'Ile-du-Prince-Edouard, Sidney L. Buckwold, de Saskatoon, et George C. Van Roggen, de Vancouver.

M. Goldenberg, 64 ans, est né à Montréal et agit comme conseiller spécial du premier ministre sur les questions constitutionnelles.

Spécialiste en relations de travail, il a été appelé à servir comme médiateur dans plusieurs conflits en matière de relations patronales-ouvrières, dont le conflit des postes en 1970.

M. Goldenberg a siégé en outre à diverses commissions royales d'enquête touchant des questions constitutionnelles et économiques.

Agé de 48 ans, M. Lorne Bonnell a été député depuis 1951 et remplissait les fonctions de ministre du développement touristique et de l'habitation de l'Ile-du-Prince-Edouard.

M. Buckwold, 55 ans, a été conseiller municipal de Saskatoon de 1953 à 1958 et est maire de cette ville depuis 1958, avec une interruption de quatre ans entre 1963 et 1967.

Ancien président de la Fédération des maires et des municipalités, il fut membre de l'ancien conseil national de la productivité, ainsi que de la conférence nationale pour le centenaire du Canada.

Quant à M. Van Roggen, il est né à Vancouver en 1920 et a étudié le droit à l'université de la Colombie-Britannique.

Il est membre actif du service universitaire canadien d'outremer, du conseil canadien des chrétiens et des juifs ainsi que de l'institut de l'Ouest pour les aveugles.



Carl Goldenberg

Les relations Canada-US

Le débat à la Chambre témoigne de la "schizophrénie" canadienne

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Les sentiments ambivalents du Canada – plus particulièrement du Canada anglais – sur la manière d'entretenir des relations avec les Etats-Unis sont apparus au grand jour hier aux Communes, pendant la seconde et dernière journée du débat sur la motion conservatrice qui reproche au gouvernement de brouiller les communications avec le pays voisin et de ne pas adopter de politique économique indépendante et originale.

De nombreux députés ont participé à ce débat au moment même où commençaient à Ottawa des entretiens avec une importante délégation américaine sur l'ensemble du contentieux économique canado-américain. Le vote sur cette motion devait être pris hier soir.

Au terme de la discussion, le député libéral Ian Wahn, qui est président du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, a dit que si les interventions des députés n'étaient pas malhonnêtes elles étaient au moins schizophrènes, il a particulièrement reproché à l'opposition conservatrice d'avoir conservé une mentalité coloniale du même type que celle qui aurait été la leur à l'époque où le Canada était économiquement lié à la Grande-Bretagne.

"Les conservateurs sont terrorisés à la pensée que le Canada devrait agir par lui-même et adopter une politique d'indépendance économique. D'un autre côté, ils chuchotent malicieusement que nous faisons la cour aux pays de l'Est" a dit M. Wahn.

Le député a toutefois reconnu que la question des relations canado-américai-

Voir page 6: Le débat

Les "nouveaux pouvoirs" de Nixon menacent le pacte de l'automobile

OTTAWA (PC) – Le gouvernement Trudeau n'a pas semblé particulièrement inquiet des nouveaux pouvoirs que le Sénat américain vient de conférer au président Nixon qui l'autorisent à majorer jusqu'à 15% la surtaxe sur les importations et à décréter une taxe sur toutes les voitures importées du Canada.

Aux Communes où ils étaient interrogés par l'opposition comme à l'extérieur de la Chambre où ils l'étaient par la presse, des ministres ont estimé que le président Nixon n'utilisera pas ces nouveaux pouvoirs. Ceux-ci sont contenus dans un texte qui a pris la forme d'un amendement du sénateur Russell Long (démocrate-Louisiane) au projet de déductions fiscales actuellement examiné par le Congrès. Il donne autorité au président pour imposer des quotas sélectifs sur les importations aux Etats-Unis et porter, si besoin est, la surtaxe de 10 pour cent appliquée depuis le 15 août à un maximum de 15 pour cent.

Ces pouvoirs sont aussi contenus dans un projet de loi, approuvé par le comité des finances du Sénat américain mercredi soir, et qui permet l'instauration d'une taxe sur les voitures canadiennes vendues aux Etats-Unis.

Cette taxe de 10 pour cent est appliquée actuellement à l'entrée des voitures étrangères à l'exception des voitures canadiennes.

Cette mesure, selon un porte-parole du comité sénatorial et certains parlementaires canadiens, équivaut, si elle est appliquée, à l'annulation du pacte canado-américain sur l'automobile.

Aux Communes hier après-midi, quel-

Voir page 2: Nouveaux pouvoirs

Le Sénat critique la réforme fiscale

OTTAWA (PC) – Les changements fiscaux proposés peuvent nuire à la position concurrentielle des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, a affirmé hier le comité sénatorial sur les affaires bancaires et commerciales.

Dans un rapport préliminaire sur le projet de loi sur la réforme fiscale, le Comité a préconisé un adoucissement des nouveaux impôts qui doivent être levés sur le revenu touché à l'étranger.

Il recommande également maintes restrictions dans l'application du projet de taxe sur les gains de capital et une diminution du fardeau fiscal imposé aux industries de ressources.

Toutefois, le comité a rendu hommage au gouvernement pour ses réductions fiscales et pour la hausse des exemptions sur le revenu personnel.

Le comité a expliqué que le rapport préliminaire avait pour but de convaincre le gouvernement d'amender le projet de loi pendant le débat en comité plénier, qui se poursuit actuellement en Chambre.

Un deuxième rapport sera émis d'ici à ce que le bill se rende au Sénat. Le Comité a reçu le 16 septembre l'autorisation de tenir des audiences sur le projet de loi.

"Il est d'une importance nationale et de la plus haute priorité que le Canada encourage les corporations internationales dans leurs efforts pour agran-

Voir page 6: Le Sénat

Indemnisation

Le bill 83 est adopté

QUEBEC (PC) – Le projet de loi 83 visant à indemniser les victimes d'actes criminels a été adopté en troisième lecture hier à l'Assemblée nationale sans modification majeure.

Toutefois, à la suggestion du député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, un nouvel article de loi est venu S'ajouter aux autres qui conférera au ministre de la justice la responsabilité de l'application de cette loi.

Dès qu'elle aura été sanctionnée par le lieutenant-gouverneur du Québec, cette loi dédommagera les victimes d'actes criminels ou leurs dépendants, selon les mêmes barèmes utilisés par la

Voir page 6: Le bill 83

■ au gré du temps

HEXAGONAL

Grave conflit chez les spécialistes de la langue française: laxistes et puristes s'affrontent à propos de l'entrée dans les dictionnaires du vocabulaire anglo-saxon des affaires.

Les purs estiment que l'emploi de vocables étrangers risque de faire du français parlé dans l'Hexagone une langue sous-développée et partant vouée à la disparition.

Ils cherchent des substituts à des mots tels que management, marketing, merchandising.

Pour hardware, ils ont notamment trouvé "quincaille" et pour software, ce néologisme: "mentaille".

Ainsi, devrons-nous un jour travailler, coincés entre la quincaille et la mentaille, tout cela pour l'amour du français.

Louis-Martin TARD

suites de la première page

ANTI-CASSEURS

action concertée, menée à force ouverte par un groupe", et qui résulte en des violences ou voies de fait, contre les personnes, ou en destructions ou dégradations causées aux biens.

Un peu plus tard, un autre député créditiste, M. Armand Boies, de Saint-Sauveur, posait la question suivante au ministre des institutions financières: Est-ce que la province exige le dépôt d'un bilan des opérations des grandes centrales ouvrières? Dans l'affirmative, est-ce que, dans ces bilans, on autorise l'usage de fonds spéciaux permettant à quelques officiers supérieurs de ces centrales de faire des investissements servant à des démonstrations antidémocratiques?

M. William Tetley a répondu: "Je crois que la réponse est non parce que personne n'a le droit de faire des actes antidémocratiques. Je donnerai tous les détails. Je vais faire enquête. Vous avez un cas spécial à l'esprit, et avec les détails que vous allez me fournir, j'espère, je répondrai à votre question demain ou mardi."

En début de séance, le Dr Camille Laurin avait demandé en riant au ministre de la justice s'il était en mesure de répondre à la question posée la veille par M. Lacroix. M. Choquette a répondu: "Non, pas actuellement." Ce qui devait faire dire à M. Lacroix: "En quelle année le ministre de la justice va-t-il nous donner une réponse?"

D'autre part, le même whip-en-chef des libéraux estime que "la question de La Presse est un exemple patent des folies de la CSN et du PQ".

C'est ce qu'il a lancé dans le débat, sans avoir le droit de parole, selon son habitude.

M. Marcel Léger (PQ-Lafontaine) venait de dire que le conflit de La Presse est un exemple patent de la nécessité de coordonner tous les efforts pour faire face aux effets de l'automatisation au Québec.

Le premier ministre répondit que la question relevait d'un débat général sur les estimations du ministère du travail!

Il ne fut pas autrement, ni plus question du conflit de La Presse.

AMCHITKA

et le Japon, une éventuelle injonction de la Cour suprême "est le dernier espoir".

Avec le Japon, le Canada est en fait le principal pays concerné par l'explosion d'Amchitka. Ce qui explique la vague de protestations qui a déferlé ces jours derniers du côté canadien de la frontière sur Washington. Hier, un télégramme comportant 177,000 signatures de protestataires canadiens et long d'un demi-mille a été délivré à la Maison Blanche par Pierre Berton et Charles Templeton, tous deux animateurs à la radio et à la télévision de Toronto.

Western Union, qui a expédié le télégramme à Washington pendant quatre jours, croit qu'il s'agit du plus long message jamais transmis dans son histoire, où que ce soit aux Etats-Unis.

Berton et Templeton ont été admis dans le vieil édifice avoisinant de la Maison Blanche et se sont entretenus un quart d'heure avec John Wesley Dean III, "conseiller au président".

Les deux animateurs ont déclaré par la suite qu'ils avaient reçu un accueil "courtois mais réservé". M. Dean leur a expliqué que le président recevait d'innombrables pétitions, que chacun avait le droit d'en envoyer et qu'elles étaient portées à l'intention du président.

"J'espère qu'il va rouler le tout jusque dans le bureau du président, a déclaré Berton, mais j'en doute."

Découpé en longues bandes, le télégrammes emplissait trois boîtes. Selon M. Berton, il y a 130,000 noms de Toronto, 27,000 de Vancouver et 20,000 d'Ottawa.

Rappelons que le débat fondamental ne porte pas seulement sur l'explosion mais aussi et principalement, semble-t-il, sur le site. L'île d'Amchitka, dans les Aléoutiennes, entre le Canada et l'Union soviétique, se trouve à proximité d'une faille sous-marine qui va au Japon à la côte de Californie. Les adversaires de l'essai d'Amchitka craignent que l'explosion d'une charge nucléaire aussi puissante dans un puits de 6,000 pieds n'éveille le sous-sol d'une zone déjà instable.

NOUVEAUX POUVOIRS

ques minutes avant que ne débute à Ottawa une rencontre entre fonctionnaires des gouvernements américain et canadien sur le commerce, MM. Benson et Pépin, ministre des finances et ministre de l'industrie et du commerce, ont déclaré qu'il était prématuré pour commenter les décisions de ce comité sénatorial américain.

Ils ont expliqué que ces décisions n'avaient pas encore force de loi et que si elles l'avaient un jour, cela ne signifiait pas que le président Nixon aurait recours à ces nouveaux pouvoirs.

Toutefois, M. Pépin a admis que ce droit d'accise serait contraire aux prescriptions du pacte canado-américain sur l'automobile.

Pour sa part, le porte-parole de l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré hier que les pouvoirs conférés au président Nixon pourraient entraîner la destruction du système international des ententes commerciales élaboré au cours des années.

Conformément au texte voté par le sénat, le président des Etats-Unis pourrait ainsi imposer une accise de sept pour cent sur toutes les voitures importées du Canada. Si cette décision était effectivement prise par M. Nixon, il faudrait reconsidérer le pacte de l'automobile canado-américain de 1965.

Pour les manufactureirs canadiens "la conséquence pratique de l'amendement voté par le comité sénatorial des finances, c'est de dire: Au diable l'accord général sur le commerce et les tarifs. Etablissons nos propres tarifs."

Les producteurs d'automobiles du Canada, pour leur part, ont réagi avec une certaine prudence aux pouvoirs accordés au président Nixon. Ils ont dit qu'il était encore trop tôt pour commenter directement cette décision.

Ils estiment en effet n'avoir aucune indication précise sur l'usage que pourrait faire le président Nixon de ses nouveaux pouvoirs et se demandent s'il a l'intention de les utiliser.

Selon le directeur de l'Association de planification privée du Canada, M. Carl Beigie, il est improbable que les Etats-Unis fassent usage de leur pouvoir d'imposer la taxe aux automobiles canadiennes.

Il ajoute qu'une telle taxe porterait "un coup rude" au pacte de 1965 qui visait à la constitution d'un marché continental de l'automobile. M. Beigie doute que la question de la taxe parvienne même jusqu'au président et croit que s'il devait la prendre en considération, M. Nixon opposerait son veto de toute façon.

La situation du commerce de l'automobile entre les Etats-Unis et le Canada a passablement changé depuis quelques années. Contrairement à ce qui se passait alors que le Canada enregistrait un très grand déficit, ce commerce est maintenant excédentaire.

Aux termes du Pacte de 1965, l'un des deux pays peut demander son abrogation dans un délai d'un an. L'opposition américaine à cette entente privilégiée n'a cessé de croître au cours des années, particulièrement depuis l'imposition de la surtaxe de 10 pour cent.

Le gouvernement canadien a déjà déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'obtenir des assouplissements au chapitre de la surtaxe si le Pacte de l'automobile devait en souffrir.

Certains observateurs estiment qu'en raison de l'opposition des milieux de la Trésorerie américaine à l'imposition d'une taxe aux automobiles, le président Nixon pourrait bien être tenté de ne pas recourir à cette mesure malgré les pouvoirs qui viennent de lui être conférés.

En vertu du texte de loi, ces pouvoirs pourraient s'étendre sur dix ans et le président des Etats-Unis pourrait imposer la taxe à n'importe quel pays qui nuirait, à son avis, à la position de l'industrie automobile des Etats-Unis.

QUAND LA

Suite de la page 3

un effondrement brutal;

● que l'homme accepte de contrôler et de réduire la croissance économique et le taux de production-consommation: un monde fini ne peut supporter une consommation toujours croissante;

● enfin, que l'homme accepte de refuser des progrès techniques quand les effets négatifs sont trop importants: si, par exemple, l'avion supersonique cause autant de dangers qu'on le dit, cela vaut-il la peine de traverser l'Atlantique en une heure de moins?

Finalement, ils ont conclu que l'on devait faire face à une crise de notre civilisation. Ils ont toutefois été incapables de dire comment la société actuelle pourrait concrètement faire les ajustements nécessaires. Ils n'ont pu dire non plus comment les pays développés qui auront épuisé avec rapidité les principales ressources terrestres pourront faire admettre aux pays sous-développés qu'ils doivent y renoncer avant d'en avoir reçu les bienfaits.

UN CEGEP

Suite de la page 3

tive", préconise un changement radical de la philosophie sous-jacente à notre système scolaire. Au lieu de demander aux professeurs et aux étudiants de se plier à des structures pré-établies, on recommande de partir des besoins des étudiants et d'ériger les nouvelles structures qui se révéleront nécessaires.

D'après le communiqué, le Cegep de Limoilou se propose de réaliser ce changement depuis longtemps mais ne peut le faire parce que la Digec fait passer la rentabilité administrative avant l'activité éducative. On précise que "le collège est en mesure d'apporter des preuves".

On se propose finalement d'inviter les représentants du ministère à venir rencontrer la communauté du collège afin de discuter de ce problème.

Il est intéressant de noter que ce mouvement de remise en question est parti des étudiants qui ont tenu des journées d'études à la mi-octobre. Ils ont alors produit un manifeste dans lequel ils réclament la possibilité d'établir eux-mêmes leur maquette de cours.

Le syndicat des professeurs a, par la suite, appuyé ces demandes et le conseil d'administration vient maintenant de les faire siennes.

Pour une fois, toutes les composantes d'un Cegep sont d'accord dans leurs recommandations. Le Cegep de Limoilou est situé en banlieue de la ville de Québec et il regroupe plus de 3,000 étudiants.

Le cas Michèle Gauthier

La Miséricorde s'explique

Dans un communiqué remis à la presse, l'hôpital de la Miséricorde, par l'entremise de M. Raymond Chaussé, président du conseil d'administration, fait part des résultats d'une enquête effectuée chez son personnel, à la suite de la mort constatée chez lui, de la jeune Michèle Gauthier, le soir du 29 octobre.

On a reproché à l'hôpital de ne pas être équipé pour recevoir et traiter les cas d'urgence. C'est un fait reconnu qu'il ne l'est pas, écrit M. Chaussé, puisqu'il se spécialise en obstétrique-gynécologie et que d'autres services sont connexes à cette spécialité. Il ne possède pas de salle d'urgence. D'autres hôpitaux, aussi à vocation spécialisée, donc qui n'ont pas mission de dispenser des soins d'urgences, auraient probablement réagi de la même façon dans une situation analogue.

Si l'hôpital de la Miséricorde est classé sous le titre d'hôpital général (comme Le Devoir l'avait écrit) c'est tout simplement, dit M. Chaussé, parce qu'il n'existe pas d'appellation plus appropriée au sein de cette catégorie, qui ne tient malheureusement pas compte du fonctionnement réel de l'hôpital.

On a également insisté sur l'absence de médecins auprès de Madame Michèle Gauthier. Les faits sont tout autres, dit le communiqué. Trois médecins ont fait leur possible, dans les circonstances, pour sauver la vie de la patiente en pratiquant en vain les différentes techniques de réanimation: un médecin résidant (c'est un médecin qui se spécialise), un médecin anesthésiste (qu'on a peut-être confondu avec les infirmières, puisqu'il s'agit d'une femme) et un médecin interne.

On a aussi reproché à l'hôpital d'être difficile d'accès, note M. Chaussé. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y existe pas d'entrée donnant accès à une véritable salle d'urgence. Dans l'état de tension qui régnait à l'hôpital, il y a peut-être eu lacune temporaire de ce côté. Cependant, le délai mentionné pour entrer à l'hôpital semble en discordance avec la chronologie des événements que nous avons relevée. L'enquête, note le président du conseil d'administration de la Miséricorde, nous a toutefois permis de constater que la notion de temps variait passablement d'une personne à une autre, dans le contexte que l'on connaît.

Lorsque la direction de l'hôpital a été mise au courant des événements qui s'y déroulaient, des directives ont immédiatement été données pour qu'un agent de sécurité se tienne près de chacune des portes d'entrée, de façon à faciliter l'accès de l'hôpital aux blessés ou aux patientes qui pourraient se présenter. Des dispositions ont aussi été prises pour établir un quartier d'urgence à l'entrée des ambulances, incluant du personnel infirmier, des civières et tout autre matériel nécessaire aux cas d'urgence, pour accueillir les blessés.

Ce quartier d'urgence fut mis en place vers 21h. A partir de ce moment, il ne semble pas que d'autres blessés se soient présentés à cette porte pour des soins d'urgence, ajoute M. Chaussé. On a admis une patiente entre 21h30 et 22h, et on a répondu à quelques demandes de renseignements.

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les oraliens c
9.30 Education physique
9.50 Court métrage: "Deux plus deux" c
10.00 Les 100 tours de centour c
10.15 La souris verte
10.30 L'ane culotte
11.00 Thibaud et les croisades c
11.30 Les coulisses de l'exploit
12.30 Bou-Bou dans l'métro c
1.30 Cinéma: "L'Aventurier magnifique" (aventures – Italien 1964) . c
3.00 Femme d'Aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Grujot et Délicat c
5.00 Tarzan c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30 c
7.30 Les Pierrefeu c
8.00 Chaparral: "La rencontre avec la vie" c
9.00 Donald Lautrec "chaud" c
9.30 Format 60 c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir, Jean-Pierre c
11.30 Cinéma: "Les Bas-Fonds new yorkais" (policier-Américain 1961)
1.30 Téléjournal
1.35 Ciné-nuit: "La vierge de Nuremberg" (drame d'horreur – Italie 1963) c

CFTM 10

8.26 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces c
9.00 Bonjour Montréal c
10.00 Au P'tit matin c
11.00 Super-héros
11.30 Batman c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ciné-Vendredi: "Comme un cheveu sur la soupe" (Comédie - Français 1957)
1.55 Mes amis les animaux c
2.00 Banco Banco c
2.30 Pour vous Mesdames c
4.00 Capitaine Bonhomme c
4.30 Le Ranch "L" c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 En première: "La grande combine" (comédie dramatique – Américain 1957)
9.30 Toute la ville en parle c
10.00 Auto-Patrouille: "Log 132" c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles: "Odyssée du capitaine Steve" (aventure - Franco-Italien 1956) c
12.45 En pantoufles: "Coup nanque" (drame – Américain 1956)
2.15 Dernière édition
2.20 Fin des émissions

CBMT 6

8.28 Standby Six c
8.35 Mr. Dressup
9.00 Quebec school Telecast c
10.30 Friendly giant c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame street c
12.00 I dream of Jeannie c
12.30 Elwood Glover's Luncheon date . c
1.30 Family Court c
2.00 The galloping gourmet c
1.00 T.B.A
2.30 Sea Hunt
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night c
4.00 Paul Bernard psychatrist c
4.30 Drop-in
5.00 Abott and Costelle c
5.30 Get smart c
6.00 Tween set
6.30 Hourglass
7.30 The Dick Van Dyke Show c
8.00 Disney special c
9.00 The Tommy Hunter Show c
10.00 World TV showcase c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night reports final
11.45 Ciné-Six: "Big Boodle" (drame - 1957)
1.10 Final report and weather

CFCF 12

7.15 Sing-On
7.45 University of the air
8.15 Rupert Bear c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 The A.M. Show c
10.30 Green acres c
11.00 All about faces c
11.30 McGowan et Co c
12.00 The Flintstone c
12.30 Matinee with Joe Van: "Three violent people" (drame – Américain 1956) c
2.30 Man Trap c
3.00 Another world c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie: "Day of devotion"
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Room 222 c
7.30 The Partners c
8.00 Friday night movie: "A howling in the woods" c
10.00 The F.B.I c
11.00 The CTV national news c
11.18 Pulse
12.00 Friday night feature movie: "The tenth victim" (drame – 1965) . . . c
2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Boulevard du Rhum" 12.30 -2.40,7.00,9.10
ANJOU: "La vierge et le gitan" et "Sapho ou la fureur de vivre" 6.00
ARLEQUIN: "Perversion story" 2.35, 5.55, 9.20 et "Elsa, les amours d'une adolescente" 1.10, 4.30, 7.55
ATWATER: (Cinéma I) "The french canadian" 1.00, 3.15, 5.20, 7.25, 9.35
ATWATER: (Cinéma II): "Carry on again doctor" 7.30, 9.35
BERRI: "My fair lady" 1.04, 4.40, 8.15
BIJOU: "La chaise électrique," et "L'autre face du péché" 1.61, 6.56, 8.15, 2.10, 3.27, 6.36, 8.51
BONAVENTURE: "How is your love life" 1.00,3.00,5.00, 7.00, 9.00
CANADIEN: "Le mariage collectif" 1.30, 4.25, 7.25, 10.20, et "Scènes de chasse en Bavière 12.00, 2.55, 5.50, 8.40
CAPITOL: "Reveen" 8.30
CHAMPLAIN: "Love story" 12.50, 3.00, 5.15 7.30, 9.65
CHATEAU: "Point limite zéro" 2.25, 5.55, 9.25 et "Puis M... je t'aime" 12.45, 6.10 7.60
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "See no evil" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "The love machine" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 9.00
CINEMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35
CREMAZIE: "Le souffle au coeur" 1.00 3.05, 5.15, 7.25, 9.30
COMEDIE-CANADIENNE: "Le conformiste" (de B.Bertolucci) 7.30, 9.30
DAUPHIN: Salle Renoir: "Le messager" 7.30, 9.30, McLaren: "L'enfant sauvage" 7.30, 9.30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Eisenstein: "Veni d'Est" Salle Resnais: "Le distrait" 7.30 9.30 (pour les deux salles)
FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris
FESTIVAL: "Voir cinéma Cinq
SALLE HERMES: "Flesh" 8.00, 10.00
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.45, 2.55, 5.05, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8.15 et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20
KENT: "Someone behind the door" 1.20, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30
LOEWS: "The organisation" 10.35, 12.45, 3.00, 5.10, 7.20, 9.35
LUCERNE: "Pretty maids all in row" et "dirty dingus McGree"
MERCIER: "Les fous volants" 1.50, 5.50 9.65
MONKLAND: "Say hello to yesterday" 2.35, 5.30, 8.30 "Goodbye Genime" 1.15, 6.10 7.05, 10.05
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Les brebis du revenant" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50 et "Nathalie, après l'amour" 12.00, 2.45, 5.35, 8.20
OUTREMONT: "La rivière du hibou" 7.00 et "The war game" "The loved one" 9.30 "Eye of the devil" 12.00
PALACE: "Play misty forme" 12.50, 2.50 4.55, 7.10, 9.20
PAPINEAU: "La vierge et le gitan" 3.00, 6.20, 9.60 "Sapho ou la jureur d'aimer" 1.15, 6.35, 7.55
PIGALLE: "Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "Y a plus de trou à Percé" 10.20, 12.15, 4.40, 7.00, 9.20
PLACE VILLE-MARIE: Grand cinéma: "Devils" 12.40, 2.50, 4.50, 7.10, 9.20
PLACE VILLE-MARIE: Petit cinéma: "Taking off" 12.05, 1.45, 3.25, 5.00, 6.45.
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Fanny Hill meets Lady Chatterley" 2.10, 5.20, 8.25et "africa erotica 12.30, 3.35, 6.60, 9.65
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "7 fois par jour" 1.20, 2.16 4.12 6.18, 7.55, 9.51
SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25 5.25, 7.25, 9.25
SNOWDON: "Daddy darling" 1.20, 3.20, 5.20 7.20, 9.30
VAN-HORNE: "Kotch" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05
VENDOME: "La rupture" 12.45, 2.55, 5.10 7.20, 9.30
VERDI: "Five easy pieces" 7.30 en français 9.30 en Anglais
VIEUX-MONTREAL: Studio A: "Kes" 5.30 7.30, 9.60. Studio B: "Les maudits sauvages" 5.30, 7.35, 9.60
VILLERAY: Voir Mercier
WESTMOUNT SQUARE: "T.R. Baskin" 1.25 3.25, 5.25, 7.25, 9.30
WESTMOUNT: "Camal knowledge" 1.15 3.10 5.15, 7.15, 9.20
YORK: "Unnan Wittering and Zigo" 1.00 3.00, 5.15, 7.15, 9.25

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "A matter of job" (canada 1971) 7.30 et "Intolerance" (Americain 1916) 9.30

théâtre

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulevent" de Guy Dufresne horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Barouf à Chioggia" de Goldoni - du mardi au vendredi à 20h. samedi à 19h - et 22h, - dimanche à 19h.
LA POUDRIERE: "Jeu Strindberg" de Durenmat 20h30.
CENTAUR THEATRE: "Total Eclipse" 20h. 30.
REVIEWS THEATRE: "Sister Dogs" du merc. au samedi 21h.
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: L'ensemble de la SMGQ – 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: relâche
SALLE MAISONNEUVE: relâche
SALLE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait. c'est à dire mal" d'Alain Pontaut 20h15. Samedi 20h45. Relâche dim et lundi.

Voitures non polluantes: l'Europe est déjà prête

WASHINGTON (AFP) – Les constructeurs européens d'automobile ont déjà mis au point plusieurs prototypes de voitures capables de respecter les normes de pollution qui seront en vigueur aux Etats-Unis à partir de 1975, vient de révéler un expert américain après une visite en Europe.

M. John Middleton, directeur du contrôle de la pollution atmosphérique, a notamment cité l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et la Suède comme pays ayant mis au point de tels modèles qui ne seraient cependant pas encore prêts à être commercialisés.

Les moteurs envisagés par les constructeurs européens vont du moteur à explosion classique amélioré au moteur à vapeur, en passant par le moteur électrique alimenté par une batterie et une combinaison de moteur alimenté à l'électricité et à l'essence.

Rappelons que l'agence fédérale avait annoncé il y a quelques semaines que le constructeur Ford avait, lui aussi, mis au point un moteur capable de respecter les normes de pollution qui devront être réduites de 90 pour cent en 1975 par rapport au niveau actuel.

Quand Trudeau confond Sweezy et Lénine

Suite de la page 5

seconde contradiction, la situation économique du Canada participe d'une double articulation; d'abord, il existe au pays un mode de production capitaliste à son stade monopoliste qui exploite certains secteurs d'activités dans des pays sous-développés (au Brésil notamment) et qui repose sur l'autonomie du capital financier (Mme Kari Levitt, dans son étude intitulée "Silent Surrender" analyse ce développement d'un capital bancaire canadien); ensuite certains secteurs encore concurrentiels souffrent de la prédominance et des mesures protectionnistes de l'économie américaine.

Dans le contexte canadien, le problème se révèle ainsi: non seulement les U.S.A. tiennent-ils à maintenir, aux dépens du Canada, un surplus commercial, mais encore tiennent-ils à bénéficier d'un surplus de capital. Autrement dit, pour équilibrer ses paiements extérieurs, le Canada devrait se laisser acheter par eux.

Ce schéma correspond en effet en tout point à l'analyse marxiste et le revers de l'exploitation économique se retrouve au niveau des dépenses politiques et idéologiques effectuées dans le pays dominé pour maintenir cette sujétion.

L'ambigüité des propos de M. Trudeau ne réside pas à ce niveau d'analyse, mais bien au niveau de l'interprétation où, selon lui il existerait deux schémas d'explication: ou bien les U.S.A. agissent dans le sens de la "mainmise" sur l'économie canadienne et alors il faudrait appliquer le schéma marxiste; ou bien leur attitude en est une "d'entraide" et alors c'est le schéma économique bourgeois qui s'applique.

Malheureusement, les chémas d'analyse ne varient pas avec "l'imagination créatrice". Comme le premier schéma seul semble s'appliquer, assisterons-nous à une redéfinition des rapports canado-américains? Est-ce à dire que nous sommes en voie de mettre sur pied un capitalisme national ou d'Etat; serions-nous à la veille d'un revirement politique qui viserait la réduction de la propriété étrangère et du contrôle des compagnies étrangères?

Peut-on espérer déceler, dans le retard apporté à la publication du Rapport Grey sur la propriété étrangère une remise en question de l'idéologie traditionnelle en matière d'économie au Canada? Est-on à la veille d'assister à une confrontation entre l'idéologie bourgeoise traditionnelle du laisser-faire-laisser-investir et la thèse de Marx, Lénine, Sweezy?



Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:
Liebfraumilch
vin du Rhin No 537C $3.00
Bernkasteler
vin de la Moselle No 537A $3.00
Niersteiner
vin du Rhin No 538G $2.75
Moselle mousseux
SEKT No 588D $4.95
KOBLENZ
AN RHEIN & MOSEL
Deinhard
depuis 1794
AGENTS:
IMPORTATIONS DURAND LIMITÉE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à montréal
Année universitaire 1971 - 1972

BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ADMINISTRATION
ET
PROGRAMME DE CERTIFICATS EN ADMINISTRATION

en accord avec les associations professionnelles suivantes

I- Association des Administrateurs d'Hôpitaux du Québec (A.A.H.Q.)
II- Association des Comptables Généraux Licenciés (C.G.A.)
III- Association des Principaux de Montréal Inc. (A.P.M.I.)
IV- Association Professionnelle des Administrateurs Scolaires du Québec (A.P.A.S.Q.)
V- Conseil de la Coopération du Québec (C.C.Q.)
VI- Corporation des Évaluateurs Agréés de Québec (C.E.A.Q.)
VII- Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (C.O.M.A.Q.)
VIII- Fédération de Montréal des Caisses Populaires Desjardins (F.M.C.P.D.)
IX- Fédération des Principaux du Québec (F.P.Q.)
X- Institut d'assurances de la Province de Québec (I.A.P.Q.)
XI- Institut des Banquiers Canadiens (I.B.C.)
XII- Société des Comptables en administration Industrielle de Québec (R.I.A.)
XIII- Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins (U.R.M.C.P.D.)

De plus les candidats pourront opter pour un Certificat en Administration avec concentration en Finance, Marketing et Administration du Personnel.

Le programme de Certificats s'adresse particulièrement à l'étudiant adulte qui désire parfaire sa formation en administration, le soir à temps partiel.

CONDITIONS D'ADMISSION : Les candidats obtiendront ces renseignements sur demande. Les demandes d'admission dûment complétées devront parvenir avant le 12 novembre 1971.

Bureau du Registraire
Service d'admission et d'inscription
Université du Québec à Montréal
C.P. 3050
MONTRÉAL 110, Tél.: 876-3161

LE DEVOIR Page 3 Montréal, vendredi 5 novembre 1971

CHÂTEAU MAUCAILLOU
Bordeaux rouge • 394 B — Rouge $3.40


Pour le médecin de famille moyen: 57.9 heures par semaine; $36,000

par Solange Chalvin

Une enquête effectuée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec auprès de 2,198 de ses membres permet d'évaluer à 57.9 heures par semaine, en moyenne, le travail du médecin de facmille au Québec. Seulement 37% de omnipraticiens ant répondu à l'enquête.

Ces même médecins voient en moyenne 110 patiens par semaine au cabinet; certains en reçoivent jusqu'à 224. Notons tout de suite que le nombre de patients vus au cabinet de consultation depuis l'avènement de l'assurance-maladie a augmenté en moyenne de 27 par semaine.

Même si le taux de réponse au questionnaire envoyé par la FMOQ à ses membres est relativement bas, il est représentatif, souligne-t-on, de l'ensemble des médecins exerçant actuellement leur profession. On y trouve un nombre bien réparti de médecins plus âgés et plus jeunes, ce qui permet d'établir une statistique vraisemblable supérieure à 99%.

En s'appuyant sur les statistiques recueillies par la Régie d'assurance-maladie, au sujet des honoraires versées aux médecins, il est facile d'en déduire que la moyenne des rénumérations s'élèvera pour l'année 1971 aux environs de $36,000. Il suffit de multiplier le nombre de visites (110 en moyenne par semaine) par le coût moyen de la visite établi par la Régie à $6.29 pour arriver à ce total. Il est évident que le médecin qui reçoit 224 patients double ses honoraires mais travaille de plus longues heures.

Au cours d'un congrès extraordinaire convoqué par leur Fédération et qui se poursuit aujourd'hui à Montréal – congrès auquel la presse n'est pas admise sauf à des heures prévues – les médecins discutent du bill 65 actuellement à l'étude à Québec, analysent les expériences déjà tentées de régionalisation des services de santé, scrutent le rôle de l'omnipraticien au sein des centres de santé et étudient les aspects économiques et administratifs de l'exercice de la médecine, depuis l'avènement de l'assurance-maladie.

Avant l'assurance-maladie, les médecins avaient mené une lutte acharnée contre le futur régime alléguant notamment qu'ils subiraient un recul sur le plan de la rémunération.

Des administrateurs et avocats présenteront, au cours de ce congrès, un état financier-type avec connotations fiscales et légales, afin d'initier les omnipraticiens aux aspects administratifs de l'exercice médical. On leur parlera également de sécurité et de planification financière.

En fait, pour les omnipraticiens, il s'agit d'un congrès d'orientation et de mise en commun de leurs problèmes, un an après l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie.



Ces écoliers de Kingston ont renoué connaissance hier avec l'hiver. La même scène pourrait fort bien se répéter à Montréal aujourd'hui où l'on n'exclut pas la possibilité d'une première chute de neige. (Téléphoto CP)

les tribunaux

par Guy Deshaies

Rose : requête en mistrial rejetée

Le juge Fernand Legault a rejeté sur le banc, hier, une seconde requête de Paul Rose en mistrial, c'est-à-dire pour l'avortement de son procès pour enlèvement qui a commencé le 18 octobre.

Hier matin, deux sténographes ont lu, pour le bénéfice des jurés, un long plaidoyer de Paul Rose, présenté lors d'un précédent procès.

Dans ce plaidoyer, Rose disait notamment qu'il avait participé à l'enlèvement de Pierre Laporte et qu'il en était fier. Paul Rose y dénonçait aussi ses conditions de détention, accusait le tribunal d'avoir commis de nombreux impairs notamment en l'expulsant et affirmait qu'il comprenait parfaitement le travail des policiers bien que la police constituât, selon lui, un instrument du pouvoir destiné à protéger ce dernier à l'encontre du peuple.

Enfin, Rose stigmatisait les inégalités de classes et l'injustice sociale, plaidait en faveur d'une prospérité véritablement québécoise fondée sur la productivité collective.

Puis Rose disait à ses pairs: "Quel que soit votre verdict, messieurs les jurés, je suis déjà déclaré coupable par l'establishment et j'en suis fier."

Rose, hier, a fait admettre certaines corrections au texte sténographique après quoi il a présenté sa requête en mistrial. Le juge lui a accordé une demi-heure pour la préparer, ou plutôt, pour prendre connaissance des notes sténographiques récentes.

Pendant une heure, Paul Rose a fait valoir sa requête en 5 points: 1) l'impossibilité dans laquelle la défense s'est trouvée de préparer sa cause; 2) le rejet presque automatique des diverses requêtes présentées; 3) la formation illégale du jury;

4) l'expulsion illégale de l'accusé; 5) la partialité du juge en faveur de la Couronne.

Paul Rose, costume gris, cheveux noirs bouclés, plus sûr de lui que jamais, a étayé ces divers griefs en donnant des exemples à partir des notes sténographiques s'appuyant sur une jurisprudence classique. Il a affirmé que déjà il avait accumulé 17 motifs d'appel et qu'il voulait inscrire cette requête détaillée au dossier afin d'ajouter de l'argumentation en faveur d'un appel éventuel.

Me Jean-Guy Boilard a recommandé le rejet immédiat des trois premiers arguments en qualifiant cette argumentation de "salade" maintes fois servie par l'accusé. Il a dit, quant aux deux autres points, que l'accusé était victime de sa propre turpitude et que l'allégation selon laquelle la Couronne aurait rencontré le juge ex parte était pure fantaisie.

Le juge Legault a tranché sur le banc en disant que l'accusé devrait plutôt louer le tribunal pour sa grande patience et il a rejeté la requête. Le procès reprend ce matin. Il n'y aura pas de séances cet après-midi, jour de congé des jurés.

Commission rogatoire: 5ème NON

Pour la 5e fois, hier, Me Robert Lemieux a vu le tribunal rejeter sa requête pour la formation d'une commission rogatoire qui se rendrait à Cuba dans le but de recueillir les dépositions de quelques témoins de la défense en exil au pays de Fidel Castro.

Le juge Guy Mathieu a rejeté la requête sur le banc après une longue argumentation de Me Lemieux.

La défense, a dit l'avocat, a tout à fait besoin du témoignage des exilés et ces derniers, un témoin l'a déclaré, sont prêts à témoigner en faveur de son client Claude Morency.

Le tribunal n'a pas à décider des dispositions prévues dans les lois cubaines, le tribunal doit statuer sur la nécessité de ces témoignages, le tribunal ne peut pas exiger de la défense qu'elle donne des assurances quant à la juridiction reconnue d'une commission rogatoire en territoire étranger puisque pareille exigence n'est pas prévue dans les lois pénales canadiennes, a aussi fait valoir Me Lemieux.

Le juge Mathieu avait demandé à Me Lemieux de fournir l'assurance que les témoins à Cuba seraient contraignables sous peine de sanction et que la commission soit homologuée par le pays.

Le magistrat avait suggéré à Me Lemieux de faire entendre un expert en droit cubain, ce à quoi Me Lemieux avait répondu que les experts en droit cubain ne couraient pas les rues à Montréal.

Hier matin, Me Lemieux a proposé à la cour d'entendre Me Bernard Mergler, ami de Fidel Castro, représentant du gouvernement cubain dans une cause qui s'instruit actuellement au Canada. Me Lemieux a aussi cité une jurisprudence concernant la formation d'une commission rogatoire canadienne à Cuba en 1967. Le juge Mathieu a finalement coupé court en rejettant la requête.

Me Patrick Falardeau, procureur de la Couronne, présentera vraisemblablement une contre-preuve aujourd'hui, ce qui entraînera une contre-défense de la part de Me Lemieux. On ne peut guère s'attendre que les plaidoiries commencent avant lundi.

Claude Morency est accusé d'avoir commis un hold-up le 28 mai 70 à la caisse co-op de l'université de Montréal. La pièce incriminante de la Couronne est une déclaration que la police attribue à l'accusé mais qui n'est pas signée par ce dernier.

Le morceau de choix de la défense, d'outre part, est le témoignage de M. Paul Rose, professeur, qui est venu dire que c'était lui qui avait commis ce vol en compagnie de MM. Marc Carbonneau et Jacques Lanctôt, tous deux à Cuba.

Un Cegep où tout le monde est d'accord

Faisant siennes les recommandations faites plus tôt par les étudiants, et les professeurs, le conseil d'administration du Cegep de Limiolou accuse le ministère de l'éducation de faire passer la rentibilité administrative avant l'activité éducative.

Dans un communiqué remis à la presse, le secrétaire général du Cegep rapporte les quatre résolutions adoptées à la dernière assemblée du conseil d'administration.

On y accuse le ministère de l'éducation, particulièrement la direction générale de l'enseignement collégial (Digec), d'empêcher le collège de mettre en pratique les recommandations du dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce rapport, intitulé "L'Acitivité éduca-

Suite à la page 2

Colloque au Cegep Ahuntsic

Quand la science de l'environnement mène à la dénonciation du capitalisme

par Gilles Provost

Au nom de leur science, trois spécialistes de l'environnement ont démontré que la société de consommation capitaliste actuelle menait la planète à une catastrophe inéluctable parce qu'elle ne tient pas compte de la dépendance des hommes vis-à-vis des lois de la nature.

Ces trois écologistes sont M. Kean Dorst, vice-président de la Commission de la sauvegarde de l'Union internationale pour la conservation de la nature. M. Gaston Moisan, directeur de service de la faune au ministère québécois du tourisme de la chasse et de la pêche et M. André Marsan, du centre de recherches écologiques de l'université de Montréal. Ils prenaient la parole au colloque sur l'éducation et les problèmes d'environnement organisé par le collège Ahuntsic.

M. Dorst a montré que la société actuelle remplace le système naturel par un système artificiel plus productif mais aussi plus simple et, par le fait même, beaucoup plus fragile

"En supprimant la diversité des espèces vivantes, nous supprimons une condition essentielle de l'équilibre dynamique de la nature", a-t-il déclaré.

M. Dorst a aussi indiqué que tous les mécanismes naturels sont cycliques: à la mort de l'organisme, les constituants sont décomposés et le cycle recommence. L'eau de pluie cule jusqu'à la mer, s'évapore et retombe en pluie, etc.

Au contraire, l'homme crée un "système ouvert": il transforme le minerai pour en faire du métal et de ce métal, il fait par exemple, des cannettes de bière en aluminium. Il ne se préoccupe pas de régénérer les produits de base et il empoisonne progressivement la planète avec des produits artificiels que la nature ne peut dégrader et réassimiler (matières plastiques, produits radioactifs, pesticides).

M. Marsan, de son côté, a surtout insisté sur le fait qu'au cours de son histoire, l'homme a appris à concentrer de plus en plus d'énergie utile, allant chercher hors de son milieu immédiat de plus en plus d'énergie. Les villes drainent maintenant toutes les ressources et ont créé un milieu tout à fait artificiel. De même, quelques pays développés drainent toutes les ressources du globe terrestre.

"La demande en énergie double présentement à tous les quinze ans, a rappelé M. Marsan. Il est impensable que cela continue encore longtemps dans un système clos comme le nôtre. La minorité qui commande épuise pour son bénéfice les ressources sans se soucier du dommage causé à l'"ensemble de la communauté à long terme", a-t-il dit.

Il y a aussi un plafonnement inévitable dans l'accroissement du produit national brut, dans l'augmentation de la population mondiale. Aux yeux des écologistes, la fuite en avant actuelle, qui consiste à résoudre un problème en en créant un autre, ne pourra continuer indéfiniment: un jour, il manquera de ressources, le monde sera surpeuplé, la société de consommation s'effondrera.

Les trois écologistes se sont dits optimistes mais ils ont dû avouer en même temps que les raisons de l'être étaient on ne peut plus rares. Tous trois ont soulignés la nécessité d'une plus grande information du public. M. Dorst a même proposé quatre mesures "essentielles":

- que l'homme se replace au sein de la biosphère et en accepte les lois inéluctables, qu'il comprenne qu'il ne peut détruire impunément tous les mécanismes naturels qui maintiennent l'équilibre dont dépend sa survie;
- que l'homme contrôle son augmentation démographique: toute population, animale ou végétale, qui se met à croître de façon de plus en plus rapide comme la population humaine s'achemine vers

Suite à la page 2

Que seront les écoles de demain?

par Gérald LeBlanc

Devant l'impossibilité de prévoir à long terme le type d'écoles dont nous aurons besoin demain, il faut mettre sur pied un plan continuel de réaménagement et de réadaptation des écoles en place.

Voilà une des conclusions un atelier de travail du symposium "Ecole, milieu de vie" qui regroupe cette semaine quelque 300 constructeurs d'écoles et administrateurs scolaires à la Cité des jeunes de Vaudreuil.

Le président du comité d'organisation de ce symposium, M. James P. Shanahan, a même déclaré aux journalistes que non seulement on ne savait pas quelles sorte d'écoles on aurait dans dix ans mais qu'on ne savait même pas si on aurait alors encore des écoles.

M. Shanahan, qui est directeur général de la régionale des Mille-Iles, a été prêté au ministère de l'éducation pour effectuer une étude sur la construction et l'aménagement des écoles. Il remettra son rapport en mars 1972.

Entre-temps, à court terme, un certain consensus semble se dégager au symposium sur certaines mesures à prendre immédiatement dans les polyvalentes.

Il faut remplacer les auditoriums par des places publiques (ou des foyers de rencontres) où les étudiants se sentiront plus à l'aise. Les cafétérias devront être un prolongement de cette place publique et offrir une certaine atmosphère de café où l'on peut se rencontrer, flâner et jaser.

Dans le secteur académique, les murs de béton doivent faire place à des portes coulissantes ou à d'autres séparations du genre qui permettront une plus grande flexibilité et une meilleure utilisation des locaux.

A cause des sommes immenses investies dans les installations sportives des écoles (gymnase, piscine), il faut ouvrir ce secteur à la communauté en général.

Implanté en 1966, le réseau des 240 polyvalentes sera complété en 1975. Il y en a présentement 108 en opération, 50 sur le chantier qui ouvriront en 1972, 49 en préparation pour 1973 et les 33 autres qui seront prêtes en 1974 et 1975.

Réal Chartrand envoyé à procès

M. Réal Chartrand, accusé du meurtre du policier Gabriel Labelle, a été envoyé à son procès, hier, par un juge du district de Saint-Jérôme.

Chartrand avait causé un émoi important lorsque, le 12 octobre dernier, après avoir commis un vol à main armée à une succursale de la Banque provinciale, à Saint-Augustin, près de Sainte-Thérèse, il avait tué un policier qui le poursuivait avant de s'introduire dans une résidence de Sainte-Thérèse où il avait tenu en otage une fillette de 14 ans.

Il subira son procès aux assises et connaîtra la date de son procès à l'ouverture de la prochaine session.

Hier, l'enquête préliminaire de cet homme qui est passible de la peine de mort a consisté simplement à la déposition des notes de l'enquête du coroner relative à la mort du policier Labelle, un membre de la police de Sainte-Thérèse.

Les pertes US au Vietnam

SAIGON (AFP) – Les statistiques publiées chaque semaine par le commandement américain au Vietnam ont annoncé hier, au lendemain de l'arrivée de M. Melvin Laird à Saïgon, que deux soldats américains seulement ont été tués au Vietnam la semaine dernière. Il s'agit-là des plus faibles pertes au combat enregistrées depuis que l'armée des Etats-Unis a commencé d'assumer un rôle actif en Indochine, en mars 1965.

Ces statistiques ne tiennent toutefois pas compte de la mort de quatre soldats américains tués au cours d'une embuscade samedi, dernier jour de la période considérée.

Faites installer les
GOUTTIÈRES HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

RE: JEAN-LOUIS FONTAINE
Toutes personnes ayant vu accident boulevard Taschereau face centre d'achats Porto Bello vendredi soir le 27 septembre entre 7h. 30 et 8h. 30 sont priées de communiquer avec:
Me Stanley Kandestin
878-2861

1970 PEUGEOT
204 Super Luxe
Sedan
Traction avant
Garantie
$1,495.00
ROGER AUTOMOBILE LTÉE
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

COOPÉRANT OUTRE-MER?
- Êtes-vous préoccupé (e) par le Tiers-Monde?
- Désirez-vous mieux connaître sa situation? ses espoirs? ses besoins? ses problèmes?
- Voulez-vous même coopérer outre-mer?

Alors, adressez-vous au :
CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges, Montréal 247. - Tél. : 735-4561

VIENT DE PARAITRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR


UNE FEMME CHEZ LES HOMMES
par THÉRÈSE-F. CASGRAIN
• Les mémoires d'une grande féministe
• Pour l'amélioration de la condition féminine québecoise
En vente partout au prix $3.50 - distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228)
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

L'État dans les communications

Au moment où s'amorce le débat sur les communications gouvernementales, les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont tendance à jouer les vierges offensées. Le parti libéral plaide efficacité et se déclare peiné quand on l'accuse de vouloir manipuler l'information et régenter la production audio-visuelle. L'Union nationale, pardon, Unité-Québec, détecte et dénonce la propagande qui affleure dans les projets du ministre L'Allier. Le Parti québécois, fort d'une virginité qui n'a pas eu à survivre au pouvoir, réclame des organismes gouvernementaux la complète liberté des enfants de Dieu et ramène le parti libéral à un programme électoral depuis longtemps oublié. Les créditistes, quant à eux, ont l'air de penser que les gens, de toutes manières, seront toujours trop informés et que l'Etat sera toujours trop envahissant.

Si cet angélisme déplaît, on peut, comme le chroniqueur Normand Girard, du "Soleil", verser dans le cynisme. "Le moment est peut-être venu, déclare M. Girard, pour un gouvernement courageux d'appeler les choses par leur nom et d'admettre que les agents d'information et les relationnistes du gouvernement sont bel et bien des propagandistes". M. Girard en tient solidement pour ce terme de propagande, "à condition que l'on entende propagande dans le sens de "préposés aux relations publiques", puisque leur rôle ne sera jamais autre que celui de présenter les réalisations du gouvernement, étant donné qu'ils ne peuvent trahir leur serment d'office ni critiquer leur employeur."

●

Tout cela rétrécit notablement le corridor. Si l'on éloigne trop l'information et la production audio-visuelle gouvernementales du pouvoir politique, les hommes publics ne pourront plus exprimer grand'chose et ils s'estimeront lésés. Si Information-Canada a vu le jour, c'est quand même, un peu beaucoup, parce que Radio-Canada échappait au pouvoir politique plus que ne le souhaitaient les politiciens. (Il faut dire que les politiciens en demandent beaucoup). D'autre part, si l'information se tient trop près du pouvoir politique et de l'intervention partisane, le citoyen court constamment le risque d'être manipulé, "programmé", asservi.

Le gouvernement actuel a choisi la voie de l'asservissement, en ce sens qu'il se donne tous les moyens de contrôler les agents d'information de l'Office d'information et les agents de production et de réalisation de Radio-Québec. C'est une option facile à défendre, puisque le pouvoir politique réussira toujours à prouver qu'il est nécessaire de renseigner les citoyens sur les services publics. Et il aura raison. Bien plus, le pouvoir politique prouvera aisément que les services financés par les impôts sont insuffisamment connus des citoyens et, partant, insuffisamment utilisés.

Les exemples sont nombreux et les témoignages convergents. M. Lesage attribuait une part de sa défaite aux journalistes et il pensait assurément aux agents d'information qui n'avaient pas suffisamment fait connaître l'oeuvre libérale. M. Jean-Jacques Bertrand, dans l'une de ses rares sorties contre les gens de plume, attribuait, lui aussi, sa défaite au fait que l'Office d'information n'avait pas expliqué convenablement le travail de l'Union nationale. Que le gouvernement actuel ne veuille pas courir ce risque et décapite l'Office d'information dès maintenant, il n'y a là rien qui doivent surprendre. D'ailleurs, les griefs de chaque premier ministre sont nombreux et fondés. Il suffit, à cet égard, de lire les blâmes annuels que formule l'ombudsman à propos de l'information gouvernementale pour se convaincre que les efforts accomplis ne suffisent pas.

Sur ce terrain, tout gouvernement peut donc se déclarer déçu. Le gouvernement actuel en déduit qu'il faut supprimer l'apparence d'autonomie dont jouissaient les organismes gouvernementaux à l'oeuvre dans le secteur et permettre au pouvoir exécutif d'accélérer et d'amplifier les activités. C'est le sens qu'il faut donner au plaidoyer de l'efficacité que prononce périodiquement M. L'Allier depuis qu'il occupe le poste de ministre des Communications.

●

Ce qu'il faut regretter par-dessus tout, c'est le globalisme de la proposition du gouvernement actuel. On comprendrait, répétons-le, qu'il prenne les précautions nécessaires pour se faire connaître et transmettre ses lois à la population. S'il considère que les attachés de presse, les secrétaires particuliers et tout le maquis connexe ne suffisent pas à remplir cette fonction, peut-être le gouvernement doit-il, en effet, se doter d'un service de relations publiques ou de mise en marché.

Jusque-là, le point de vue gouvernemental pourrait se défendre. Cependant, on n'admettra ce point de vue qu'à condition de pouvoir compter, à côté d'un service carrément politique de relations publiques, sur des organismes gouvernementaux véritablement autonomes et solidement protégés contre les pressions partisanes. Brutalement, on comprendrait peut-être l'abolition ou la domestication de l'Office d'information si, du même coup et parallèlement, Radio-Québec recevait un surplus d'autonomie et le mandat de recueillir l'information et de la diffuser. On serait ainsi loin de la solution simpliste et partisane que propose M. L'Allier et qu'endosse M. Girard. On aurait, au service de chaque ministre, un service plus puissant d'information politique et l'on y engouffrerait autant de spécialistes et de thuriféraires que l'on en voudra. Mais l'on donnerait également au public les garanties d'impartialité et d'objectivité dans la cueillette et la transmission de l'information gouvernementale.

Ce n'est pas ce que propose le "train législatif" du ministre L'Allier. Il ne donne pas à Radio-Québec ce qu'il enlève à l'Office d'information. M. L'Allier prend comme préalable la conviction que l'autonomie a nui à l'efficacité. Sans jamais en faire la preuve, M. L'Allier affirme qu'en centralisant toutes les décisions entre les mains du pouvoir politique, l'efficacité grandira. Avec un meilleur examen de la situation, il constaterait qu'un bon nombre des difficultés qu'ont connues l'OIP et Radio-Québec proviennent, au contraire, des tergiversations du pouvoir politique. Les insuffisances des organismes gouvernementaux crèvent les yeux, mais la solution se situe plutôt au niveau de la déconcentration administrative que dans le nivellement par le pouvoir politique.

●

Les décisions auxquelles s'en tient le ministre L'Allier ne compromettent pas seulement les organismes gouvernementaux que sont l'OIP et Radio-Québec. Au contraire. Les orientations gouvernementales vont si loin dans le sens du contrôle de tout par un exécutif omniprésent que des initiatives comme Multi-Media ne jouiront jamais de la liberté d'action qui leur est indispensable. Il incombait au ministère des Communications de créer l'infrastructure technologique, de telle manière que la population puisse prendre conscience de ses problèmes et se donner les services les plus adaptés. Au lieu d'un système souple qui aurait laissé à la pédagogie et au régionalisme un maximum de liberté, on s'est orienté vers une nouvelle centralisation gouvernementale.

Pourtant, il aurait suffi que Radio-Québec et Multi-Media se mettent en mouvement. A peine quelques centaines de fonctionnaires auraient été impliqués et la machine aurait gardé des dimensions humaines et un rythme acceptable. Parce qu'il faut tout ramener sur la table des ministres, les Communications et l'Education continuent de palabrer avec une exaspérante lenteur et une lourdeur désespérante. Quand, enfin, Multi-Media verra le jour, le gouvernement se demandera, par l'entremise de nouveaux comités, pourquoi l'initiative coûte autant et prend autant de temps. Dans deux ans, on pendra Multi-Media à côté de l'OIP et de Radio-Québec.

Il est plus que temps de la part du ministre des Communications de faire une différence nette entre ce que réclament à grands cris ses collègues du Conseil des ministres et ce que le public espère. Qu'il donne à ses confrères de quoi se faire connaître et réélire, mais qu'il renonce à lancer les communications gouvernementales dans la voie de la centralisation excessive, du contrôle partisan, de la lourdeur inefficace. Qu'il donne au pouvoir politique ce qu'il a droit d'avoir, mais qu'il laisse la Régie juger, Radio-Québec produire et l'Office d'information répondre.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

Tout est bien

par ALBERT BRIE

Quand je broie du noir, je cours voir Félix. J'ai mes raisons: il cultive le rose. C'est le parfait optimiste. A côté de lui, le Candide de Voltaire est un misanthrope.

Je suis allé lui faire une petite visite le jour de la Toussaint. Il ramassait des feuilles mortes qu'il enfournait dans des sacs de plastique, tout en sifflotant un thème de la "Pastorale" de Beethoven, à moins que ce ne fût "J'chus d'bonne humeur" de Blanchard.

En m'apercevant, il laissa tomber son ramasse-feuilles. Je lui dis:

– Ne te dérange pas pour moi, continue!

– Bah! les feuilles mortes, ça peut attendre. Je continuerai tout à l'heure ou demain ou jamais, car je ne sais pas si tu sais mais les feuilles mortes constituent un excellent humus pour le gazon. Alors, vieux frère, qu'est-ce qui me vaut l'honneur de ta visite?

– Tu ne penses pas qu'il y a de quoi se cogner la tête contre les murs? lui fis-je remarquer.

– Je vois. Tu parles de la manifestation de vendredi.

– Ça se voit tant que ça, Félix?

– Tout le monde me corne les oreilles avec ce joyeux pique-nique. Je ne vois pas pourquoi tu ferais exception.

– Alors, ça t'embête que je t'en parle.

– Ça ou l'hiver qu'on aura, c'est tout un.

– Évidemment, pour toi, comme toujours, tout est pour le mieux?

– Si tu veux. Le progrès humain se paie à crédit. Et pour les pots cassés, il y a l'assurance.

– Je ne veux pas t'offenser, mon cher Félix, mais il y a des jours où je me demande si tu as du coeur au ventre.

– Tu as peut-être raison. Je l'aurais plutôt sur la main... Mais pour ce qui est de te cogner la tête contre les murs, ne te donne plus cette peine. Comme pour la montagne, les murs viennent à toi. J'ai reçu ma part dans la manifestation de vendredi dernier.

Félix tourna la tête et me montra une ecchymose.

– Tu as été matraqué?

– Yes sir! Le pauvre agent, il n'avait pas la main sûre. Il frappait d'estoc et de taille avec une maladresse pitoyable.

– Tu ne me feras pas croire que tu étais parmis les manifestants?

– Non! Je me suis cherché une raison pour joindre les promeneurs et je n'en ai pas trouvée de valable. J'étais là en spectateur. Tu connais mon goût pour la participation.

– Et tu vas laisser ça comme ça?

– Pas du tout. Ma femme me met des compresses. La marque était beaucoup plus jolie à voir le lendemain.

– Tu me désarmes, Félix. Vas-tu déposer une plainte pour assaut?

– Y penses-tu!.. S'il n'en tenait qu'à moi, je garderais cette contusion comme un trophée. Je préférerais de loin revoir mon matraqueur pour le rassurer.

– Pardon?

– Ça va de soi. Ce pauvre type, il a besoin d'être tranquillisé. Il s'imagine peut-être que je suis à l'hôpital. Tu vois d'ici son remords. Il a fait son devoir et je suis sûr qu'il en conçoit du regret. Il est peut-être traumatisé pour la vie.

– Et qu'est-ce que tu penses de l'attitude de M. Drapeau?

– Pauvre lui! S'il existe un homme en ce moment qui fait des ulcères, c'est bien notre premier magistrat. Il ne faut jamais oublier, vieux frère qu'il y a un homme qui sommeille sous sa carapace de personnalité publique, avec un coeur qui bat.

– Donc, j'en conclus, Félix, que tu blâmes entre autres, M. Louis Laberge

– Faites excuse, vieux frère. Tu connais cette parole: "Que celui qui n'a jamais péché... M. Laberge et ses homologues se sont acquittés au mieux de leurs obligations envers les travailleurs démunis.

– Selon toi, Félix, tout va se tasser. Et si je m'en remets à ton point de vue, l'affaire est classée?

– Oui! on passera à autre chose. On oubliera jusqu'à ce qu'on se rappelle que la devise du Québec est "je me souviens" ou plus communément: "Vous n'êtes pas écoeurés de gémir, bande de caves? Cétacés, nous ne sommes pas des poissons".

lettres au DEVOIR

Les raffinements d'une barbarie qui ne veut pas mourir

Monsieur le directeur,

Intéressante la suggestion de M. J. Gilbert (Devoir 25 octobre) et qui part manifestement d'un bon naturel. Fini les folies de la suppression de la peine de mort, mieux vaut en revenir à la suppression des condamnés. C'est quand même utile de se débarasser des anormaux et c'est gentil de demander qu'on soit aussi bienveillant avec eux qu'avec les chiens. Monsieur J. Gilbert recommande l'anesthésie par piqûre ou gaz carbonnique "C'est plus humain dit-il". Il s'agit de les endormir, pour une période de longue durée évidemment, un de ces longs voyages reposants auxquels nous aspirons tous.

On pourrait imaginer beaucoup de "techniques fonctionnelles" de disparition. A la romaine, par exemple: un bon repas, et une débauche satiriconesque et puis un peu de cyanure mélangée d'euphorisant. Dans le style vacances: la croisière dans les mers du Sud, avec un petit plongeon quand on y penserait le moins, le soir, au clair de lune, au rythme "envoûtant" d'un calypso. A la scientifique: voyage en fusée, non stop et sans retour, un vol expérimental quoi. Ou le lâcher en ballon pour le tour du monde en 80 jours, avec un petit dégonfleur automatique, cybernétique. Dans le genre club Play Boy: avec des topless ou des maisons closes à l'enseigne d'"A la mort douce". A l'anti-pollution: le lachage en forêt lointaine d'Amazonie ou du Grand Nord selon les goûts. Dans le style chrétien: fosses aux lions pour ceux qui ont des tendances sado masochistes non assouvies. Il en serait de même pour les nouvelles victimes de la "victimologie". Il ne faudrait pas remettre trop vite la "veuve" au rancart, cesser d'aiguiser son couteau. Disons qu'il faut garder la trappe ouverte à tous les souhaits. Là, manifestement, on rentre dans la voie néo-moderne du "sur mesure", du "cousu main", du "pendu main".

On pourrait même craindre une recrudescence du crime, tant les perspectives de ce qui suit deviennent alléchantes. Après tout, c'est tentant, pour ceux qui triment sans espoir, ceux qui se vident les poches pour se payer un de ces voyages qu'on leur serine tous les matins "Avec Air-Canada..." si agréables, si économiques, mais que malgré tout ils ne pourront jamais se payer. Tous les aliénés de la société bureaucratique, tous les "stressés", les "pognés". Il faudrait y penser deux fois, il y a peut-être un risque.

Je croyais que la pénologie moderne, avait obtenu gain de cause après une bataille de plusieurs siècles. Mais dans ces sciences appliquées on risque toujours d'être dépassé par une nouvelle solution pratique. Au fait, dans leur "grande solution" les nazis avaient déjà pensé à cela. Tous les témoignages qu'on a recueillis montrent que les chefs de ce temps là, étaient très sensibles à ce que mort s'en suive, sans bruit, sans désordre, sans tapage. Il n'y a que le problème de la fumée, pour l'incinération, qui restait gênante. On ne peut tout de même pas leur en faire grief, on ne peut pas résoudre tous les problèmes techniques en même temps. Parce qu'ils étaient très en avance les nazis! Par exemple, ce sont les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme de la pollution. Ils disaient que la race juive "polluait" la race humaine, ou plus exactement la race aryenne qui était la seule vraiment bonne et exemplaire. Il y a beaucoup de choses sous le concept de "pollution", c'est comme celui d'"anormal". Qu'on le veuille ou non on "pollue" toujours un peu son voisin et on est toujours un peu l'"anormal" de l'autre. Mais pour en revenir aux nazis, il faut quand même s'incliner devant la perfection des techniques de "relations humaines" qu'ils avaient mises au point. Par exemple dans certains camps d'extermination, ils avaient installé de grands orchestres symphoniques qui jouaient de somptueuses "ouvertures" wagnériennes qui vous conduisaient dans le Nirvâna. C'était formidable. C'était encore plus raffiné, plus au point qu'on peut l'imaginer. Certains "patients", prenaient eux-mêmes en mains l'"opération participation". Les mères prenaient leurs enfants dans leurs bras en leur disant qu'on allait faire une promenade et qu'on prendrait ensuite une bonne douche dans la chambre à gaz. On peut arriver à y mettre jusqu'à l'affection maternelle si c'est ce que le condamné désire le plus. Je suis sûr qu'on commence seulement à y penser, mais dans cette voie-là, l'imagination des spécialistes sera sans frein, sans aucune répression.

Au fait c'est la conscience de qui qu'on essaye d'endormir? Celle de l'"anormal" ou la sienne? Peut-être est-il plus sain de garder sous les yeux le "spectacle" des exécutions.

Apparemment on n'en a pas fini de lutter contre la barbarie et le cannibalisme (puisqu'on a mis les pauvres chiens dans le coup).

Jacques DOFNY
professeur au département de sociologie de l'U. de M.
Montréal, le 2 novembre 1971

bloc-notes

Quand la fiscalité prend le pas sur l'économie

C'est le nez collé sur la vitre du chômage que les ministres des finances du pays se sont réunis en début de semaine à Ottawa. Mais la vitre était embuée et l'on ne sait jusqu'où, cet hiver, le chômage étendra ses ravages, puisque Edgar Benson a refusé de communiquer les prévisions fédérales même à ses collègues provinciaux. Ce qui empêcherait Québec de planifier ses interventions en connaissance de cause... si seulement le gouvernement Bourassa avait quelque velléité de planification ou d'intervention.

Car Raymond Garneau, le ministre québécois des finances, a beau avoir reproché à Ottawa d'avoir annoncé son programme anti-chômage trop tardivement, il n'est pas tout à fait parvenu à nous faire oublier que son propre gouvernement n'a encore rien annoncé. Pourtant, l'Ontario vient de décréter une réduction d'impôt; pourtant, le Manitoba et la Saskatchewan ont réaménagé leurs programmes de dépenses. Par hasard, la génératrice des 100,000 emplois serait-elle déjà complètement vidée? Quand on vit dans une maison de verre...

Essuyons le carreau. Malgré les aléas de la conjoncture, on aura finalement parlé bien peu d'économie et beaucoup (trop?) de gros sous à cette conférence fédérale-provinciale. On n'aurait pas à le déplorer s'il arrivait aux grands argentiers du pays, où à leurs collègues, de se concerter sur les politiques de développement économique qu'ils doivent en principe mettre en oeuvre conjointement, ou tout au moins concommitemment. Non pas le moyen de fournir pendant trois semaines du travail à 15 des 200 chômeurs d'hiver de Saint-Xiste, en refaisant le bardeau de la salle des Chevaliers de Colomb; mais plutôt le moyen d'accélérer le développement économique du pays en longue période, de rendre ce développement plus efficace et de le répartir plus équitablement sur le territoire.

Mais de pareils conseils de planification ne trouvent jamais l'heur de s'insérer dans le va-et-vient perpétuel, sur les ailes d'Air-Canada, des ministres et fonctionnaires des onze couronnes canadiennes; et l'on se désole à l'avance de ce que le premier ministre Trudeau refusera d'en faire l'objet de sa rencontre du 15 novembre avec ses vis-à-vis provinciaux, de crainte d'ouvrir une de ces "cannes de vers" qu'il exècre tant!

Revenons donc aux gros sous. Dans cette souque-à-la-corde qu'est inévitablement la fiscalité en régime fédératif, M. Benson a fort bien tenu son bout. Partage du produit (minime) de la taxe fédérale sur les surplus des sociétés anonymes qui sont distribués aux actionnaires, extension de trois à cinq ans de la clause de stabilisation des revenus provinciaux inscrite dans les accords fédéraux-provinciaux de péréquation, qui expirent le 31 mars 1972: voilà tout le terrain qu'il s'est dit prêt à céder.

Le Québec et l'Ontario, chacun tirant à hue et à dia, ont réclamé beaucoup plus. Raymond Garneau s'est dit fort bien disposé à l'endroit d'un prolongement des programmes de subventions fédérales au titre de l'enseignement post-secondaire et des services de santé; comme quoi le rouleau compresseur du fédéralisme rentable applatit jusqu'à le rendre méconnaissable le principe naguère sacro-saint de l'autonomie financière des provinces! De même, le ministre québécois des finances a refusé d'administrer sa part des $50 millions de subventions fédérales aux organismes communautaires, pour des travaux d'hiver à haute intensité en travail; il l'a fait en toute bonne conscience, après avoir feint de s'offusquer de l'absence de consultations préalables et après avoir fait discrètement allusion au gaspillage que ces subventions pourraient entraîner.

Reste que le gouvernement Bourassa a explicitement autorisé la trésorerie fédérale à s'insérer élégamment dans plusieurs dizaines de mini-compétences provinciales. Ainsi que le prédit un proverbe maintes fois vérifié dans l'histoire, "mini-compétences deviendront grandes." Déjà, le ministre d'Etat fédéral aux affaires urbaines est à l'affût – ou est-ce plutôt le secrétaire d'Etat?

En outre – c'est l'essentiel des propositions québécoises – Raymond Garneau a réclamé que l'impôt foncier scolaire soit désormais inclus dans la "masse fiscale" qui sert de base au calcul des paiements de péréquation. Rien, là, que de très raisonnable, tous les revenus fiscaux des provinces et de leurs municipalités devant idéalement servir de base à la péréquation; élargissement que rend encore plus impérieux, si l'on vise à l'équité inter-provinciale, la variété des systèmes fiscaux de l'Atlantique au Pacifique.

"Hold your horses", a néanmoins répliqué Darcy McKeough, le trésorier de l'Ontario. Prétextant l'accroissement des dépenses fédérales dans les régions à croissance lente (notamment au titre de l'expansion économique régionale et de l'habitation), Queen's Park souhaite que le gouvernement central démantèle ses programmes conjoints, qui sont financés par les contribuables ontariens dans une proportion plus forte que la part des subventions que reçoit la trésorerie ontarienne. Naturellement, le repli d'Ottawa devrait s'accompagner, selon M. McKeough, d'une réduction conséquente des impôts fédéraux.

Bien plus. L'Ontario réclame aussi la revision, dans le sens d'une moindre équité, du régime de la péréquation, sous l'empire duquel le Québec touchera cette année environ $459 millions, soit la moitié du montant global des paiements. Voilà qui réduirait sensiblement, pour le Québec, la rentabilité de... vous savez quoi! Toutefois, la péréquation est un programme qui relève exclusivement du Parlement fédéral; et l'on se refuse à croire que le gouvernement Trudeau oserait édulcorer ce programme-là, en touts points conforme aux canons de la politique fonctionnelle.

Reste qu'un élément du diagnostic effectué par M. McKeough incite à la réflexion. "Nous nous inquiétons, a-t-il dit, de ce que l'essor économique des régions fortes soit compromis, sans que, en contrepartie, celui des régions plus faibles soit suffisamment accéléré". N'y a-t-il pas un grain de vérité sous l'égoïsme ontarien? Ne pourrait-on pas utiliser à meilleur escient, entre autres, les millions que distribuent le ministère de l'expansion ou la Société centrale d'hypothèques et de logement?

J'oubliais: on a ressorti rapidement, puis remis sur les tablettes, la caisse conjoncturelle dont M. Bourassa a proposé l'institution; M. Benson a refusé de surseoir à la mise en oeuvre de sa réforme fiscale; et le ministre fédéral des finances a promis – pour la forme – de songer à consulter ses collègues provinciaux la prochaine fois que la publication de l'indice mensuel du chômage l'incitera à reviser le jour même son budget.

Après le téléphone rouge, aurons-nous bientôt le téléphone vert – vert piastre, s'entend?

C'est peu probable. Bell-Canada est déjà débordé...

Claude LEMELIN

En éducation, plus ça change, plus c'est pareil!

La lecture de l'article "Une nouvelle pédagogie dans un nouveau campus" de M. André Trudel, directeur général du Collège du Vieux-Montréal, dans Le Devoir du premier novembre, m'a laissé perplexe, réticent et déçu.

Vraiment, où est-il donc tout ce "nouveau"? La lecture de ce bref exposé ne peut que confirmer chez moi cette idée qu'aujourd'hui encore au Québec on bâtit de nouveaux édifices parce qu'il faut bien bâtir quelque chose – à moins que ce soit pour créer de nouveaux emplois – et que ce qu'on appelle des "principes de base" ne constituent tout au plus que des prétextes à d'énormes investissements; on veut nous refiler de vieilles idées, nous épater avec des trucs de dernier cri mais en évitant soigneusement de poser les véritables questions.

Comme beaucoup d'administrateurs, vous constatez, M. Trudel, la crise que vit l'enseignement collégial. Vous êtes conscient que l'organisation pédagogique des collèges ignore dans les faits les principes de la pédagogie active. Le diagnostic me semble juste mais le remède que vous proposez bien au-dessous des vertus que vous lui attribuez. Une nouvelle architecture scolaire, le réaménagement des locaux, la multiplication des moyens audio-visuels ne constituent pas un remède à tout et ne personnaliseront pas nécessairement l'enseignement, tout comme le système actuel ne le dépersonnalise pas automatiquement.

Pourquoi ne pourrions-nous pas atteindre "l'expression de soi", "la création personnelle", en exploitant davantage les moyens actuellement à notre disposition? L'abandon de la fameuse norme quinze, l'augmentation du personnel enseignant, l'allègement des horaires me semblent des mesures beaucoup plus adéquates pour personnaliser l'enseignement que la panacée audio-visuelle. Avant de s'engager dans de nouvelles dépenses, ne serait-il pas plus conforme aux principes d'une saine administration de développer à fond les ressources dont nous disposons?

Il faut revoir cet énoncé selon lequel la personnalisation de l'enseignement ne peut se faire sans investir dans ce coûteux matériel scolaire qu'est l'audio-visuel. La relation cassette-étudiant est au fond bien peu différente de ce que nous blâmons le plus sévèrement dans l'enseignement magistral et ne profitera peut-être qu'à certaines compagnies dont les objectifs n'ont rien à voir avec l'éducation.

Qu'en pensent les étudiants de ce "renouveau"? Ont-ils été même consultés? De pareilles expériences ont-elles été tentées ailleurs? Qu'attend la population québécoise d'une réforme de l'enseignement? Jusqu'où un système peut-il laisser l'étudiant être lui-même? Sera-t-il bientôt plus agréable de travailler dans un cegep? Professeurs et étudiants auront-ils encore longtemps l'impression d'y gaspiller des années irremplaçables? Voilà les questions, M. Trudel, que j'aurais aimé que vous souleviez.

Yves PELLETIER
Rivière-du-Loup,
le 1er novembre 1971

propos d'actualité

"C'est d'abord et avant tout cet idéal de communion, de fraternité et d'unité, qui doit commencer à se réaliser ici-bas même s'il ne peut l'être pleinement que dans l'au-delà, qui amène le chrétien à rejeter tout élément de haine et de discorde, tout ce qui divise, tout ce qui va à l'encontre de l'entente mutuelle et de l'amour. Et n'est-ce pas ce dont nous avons précisément besoin aujourd'hui? De nos jours, pouvons-nous nous permettre de rejeter l'Evangile et les enseignements du Christ comme s'ils n'étaient pas l'un des principaux facteurs d'unité et de paix à la disposition des hommes? Peut-on trouver en dehors de Dieu des liens d'unité et de fraternité comparables à ceux que l'on trouve en Lui?"

(Homélie prononcée par Mgr. J.-A. Plourde, 20 octobre 1970)

Les Forces armées canadiennes, notamment l'élément Terre, ont toujours été appelées à venir en aide au pouvoir civil, chaque fois qu'il était nécessaire, et les événements de l'an dernier ont démontré à quel point ce rôle pouvait devenir important. Une des tâches confiées aux trois groupements de combat ainsi qu'au Régiment aéroporté est d'appuyer, s'il y a lieu, des opérations de sécurité intérieure. En cas d'urgence, on pourrait faire appel à des forces terrestres supplémentaires en puisant à même les réserves ou les formations affectées à d'autres fonctions. La formation militaire que le soldat canadien reçoit actuellement le prépare d'une manière idéale à jouer ce rôle.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy
Directeur de l'information:
Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

Les dirigeants du PQ devant la manifestation du 29 octobre

par YVES MIRON et ROBERT BARBERIS

MM. Miron et Barberis sont respectivement professeurs d'économique et de français. Dans cette libre opinion, ils commentent la décision du bureau exécutif du Parti québécois de ne pas participer à la manifestation organisée vendredi dernier, contre la direction de La Presse, par les grandes centrales syndicales du Québec.

Le conseil exécutif du Parti Québécois et son aile parlementaire ont refusé de participer à la manifestation de vendredi soir dernier contre la Presse. Certains auraient souhaité voir le Président du Parti Québécois à côté des leaders syndicaux en première ligne de la manifestation. Cela eut été normal, à leurs yeux, puisque le PQ a appuyé les travailleurs de la Presse et a invité ses membres et sympathisants à boycotter la Presse. Tout le monde sait que le PQ est du côté des travailleurs et de la liberté de l'information dans le conflit de la Presse. S'en suit-il que les leaders du PQ avec René Lévesque en tête devaient nécessairement participer à la manifestation de vendredi soir dernier? Nous croyons que non et nous voulons dire pourquoi, à notre avis, ils ont pris une sage décision.

Si les leaders du PQ avaient participé à cette manifestation vous auriez eu côte à côte dans les média d'information: René Lévesque, la mort d'une femme, les bombes du FLQ et des scènes de violence. Résultat: le PQ aurait été associé directement à la violence dans des images qui frappent la conscience et même marquent l'inconscient, ce qui aurait rendu plus difficile la voie électorale dans le Québec actuel, étant donné le faible degré de politisation de nombreux citoyens surtout à l'extérieur de Montréal. Cela aurait compromis gravement le travail acharné et constant des milliers de militants qui ont bâti un instrument, un parti qui rend plausible et même probable la voie démocratique comme moyen d'accéder à la souveraineté. Voilà pourquoi il ne fallait pas que les dirigeants du PQ soient aux premiers rangs de la manifestation du 29 octobre dernier.

Mais, dira-t-on, c'est facile de dire ça **après** la manifestation. C'est **avant** que la décision a été prise. Nous croyons que même si la manifestation avait été pacifique (par miracle!), la décision de ne pas y participer était la bonne décision à prendre. Voyez René Lévesque dans la première rangée des manifestants. Deux groupes n'attendent que ce jour-là pour passer à l'action: les extrémistes de droite et les extrémistes de gauche. A l'heure actuelle, deux groupes ont intérêt à nuire au Parti Québécois. D'abord, les détenteurs actuels du pouvoir, le trio Drapeau-Bourassa-Trudeau. Ils ont le pouvoir et pour le garder ou pour le renforcer, ils veulent affaiblir les forces d'opposition et singulièrement le PQ en les reliant à des images de mort, de violence, de désordre, de destruction de la propriété, de sang, de feu et de sirènes dans la nuit. Leur principale technique est la provocation. Nous avons entendu Trudeau dire aux militants du RIN qu'ils allaient se faire faire mal et que la nation canadienne-française n'existait pas; puis nous l'avons vu assister à la parade de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 1968, la veille d'une élection fédérale. Nous avons vu Drapeau manoeuvrer pendant la crise d'octobre contre le FRAP pendant une élection municipale. La violence, il semble bien que ce soit rentable électoralement pour le pouvoir. La semaine dernière, nous avons vu le maire de Montréal appliquer un règlement anti-manifestation jugé illégal et donner une conférence de presse sur la loi et l'ordre dans le genre du petit discours de Trudeau à la nation canadienne... la veille de la mort de Pierre Laporte. C'est la technique de la provocation qui donne de si bons résultats pour le pouvoir qui provoque un climat de violence et justifie ainsi aux yeux de la majorité silencieuse ses actions rétrogrades. Le pouvoir a donc intérêt à ce que les manifestations tournent à la violence et c'est un secret de polichinelle (cf. le film Z) que certains policiers de l'escouade anti-émeute, certains agents provocateurs à la solde du pouvoir, les policiers en civil donnent un bon coup de main, consciemment ou non, pour que ça tourne à la violence.

Au pouvoir qui provoque la violence s'ajoutent les extrémistes de gauche du genre FLQ qui veulent fermer la voie démocratique vers la souveraineté tout simplement parce qu'ils n'y croient pas. Comme cette voie passe par le PQ, en associant ce parti à la violence, on l'affaiblit, on le discrédite et ainsi, de guerre lasse, les indépendantistes seront acculés à rejeter les illusions de la voie électorale pour prendre la voie de la violence, celle en laquelle croit le FLQ.

Dans le contexte actuel, étant donné la présence de ces deux extrémismes, il est évident que René Lévesque et les leaders du PQ ne peuvent pas participer à des manifestations. Au temps du RIN, c'était un bon moyen de sensibiliser l'opinion à la question du Québec. Mais, dans le moment, le risque est trop grand pour le PQ. Même si la manifestation de vendredi avait été paisible, cela n'aurait pas donné raison à ceux qui étaient en faveur de la présence de M. Lévesque. Car si René Lévesque avait été là, les deux groupes d'extrémistes auraient pu passer à l'action et les média d'information auraient fait tomber tout l'odieux de la violence sur le PQ pour nuire à son action électorale. Et d'ailleurs, même en l'absence de M. Lévesque, le FLQ et les provocateurs du pouvoir n'ont pas consulté M. Louis Laberge avant de passer à l'action. M. Laberge voulait une manifestation digne et pacifique. Avec la situation explosive du Québec actuellement, avec la police de Montréal, le bras d'une tête qui est Drapeau, c'est se faire illusion que de penser qu'on peut contrôler une manifestation. Malgré l'excellent service d'ordre de la manifestation contre le bill 63 devant le Parlement de Québec, la violence a éclaté. Qu'on se rappelle les bombes lacrymogènes lancées cinq minutes avant le téléjournal de Radio-Canada devant les caméras de télévision alors qu'il ne restait que quelques centaines de manifestants sur 25,000, et on comprendra le sens du mot provocation.

Il faut tout de même se rendre compte. Vous voyez M. Lévesque se promener dans la rue devant les cris: S O S F L Q; vous l'imaginez photographié dans la nuit à côté d'un poster de Paul Rose placé là comme par hasard: quelle aubaine pour les prochaines élections. Pas même besoin de faire un petit montage à la Maclean. Ensuite, si nos chers policiers ont matraqué M. Louis Laberge et M. Yvon Charbonneau pourquoi pas M. René Lévesque! Imaginez alors la colère des péquistes. Ca nous mènerait où? A la seule voie dans laquelle veulent nous pousser les deux extrémismes, celle de la violence peut-être suicidaire.

Voilà pourquoi l'exécutif du PQ et son aile parlementaire ont pris une sage décision. Nous ne nions pas le droit à la manifestation. Mais un parti politique, c'est plus qu'un syndicat ou qu'un groupe de pression. Manifester pour le droit au travail contre l'empire financier Power Corporation, pour le droit à l'information contre les manipulations de l'opinion à coups de Sono-Presse, pour la liberté contre le dictateur Drapeau, quoi de plus légitime! La manifestation attire l'attention de l'opinion publique et répond à un besoin affectif de ceux qui sont engagés dans une lutte. Ils ont besoin de se sentir solidaires, de constater physiquement qu'ils ne sont pas seuls. Mais de là à privilégier la manifestation comme forme d'action politique et à s'en faire une idée romantique, il y a une marge. Il y a des revolutionnaires de salon qui ne font jamais d'action politique concrète mais qui vont se défouler périodiquement dans la rue pour se déculpabiliser. Ce seront les premiers à blâmer l'exécutif du PQ. Ils ne savent pas tout le travail, les efforts constants et non pas sporadiques déployés pour construire un parti politique comme le Parti Québécois. Quant aux gens plus sérieux comme Jacques Guay ou Gerald Godin, sont-ils prêts pour deux heures de romantisme et d'affrontements stupides avec la police à compromettre tant de travail?

Dans le moment pour un parti politique qui a choisi la voie électorale, la priorité est à la moins spectaculaire mais plus exigente et efficace animation politique et au renouveau de sa pensée socio-économique. Les jeunes aiment les manifestations. Mais les plus politisés commencent à en voir les limites réelles. Ils veulent que le PQ soit le véhicule d'un autre possible, d'une alternative au capitalisme nord-américain. Ils sont à la recherche d'une société qui n'est pas uniquement basée sur les valeurs matérielles, d'une société qui respecte l'homme et son milieu. Cette recherche actuelle du PQ qui dépasse l'approche constitutionnelle pour aborder de front le socio-économique va répondre à un besoin des jeunes, est d'une importance vitale et plus intéressante que les pettages de bretelles (quand il y a des orateurs) ou les pettages de gueules d'une manifestation. Le Parti Québécois a d'autres choses à faire que de tomber dans les pièges de la provocation du pouvoir ou de la violence felquiste, deux extrémismes qui sont des alliés inconscients dans leurs tentatives d'abattre le Parti Québécois en créant un climat d'énervement tel que tout changement en profondeur soit compromis.

C'est pourquoi, il nous semble évident que l'exécutif du PQ a pris une sage décision qui fait la preuve d'un sens politique très sûr. Il faut être très fort pour résister à la provocation et ne pas tomber dans les pièges tendus par les deux extrémismes. Les leaders du Parti Québécois ont montré une maturité politique qui augure bien de l'avenir et une étoffe qui fait les hommes d'Etat dont le Québec souverain aura un urgent besoin.

La domination américaine

Quand M. Trudeau confond Sweezy et Lénine

par Dorval BRUNELLE

La chaîne Southam publiait la semaine dernière un entretien de Charles Lynch avec le premier ministre Trudeau au cours duquel celui-ci s'est interrogé sur les visées des Etats-Unis en ce qui a trait à l'organisation du système économique international. L'attitude adoptée par l'administration Nixon depuis le 15 août dernier a conduit M. Trudeau à se demander si les Américains ne sont pas résolus à étendre sans répit leur emprise sur l'économie canadienne et même à faire main basse sur le plus possible de l'économie mondiale.

Après avoir signalé que de telles intentions seraient conformes aux théories marxistes sur l'impérialisme économique et le capitalisme monopolistique, M. Trudeau a dit douter que les Américains "veuillent délibérément en arriver là" ou "qu'ils aient poussé ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique". C'était néanmoins la première fois, de mémoire d'homme, qu'un chef de gouvernement canadien se référait, même à titre d'alternative, à des schémas d'analyse marxiste. Quelle est donc la thèse de Paul Sweezy, cet économiste marxiste américain que M. Trudeau a lu dans sa jeunesse et auquel il a fait allusion au cours de son entretien avec Charles Lynch? Dorval Brunelle, chargé de cours de sociologie économique à l'université du Québec, éclaire notre lanterne.

La théorie de l'impérialisme de Paul Sweezy est issue directement des écrits de Lénine et c'est sans doute cette parenté qui explique que le premier ministre Trudeau ait confondu l'essai de Lénine: "L'impérialisme, stade suprême du capitalisme", qui date de 1916, avec l'ouvrage de Sweezy: "The Theory of Capitalist Development" publié en 1942. Dans cet ouvrage, Sweezy centrera notamment son analyse du monopole et du processus d'accumulation monopoliste du capital sur la notion d'Etat et montrera comment une des formes du développement de l'impérialisme a été le fascisme.

La pensée de Lénine, il va sans dire, procède de celle de Marx, qui avait montré les limites du développement du mode de production capitaliste dans un schéma de concurrence parfaite (loi de la baisse tendantielle du taux de profit, etc.). Selon Marx, ce mode de production, rappelons-le, repose essentiellement sur la nécessité de la reproduction du capital et cette loi (perçue par les propriétaires de capitaux comme une nécessité objective) conditionne le développement des rapports sociaux au sein d'une économie.

Après Marx, et à la suite des travaux de Hobson et de Hilferding, Lénine a montré comment la concentration de la production et l'émergence des monopoles dépassent le cadre de la concurrence dite parfaite et posent la nécessité d'analyser le mode de production dans son évolution historique récente.

En effet, si l'analyse du mode de production capitaliste dans sa phase concurrentielle avait permis à Marx de révéler le processus de la formation de la plus-value et, par voie de conséquence, la contradiction fondamentale entre la production sociale des marchandises et l'appropriation privée des capitaux, l'analyse du capitalisme monopoliste devait révéler la contradiction entre le capitalisme du centre et capitalisme de la périphérie (selon l'expression de Samir Amin), c'est-à-dire plus généralement, entre pays développés et pays sous-développés.

C'est ainsi que: "le développement intense de l'industrie et le processus de concentration extrêmement rapide de la production dans des entreprises toujours plus importantes constituent une des caractéristiques les plus marquées du capitalisme", écrit Lénine dans son essai sur l'impérialisme.

Ce développement résulte de la transformation du rôle des banques, qui permettent l'interpénétration du capital bancaire et du capital industriel", c'est-à-dire qu'au lieu de servir de simple intermédiaire dans les paiements, les banques se mettent à jouer un rôle actif dans le processus de reproduction du capital et que de cette fusion de capitaux bancaire et industriel naîtra le capital financier, puis le capital monopoliste.

Une des conséquences historiques de cette distinction est la caractéristique du capitalisme concurrentiel exportation de marchandises, alors que le capitalisme de monopole exporte des capitaux; ou encore, sur un autre plan, le passage du colonialisme à l'impérialisme.

Mais les recherches ne devaient pas s'arrêter là. L'évolution du capitalisme monopoliste avec, comme caractéristique principale, le développement des entreprises multinationales, devaient amener Sweezy (en collaboration avec Paul A. Baran) à approfondir sa thèse dans un ouvrage récent intitulé: "Le capitalisme monopoliste" (Maspéro, 1968.)

Le schéma de cet ouvrage est bâti sur un thème central: la création et l'absorption du "surplus" dans les conditions du capitalisme monopoliste, et surtout les modes d'utilisation de ce surplus qui seuls permettent de comprendre le capitalisme monopoliste dans sa phase actuelle.

Pour nos auteurs, le surplus est la différence entre ce que la société produit et le coût de cette production (concept ambigü puisqu'il participe à la fois du profit de l'économie "classique" et de la plus-value de Marx). Ce surplus est lui-même accumulé au sein d'entreprises géantes.

D'autre part, "la différence entre un système concurrentiel et un système monopoliste peut s'exprimer brièvement en disant qu'en régime de concurrence, l'entreprise individuelle subit le prix, tandis qu'en régime de capitalisme monopoliste la grande entreprise impose le prix." (p.64)

Le surplus accumulé ne peut être absorbé que de trois façons distinctes: "il peut être investi, il peut être consommé, il peut être gaspillé."(p.85)

Or, aucun des modes tratitionnels ne permet de résoudre le problème de l'absorption du surplus: ni le progrès technique, ni l'accroissement de la population, pas plus que l'investissement réalisé à l'étranger. Il en résulte que, ne pouvant absorber le surplus, le capitalisme monopoliste implique une sous-utilisation chronique des ressources humaines et matérielles disponibles. Mais cette sous-utilisation entre en contradiction avec les besoins de reproduction du capital et révèle les trois modes concrets d'absorption du surplus: l'effort pour vendre, le développement des dépenses consacrées au gouvernement civil et le financement d'une politique militariste et impérialiste. (n.b. on pourra trouver un résumé de ces thèses dans le "Readings in U.S. Imperialism" de Fann et Hodges, Boston, 1971, pp.69. "Notes on the Theory of Imperialism").

L'impérialisme, dans cette perspective, ce n'est pas uniquement le contrôle économique d'un mode de production dominé pour répondre aux besoins du développement économique du pays dominant, mais en même temps l'implantation d'un contrôle politique et idéologique dans le reste du monde. Cette dernière articulation est condition du maintien de rapports économique dictés par les lois du développement du système.

L'analyse théorique du mode de production capitaliste peut masquer les difficultés inhérentes à une analyse concrète d'une société donnée. En effet, dans la réalité historique, les caractéristiques théoriques ne se retrouvent pas à "l'état pur" et un mode de production se caractérise aussi par un ensemble de survivances de modes de productions antérieurs (artisanal, féodal, ou capitaliste concurrentiel) qui s'articulent différemment non seulement les uns par rapport aux autres, mais aussi par rapport au mode production dominant, c'est à dire au mode de production capitaliste à son stade monopoliste. Seule l'analyse de ces articulations peut révéler les contradictions particulières à telle ou telle formation sociale (l'ensemble des rapports de classes) historiquement déterminée et la forme des contradictions principales en présence (production sociale et appropriation privée, rapports d'économie dominante à économie dominée) dans ce mode de production à un moment donné de son évolution.

Dans cette perspective, l'analyse des formations sociales au Canada se doit de tenir compte d'une double problématique: d'une part, les contradictions entre le développement de l'économie canadienne et le "développement du sous-développement" (selon l'expression d'André Gunder Frank) d'une économie québécoise; d'autre part, les contradictions entre le développement d'un "certain sous-développement" de l'économie canadienne et le développement de l'économie américaine.

Si l'on ne s'attache qu'à la

Suite à la page 2



Une soirée mémorable dans l'ambiance des Iles Grecques

LA SALLE MYKONOS

vous propose l'authentique cuisine grecque et ses spécialités gastronomiques dans un décor typique au son d'une musique de danse endiablée et à des prix modérés.

Aucun frais de couvert ou minimum

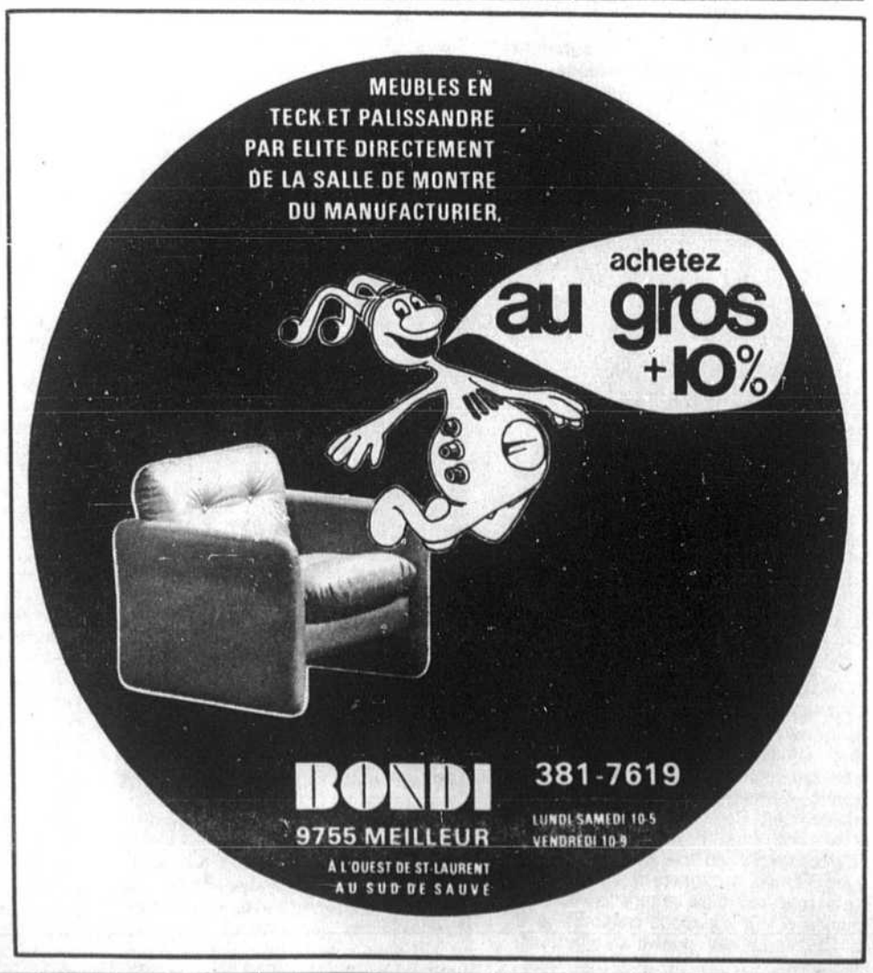
Réservations: **M. Constant** **866-6492**

MYKONOS

"Un coin des Iles Grecques"

Hôtel La Salle - 1240, rue Drummond

MEUBLES EN TECK ET PALISSANDRE PAR ELITE DIRECTEMENT DE LA SALLE DE MONTRE DU MANUFACTURIER.



BONDI 381-7619

9755 MEILLEUR

LUNDI SAMEDI 10-5
VENDREDI 10-9

À L'OUEST DE ST-LAURENT
AU SUD DE SAUVÉ

SERA LANCÉ CE SOIR À QUÉBEC

LE LIVRE PAR EXCELLENCE

tome II - Le nouveau testament

par Jean MARTUCCI

La publication, l'an dernier, des commentaires sur l'Ancien Testament donnés à l'émission radiophonique LE LIVRE PAR EXCELLENCE a obtenu un tel succès que les éditions ICI RADIO-CANADA et FIDES n'ont pas hésité à publier cette année les commentaires sur le Nouveau Testament.

Album illustré — 192 pages — $4.95

En vente dans toutes librairies et à FIDES
245 est, boulevard Dorchester, Montréal 129 - *861-9621
Accessible par deux stations du métro : Berri et Champ-de-mars

ÉDITIONS ICI RADIO-CANADA

FIDES

suites de la première page

LE PRÉSIDENT

affaires publiques fut longtemps perçu comme la "tribune libre" prestigieuse et huppée des intellectuels québécois. Au temps des plus intenses activités de l'ICAP, des noms tels Pierre Elliot-Trudeau Gérard Pelletier, Maurice Sauvé, Fernand Dumont et Pierre Vadboncoeur, s'y mettaient en vedette.

Sous le thème "Défi québécois des années '70", la seizième conférence de l'ICAP se poursuivra jusqu'à dimanche. Au nombre des conférenciers, on entendra notamment: MM. Eric Kierans, député de Duvernay et ex-ministre du cabinet Trudeau; Jacques Parizeau, économiste et membre du conseil exécutif du Parti québécois; Albert Allain président de l'UCC; Jean-Luc Pépin, ministre fédéral de l'industrie et du commerce; Raymond Garneau, ministre québécois des finances, et Louis Martin, professeur de journalisme à l'université Laval.

LE SÉNAT

dir leurs marchés mondiaux, a affirmé le comité.

"Il faut déplorer toute mesure comme celle que contient le projet de loi visant à restreindre ces efforts, compte tenu surtout du fait que ces recommandations vont à l'encontre des structures que se donnent les autres pays industrialisés."

Le Comité a rejeté l'affirmation du gouvernement selon laquelle des lois fiscales plus rigides serviraient à empêcher les entreprises à siège social canadien d'échapper aux taxes en plaçant leur argent à l'étranger.

Selon le Comité, des lois fiscales plus sévères pourront taxer une corporation canadienne pour le revenu légitime qu'elle a touché par une filiale étrangère.

La loi actuelle suffit à juguler les cas de fraudes fiscales de la part des entreprises qui placent leurs bénéfices dans des pays étrangers, a soutenu le comité sénatorial.

Le maintien de ces abus, si abus il y a, est attribuable à la mauvaise application de la loi actuelle plutôt qu'à l'absence de législation.

Le comité a aussi recommandé que tous les dividendes que les entreprises établies au Canada reçoivent de leurs filiales continuent d'être exempté d'impôt.

Double taxation

D'après les sénateurs, l'impôt sur les gains de capital peut mener dans certains cas à une double taxation. Aux termes du bill, une personne quittant le Canada serait considérée comme ayant disposé des actifs qu'il emporterait pour une somme égale à leur valeurs sur le marché au moment du départ.

Ces actifs pourraient de nouveau être taxés par le pays où la personne résiderait désormais.

Le comité a également critiqué le fait qu'aucune allocation n'ait été prévue pour une personne forcée de quitter le pays pour raisons de santé ou de transfert professionnel. Il recommande que le ministre du revenu national ait le pouvoir d'accorder des dégrèvements dans de tels cas.

LE DÉBAT

nes divisait l'ensemble du Parlement et que son propre parti n'était pas unanime non plus. Il a même souligné qu'il ne partageait pas, par exemple, les vues du député libéral Hubert Badanai, de Fort William.

Ce député venait de dire, quelques minutes plus tôt, que les Etats-Unis étaient le pays le plus généreux que la terre ait jamais connu.

Le député Wahn a dit que le problème fondamental des Canadiens était de choisir entre l'intégration au système économique américain et l'établissement d'un système canadien basé sur des relations multilatérales.

Il a dit que, quant à lui, il optait pour une plus grande indépendance économique et culturelle et contre l'intégration économique avec les Etats-Unis.

Un autre député libéral, M. Lloyd Francis, a dit de son côté que le Canada ne gagnerait pas à adopter une politique agressive d'isolement. Il a lui aussi souligné l'ambivalence des Canadiens qui veulent vivre comme des Américains, adopter toutes les coutumes américaines, regarder leur télévision et le reste, et qui veulent par ailleurs l'indépendance économique.

M. Francis a rappelé que les Etats-Unis sont les plus grands clients du Canada et il a évoqué la possibilité que le Canada puisse perdre ce commerce.

Les critiques conservatrices ont surtout porté sur la prétendue incapacité du gouvernement d'établir une politique industrielle autonome.

Le député terreneuvien John Lundrigan, par exemple, a accusé le gouvernement de ne pas avoir de politique valable en ce qui concerne la gérance canadienne des entreprises et il a réclamé une nouvelle stratégie industrielle. Comme plusieurs autres députés de l'opposition, il a reproché au gouvernement de ne pas avoir encore rendu public le rapport Gray sur la propriété des entreprises canadiennes. Il a réclamé que le gouvernement présente le problème avec franchise.

"Si les Canadiens devaient choisir entre la perte de leur souveraineté économique et une forte hausse du chômage, ils opteraient pour le rapprochement avec les Etats-Unis", a dit M. Lundrigan. Il a par ailleurs soutenu que les Canadiens pourraient conserver leur indépendance politique tout en commerçant avec le pays voisin.

Il a dit que la proximité des provinces maritimes avec les Etats-Unis n'avait pas empêché les citoyens des Maritimes de conserver leur culture intégralement.

Un rare député québécois à s'exprimer sur cette question, M. Martial Asselin, a affirmé pour sa part que l'importante détérioration de nos relations avec les Etats-Unis a pris naissance dans certaines déclarations provocatrices.

Le seul ministre présent, M. Jean Marchand, a alors lancé inopinément: c'est parce que c'est nous sans doute qui leur avons imposé une taxe ou une surtaxe?

Imperturbable M. Asselin a précisé qu'il faisait alors allusion aux déclarations que le premier ministre Trudeau a faites en URSS lorsqu'il a parlé de l'impérialisme économique des Etats-Unis. Il a aussi parlé des déclarations "provocatrices" faites par le secrétaire d'Etat au affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et par le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, apres l'application de la surtaxe américaine de 10 pour cent.

M. Asselin a enfin souhaité que le gouvernement fasse preuve de plus de leadership et de direction en ce qui concerne nos relations avec les Etats-Unis.

Les députés néo-démocrates, partagent l'ensemble des vues conservatrices sur l'absence de politique industrielle, mais ils se refusent à accuser le gouvernement d'être la cause de la détérioration des rapports. Pour eux les Américains sont les seuls responsables. Le député manitobain Pete Rowland, a ainsi déclaré que le NPD est d'avis que le Canada doit adopter une nouvelle politique économique indépendante qui permettrait d'embaucher l'ensemble de notre main-d'oeuvre. Nous soutenons, a-t-il dit en résumé, que notre désir d'indépendance n'a pas résulté et ne résultera pas dans la détérioration des relations avec nos amis du sud. Si ces relations sont quelque peu tendues à l'heure présente, si les communications sont légèrement plus difficiles, ce n'est pas la faute du Canada.

Le député Edward Broadbent, qui représente la circonscription industrielle d'Oshawa, a dit que le facteur principal des difficultés était le désir des Américains de faire disparaître les avantages consentis au Canada dans les accords sur l'automobile. Il a exprimé la crainte que le nombre des ouvriers canadiens engagés dans cette industrie – il s'en trouve 83,000 – soit réduit à 10.000 si les garanties accordées au Canada dans cet accord disparaissaient.

M. Broadbent a insisté pour que les articles qui garantissent au Canada une fraction déterminée de la production automobile canadienne et qui assurent un minimum de contenu canadien soient maintenus.

Il est scandaleux, a dit le député, que les Canadiens soient encore obligés de payer quelque $700.00 en plus que les Américains pour leurs automobiles. Il a réclamé enfin que le Canada fasse une enquête sur l'ensemble des opérations de l'industrie automobile, afin que l'on puisse réduire les prix.

Il est facile de constater que ce débat est une partie nulle. Personne ne semble d'ailleurs vouloir aller véritablement au fond des choses. Peut-être a-t-on le sentiment confus qu'il faudrait payer cher une véritable indépendance économique et que l'indépendance politique est suffisante malgré tout.

L'opposition conservatrice, en tout cas, utilise un langage souvent très agressif contre les Etats-Unis et elle réclame l'adoption d'une politique nouvelle. Mais elle est loin d'avoir précisé sa pensée sur les mesures concrètes qu'il faudrait prendre. Le gouvernement, lui, annonce qu'il fera connaître prochainement sa politique sur les investissements étrangers, mais l'accouchement est d'évidence très pénible.

LE BILL 83

Commission des accidents du travail.

Cependant, avant l'adoption finale du bill 83, le ministre Jerôme Choquette a ajouté un autre article stipulant que les victimes ou leurs dépendants recevront des "avances" sur leur réclamation pour pourvoir à leur entretien avant que soit rendue la décision.

M. Choquette a précisé au cours d'un long échange avec MM. Burns et Bertrand (UQ – Missisquoi) que la loi s'appliquera, même si l'accusé est acquitté devant les tribunaux.

Car la loi de la Commission des accidents du travail est beaucoup plus souple. Elle accorde une indemnité au réclamant, si celui-ci peut la justifier. Le ministère a déclaré que le projet de loi 83 a été préparé en collaboration avec le président de la CAT et ses fonctionnaires.

Il est nécessaire neanmoins que le fautif ait l'intention d'accomplir son crime, ce que les juristes appellent la "mensrea". Par exemple, une personne happée par une automobile de façon accidentelle ne peut se prévaloir de la loi.

La commission chargée de l'administration de cette nouvelle loi accordera une rente à la mère d'un enfant né par suite d'un viol si celle-ci veille à son entretien.

M. Jean-Paul Cloutier, député uquiste de Montmagny, a fortement invité le ministre Choquette à entamer des négociations avec le gouvernement fédéral pour aider le Quebec à assumer les charges financières consécutives à la mise en application de la loi. Selon M. Choquette, il en coûtera $760,000 à la province par an.

Le ministre a cependant avoué qu'il n'y avait pas passé et a dit qu'il considérait la question. Il est pourtant indiqué à l'article 25 du projet de loi que "le ministre de la justice peut, au nom du gouvernement québécois, conclure avec les autorités fédérales ou ses organismes des accords relatifs au paiement par le Canada au Québec de la partie des dépenses nécessaires à l'application de la présence loi".

Un amendement proposé par M. Burns a été rejeté. M. Burns souhaitait que les demandes de réclamations parviennent à la CAT durant les 12 mois suivant le jour du crime, au lieu de six mois comme il est écrit dans le projet de loi.

M. Choquette a allégué que la CAT doit justement se garder une marge suffisante, en l'occurrence six mois, pour pouvoir exercer des recours à l'auteur du délit. Car le Code civil accorde un délai d'un an au plaignant avant de loger son action, et ce délai est valable pour la CAT.

La loi prévoit une indemnination aux personnes blessées depuis novembre 1966, ou à leurs dépendants en cas de mort, si ces personnes répondent aux exigences – de la loi.

De l'Arctique à l'Antarctique

MOSCOU (AFP) – Les Soviétiques ont procédé, pendant cinq jours, à trois séries de tirs simultanés de fusées météorologiques, à partir de bases réparties de l'Arctique à l'Antarctique. L'agence Tass qui donne la nouvelle précise que ces tirs qui étaient également accompagnés de lâchers de ballons météorologiques et de sondage de la haute atmosphère par radar, avaient pour but d'étudier les perturbations causées dans l'atmosphère, l'ionosphère et le champ magnétique terrestres par les particules de haute énergie produites à la suite d'une puissante explosion solaire. La première série de lancements de fusées a eu lieu immédiatement après la détection de l'explosion solaire, alors que les particules n'avaient pas encore atteint l'environnement terrestre, la seconde au moment où elles atteignaient la magnétosphère et la troisième pendant les tempêtes magnétiques déclenchées sous l'effet de l'arrivée de ces particules.

L'agence Tass signale que 35 fusées ont été lancées à partir de la station soviétique Volgograd, située sans doute près de la ville du même nom, sur la Volga centrale. Les autres ont été tirées de l'observatoire Droujnaya, dans l'île François-Joseph, dans l'Arctique, et d'autres enfin des stations soviétiques installées sur le continent antarctique.

Réforme pénale en cours

OTTAWA (PC) – Le solliciteur-général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a déclaré hier, aux Communes que la moitié des recommandations du rapport Ouimet sur la réforme pénale aurait déjà été mise en vigueur.

Répondant à une question de M. David Orlikew (NPD – Winnipeg-Nord), M. Goyer a ajouté que le travail se poursuivait sur toutes les recommandations compatibles avec les politiques actuelles du gouvernement.

LA PRESSE

tion au moins deux fois depuis que celle-ci s'est mise à l'oeuvre, mardi.

Depuis que La Presse a cessé de paraître, il y a neuf jours, c'était la première fois qu'un porte-parole de l'entreprise consentait à répondre aux questions d'autres journaux.

De son côté, le Front commun des onze syndicats (13 unités de négociation) de La Presse a fait savoir que les deux premières réunion avec la commission de médiation ont surtout revêtu un caractère exploratoire.

Toutefois, dès la première rencontre avec la commission, dans la nuit de mardi à mercredi, en l'hôtel Château Champlain, le porte-parole du front commun, M. Louis Laberge, président de la FTQ, a fait savoir aux commissaires présents, MM. Réal Mireault et Yvon Dansereau, que tout règlement devra être "global", les syndicats étant tous solidaires. En d'autres mots, aucun des syndicats n'acceptera de signer un accord si les 10 autres ne sont pas satisfaits des conditions qui leur seront faites à la rentrée. Mais cet engagement intersyndical n'entraîne pas l'obligation pour la Presse de négocier ou de renégocier de nouvelles conventions collectives avec les syndicats. Il appartiendra à chacune des unités d'indiquer au front commun si elle consent à reprendre le travail aux conditions décidées. Ainsi, le syndicat des journalistes, dont la convention expire en décembre, n'exigera pas qu'un nouveau contrat ait été signé avant de reprendre le travail. Mais il voudra s'assurer que les négociations pour le renouvellement de la convention sont engagées d'une manière satisfaisante.

Le problème le plus épineux sur lequel se penche la commission de mediation intéresse les quatre syndicats en lockout depuis juillet: les typographes, les pressiers, les clicheurs et les photograveurs. (Les expéditeurs font partie du syndicat de typographes mais constituent une unité distincte)

Ce problème, souvent exposé depuis le debut du conflit, porte sur la sécurité d'emploi par suite de changements technologiques. Les nouvelles techniques de production d'un journal permettent en effet d'éliminer des tâches. C'est ainsi que le service de la clicherie est appelé à disparaître; celui de la typographie, à se transformer radicalement; celui de la photogravure, à s'automatiser; celui des presses, à se modernier au point que la nature des tâches est souvent changée. La Presse offre à ceux que de tels changements exposent à perdre leur emploi de les recycler et de les reclasser dans d'autres services. Mais elle ne s'est pas engagée à garder à son emploi tous ceux que les changements technologiques pourraient toucher.

Le problème est d'autant plus complexe que les syndicats, notamment celui des typographes, entendent conserver leur juridiction sur les postes à pourvoir dans les services qui relèvent de leur compétence corporative. Par exemple, les typographes insistent pour exercer leur juridiction sur le personnel qui actionne les nouvelles machines de télélinotypie, machines qui ont remplacé les linotypes classiques. Or, La Presse a déjà mis en place ces nouvelles machines et engagé le personnel (principalement féminin) qui les fait fonctionner. Ces jeunes filles sont payées à des taux nettement inférieurs à ceux d'un linotypiste, leur travail étant largement automatisé et leur tâche, sensiblement semblable à celle d'une dactylo.

Autre problème: si un linotypiste est reclassé, par exemple, au service des presses, le syndicat des pressiers devra au préalable donner son consentement; il n'est pas certain qu'un ancien linotypiste puisse occuper aux rotatives la fonction pour laquelle il aurait été recyclé, sans l'autorisation du syndicat des pressiers qui, le cas échéant, voudra plutôt accorder la préférence à l'un de ses cotisants sans emploi. Il ne s'agit là que d'une hypothèse qui donne une faible idée de l'ampleur du différend à résoudre.

Aux yeux des typographes, c'est l'existence même de leur syndicat qui est en cause.

Un dirigeant de la Fraternité

L'État policier est à la porte et la faute en est aux manifestants

par Jean-Pierre Charbonneau

Le vice-président de la Fraternité des policiers du Québec, M. Jean-Guy Ménard, a exprimé l'avis hier soir que le Québec se dirigeait de plus en plus vers un Etat policier et que ce phénomène n'était pas attribuable à l'action des policiers mais à celle des manifestants qui contestent violemment la société.

M. Ménard a expliqué que, de plus en plus, les lois deviendraient restrictives au Québec et ce principalement à cause des manifestations.

"Bientôt, ce ne sera plus les gouvernements municipaux qui interdiront ou réglementeront les manifestations mais les gouvernements supérieurs", a dit M. Ménard.

Parlant à un colloque sur la police et les problèmes humains organisé par la Société de criminologie du Québec, M. Ménard a de plus déclaré que c'est aux honnêtes gens que la police doit rendre des comptes.

"C'est aux honnêtes gens que le policier doit rendre compte, pas à la pègre, pas aux bandits, pas aux maniaques, pas aux politicailleurs et pas davantage aux chefs syndicalistes comme Louis Laberge qui nous demandait récemment d'ouvrir les rangs pour y laisser ses radicaux, ses "goons", a-t-il dit.

A la suite de la manifestation de vendredi dernier, le front commun des centrales syndicales à répudié la Fraternité des policiers de Montréal. Celle-ci a une entente de service avec la Fédération des travailleurs du Québec, présidée par M. Louis Laberge.

M. Ménard a, par ailleurs, rappelé que le patron du policier était la loi "si mal faite soit-elle".

Le vice-président de la Fraternité a enfin averti la population que si elle continuait à considérer le policier comme un serviteur servile et asujetti, elle se préparait "de jolis lendemains."

Pour sa part, le directeur de la police de Montréal-Nord, M. Henri-Paul Vignola, a tenu à faire une réserve quant aux pouvoirs que doivent détenir les policiers.

"La police, par ses pouvoirs et ses pratiques, ne doit pas saper les valeurs sociologiques que, par sa fonction même, elle a le devoir de protéger, valeurs qui comprennent les droits de l'homme et la sécurité des personnes et des biens", a dit M. Vignola.

A son avis, il doit y avoir un équilibre entre les pouvoirs dont la police a besoin pour maintenir l'ordre et le droit des citoyens à la protection contre l'abus du pouvoir.

M. Vignola a aussi souligné que les policiers ont le sentiment que le public ne se rend pas compte des difficultés inhérentes aux fonctions qu'ils doivent exercer, ni de l'injustice des critiques dont ils font l'objet.

"L'animosité, a-t-il dit, prend occasionnellement pour cible les policiers parce qu'ils doivent parfois faire respecter des lois impopulaires. Il est évidemment injuste de critiquer les policiers pour l'accomplissement d'un devoir qui ne leur laisse aucune alternative."

M. Vignola est diplômé de criminologie de l'université de Montréal.

Enfin, M. Guy Tardif, de la Communauté urbaine de Montréal, a expliqué aux quelque 60 personnes présentes quelle pourrait être la police des annees 1980.

Les Six le réaffirment

Le dollar devra dévaluer

VERSAILLES (AFP) – Les Six du Marché commun mettront les Américains au pied du mur dans la crise monétaire internationale, les 22 et 23 novembre, à Rome, au cours de la réunion du Groupe des Dix leur demandant de dévaluer le dollar.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue hier au Château de Versailles, à l'issue de la réunion des ministres des Finances du Marché commun qu'il venait de présider, M. Valery Giscard d'Estaing, ministre français de l'Economie et des Finances, a déclaré que les pays du Marché commun maintiennent et confirment qu'une solution à la crise passe par un réalignement des monnaies incluant le dollar.

Le marché commun confirme ainsi la position qu'il avait adoptée le 13 septembre à Bruxelles. De toute façon, M. Giscard d'Estaing ne semble pas attendre une solution rapide car, a-t-il dit, "il est apparu très clairement à tous que les problèmes techniques de toute nature, qui se posent pour la remise en ordre du système monétaire international, sont nombreux et complexes et qu'il serait chimérique et mal de croire qu'ils peuvent être réglés en quelques heures ou par des décisions simplistes".

Il reste que les Six, et M. Giscard d'Estaing l'a bien souligné, considèrent que "le temps joue dans un sens qui n'est pas celui de réévaluations plus fortes dans l'avenir qu'elles n'étaient envisagées au mois d'août".

Les Six entendent donc obtenir une solution internationale à la crise, mais, a ajouté M. Giscard d'Estaing, si cette solution internationale n'intervenait pas et une réponse devrait apparaître à Rome – "il conviendrait que les Six se concertent pour trouver une solution régionale, c'est-à-dire européenne."

De toute façon et quelle que soit la réponse américaine, il apparaît aux observateurs que des divergences sérieuses demeurent entre les Six, dès qu'on aborde les chiffres, question qui d'ailleurs a été esquivée hier.

Double nomination

OTTAWA (PC) – MM. Alan Duckett et Amédée Gaudreault, tous deux âgés de 49 ans, viennent d'être nommés respectivement directeur et directeur associé du service d'information du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration, a-t-on annoncé à Ottawa.

Natif de Montréal, M. Duckett était depuis 1967 directeur des relations publiques du Conseil des ports nationaux. Auparavant, il fut journaliste à la Presse Canadienne durant plusieurs années.

Quant à M. Gaudreault, né à Saint-Prime au Québec, il est entré au ministère récemment, après de nombreuses années consacrées au journalisme. Il fut correspondant parlementaire à Québec et à Ottawa pour le compte de divers journaux de Quebec dont le quotidien Le Soleil et de plusieurs postes de radio de la métropole québécoise.

Plusieurs trophées lui ont été décernés durant sa carrière journalistique, y compris le grand prix de l'Union canadienne des journalistes de langue française.

Benson est ferme

OTTAWA (PC) – Le ministre des finances, M. C. Benson, a réaffirmé hier aux Communes son intention de poursuivre le débat sur la fiscalité pour que la reforme puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1972.

Cette déclaration met fin définitivement à l'espérance qu'entretenaient notamment le ministre des finances du Québec, M. Raymond Garneau, et certains autres ministres provinciaux des finances de reporter au 1er janvier 1973 la mise en application de la réforme fiscale.

M. Benson répondait à une question du député indépendant de Joliette, M. Rock LaSalle.

Au cours de la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances qui s'est tenue cette semaine, M. Benson avait déclaré que depuis huit ans déjà, la réforme fiscale était en cours et qu'il n'était pas dans son intention de la retarder d'une autre année.

Appel pour un front commun des étudiants

Les étudiants du cegep Edouard-Montpetit veulent organiser un front commun qui travaillerait en collaboration avec le front commun syndical.

Les cégepiens de Longueuil ont tenu hier une journée d'études sur les problèmes sociaux et syndicaux qui ont été portés à l'attention du public depuis une semaine dans la métropole.

A l'issue de cette journée, l'assemblée générale a chargé un comité spécial d'entrer en contact avec les diverses associations étudiantes afin de former un front commun.

On se propose ensuite de travailler en etroite collaboration avec le front commun syndical CSN, CEQ, FTQ, par l'intermédiaire du Conseil central de la CSN.

Pénurie d'arpenteurs-géomètres

par Gérald LeBlanc

Contrairement à la situation générale, l'offre excède la demande d'emploi chez les arpenteurs-géomètres au Québec. Il existe présentement cinquante offres et aucune demande d'emploi. La pénurie ira s'accroissant et l'on prévoit un manque de l'ordre de 200 arpenteurs-géomètres d'ici cinq ans.

Voilà ce qui se dégage d'une étude effectuée par les arpenteurs-géomètres de la province de Québec, qui recommandent la création d'une faculté d'arpentage à Montréal en plus de celle qui existe déjà à l'université Laval.

D'après le Bureau des statistiques de l'industrie du commerce du Québec, des six millions d'habitants du Québec, 1 million et demi sont dans la zone d'influence de la ville de Québec et quatre millions et demi sont dans celle de la ville de Montréal.

Or, au cours des huit dernières années, 170 candidats de la zone d'influence de Québec ont choisi la profession d'arpenteur contre seulement 142 pour la zone de Montréal.

D'après la corporation des arpenteurs-géomètres, beaucoup de candidats intéressés à l'arpentage choisissent une autre profession de façon à pouvoir fréquenter une université de la métropole

On recom0nde en conséquence la création d'une école d'arpentage au sein de l'école polytechnique, ou de la faculté d'aménagement de l'université de Montréal, ou au sein de l'université du Québec à Montréal.

D'après la corporation des arpenteurs-géomètres, la faculté de foresterie et de géodésie de Laval fournira en moyenne 25 arpenteurs par année au cours des cinq prochaines années et il en faudrait au moins 60 par année pour satisfaire aux besoins du Québec.

L'étude de la corporation souligne qu'outre les champs d'activités traditionnels, à savoir l'arpentage relatif au droit de propriété (topométrie, géodésie, cartographie, etc...) de nouvelles ouvertures se dessinent dans le champ de la gestion des immeubles et de la restructuration des municipalités et des ministères gouvernementaux.

La corporation "Les arpenteurs-géomètres de la province de Québec" compte présentement 468 membres.

Retour en classe

HAUTERIVE (PC) – Les quelques 3,000 étudiants du niveau secondaire de Hauterive sont retournés en classe, hier matin, après avoir boycotté les cours depuis vendredi dernier, pour forcer le gouvernement à résoudre leur problème de locaux.

Les parents et les étudiants ont accepté, mercredi soir, les propositions du gouvernement concernant la construction de l'école polyvalente.

Les Antipropos de Jean Lévesque



"Rien ne sera plus jamais pareil"

Ce que plus d'un avait tenté vainement, c'est encore Monsieur le Maire qui l'aura réussi: la cohésion syndicale à Montréal. Monsieur Drapeau avait réussi, il y a assez longtemps, à épurer les moeurs politiques municipales: c'était un exploit dans le temps. Monsieur Drapeau avait réussi à arracher l'exposition universelle de 1967, autre belle plume à son chapeau. Monsieur Drapeau, sur sa lancée glorieuse, dotait Montréal d'un réseau de communication admirable, dont le métro est le chef-d'oeuvre. Enfin, Monsieur Drapeau nous vaudra les jeux olympiques internationaux pour 1976.

On croyait que M. le Maire était au bout de ses grandes réussites? On se trompait. Il vient d'assurer à la collectivité un succès qu'on ne croyait pas réalisable: l'unification des forces syndicales, ponctuée d'un rassemblement de contestation dont les murs du Forum de Montréal ont répercuté les échos pacifistes et même, par moments, joyeux. Il faut en remercier M. le Maire... Mais ce n'est pas encore assez, il faut encore plus, car nous pénétrons dans un cycle d'évolution qui ne fait que commencer.

"Des choses sont en train de changer au Québec", de dire un orateur au ralliement du Forum de Montréal; et ce leader d'ajouter: "Rien ne sera plus pareil maintenant". Que voulait-on dire?

Les sociétés industrielles les plus avancées, comme aux Etats-Unis, en France ou en Italie, maîtresses de leurs destinées, dans la mesure que leur permettent les interdépendances nationales, connaissent depuis un bon moment la contestation. La contestation des mal nantis qui réclament de la société de consommation leur droit à participer à cette consommation de biens divers. La contestation d'une partie des milieux, nantis ou pas, qui refusent l'état de roi fainéant ou le consommateur se trouve acculé dans des sociétés "d'affluence".

Au Canada, la société canadienne-française se trouve dans un état paradoxal: celui de pouvoir participer à la contestation des sociétés d'affluence, à la contestation des sociétés mal nanties, et à la contestation des collectivités qui ne sont point parvenues à maîtriser tous les principaux leviers qui assurent à toute collectivité son épanouissement normal, selon ses propres tendances et ses propres goûts.

On conviendra, dès lors, que notre société soit appelée, et pour des années à venir, à des soubresauts considérables, compte tenu du fait que s'affronteront encore en même temps sur notre sol des oppositions 1) entre notre intérêt national et celui des autres; 2) entre ceux qui sont bien nantis et ceux qui ne le sont pas, ce qui débouche souvent chez-nous, cela va de soi, par l'opposition entre un capital qui est chez-nous mais ne nous appartient pas et une population qui est chez elle mais qui veut participer aux biens de consommation de sa société 3) entre ceux qui sont satisfaits ou seraient satisfaits à être réduits au rang de consommateur-robot, et ceux qui veulent un autre ordre de choses, basé plutôt non plus sur l'acquisition de la quantité mais de la qualité, basé plutôt sur un besoin de bonheur humain et non pas uniquement sur l'accumulation de signes de bonheur, savoir: des produits manufacturés.

Compte tenu de cette analyse globale de notre état collectif, on perçoit vite que le front commun syndical qui vient de prendre forme augure sans doute d'affrontements plus grands à venir, mais n'est-ce pas là la voie unique par laquelle pourront se résoudre des problèmes déjà résolus par d'autres peuples? Après quoi le Québec pourra s'attaquer aux problèmes des sociétés qui, contrairement à la nôtre à l'heure actuelle, ne sont pas industrielles que de nom.

Des collaborateurs de M. Masse refuseraient de suivre M. Loubier

par Pierre-L. O'Neill

Les organisateurs et proches collaborateurs de M. Marcel Masse, au cours de la campagne à la direction du parti, auraient décidé, pour la plupart, de ne pas intégrer les rangs d'Unité-Québec.

Le président de la campagne, Me Pierre Sauvé, a déclaré hier au Devoir qu'il était depuis retourné à la pratique du droit et qu'il n'entend pas militer activement dans ce parti.

Il en est ainsi de Mme Louise Desrochers du comté de Shefford, qui avait joué un rôle important dans la campagne au leadership mais qui affirme maintenant que les mécanismes de participation promis par M. Loubier n'ont pas été mis en place. Contrairement à ce que prétend M. Fernand Grenier, souligne-t-elle, je n'ai pas l'intention de me rallier à Unité-Québec.

Selon Me Sauvé, c'est le cas de la majorité des proches collaborateurs de M. Masse. Il précise notamment que beaucoup sont mécontents de la décision de M. Loubier de changer le nom et le logo du parti et surtout de la façon "anti-démocratique" qui a présidé à une décision aussi importante en conséquence.

Me Sauvé fait valoir que le conseil national n'avait pas l'autorité pour prendre une telle décision et qu'il aurait été plus normal de convoquer les assises générales du parti. "C'est un changement de nom qui résulte en la disparition de l'Union nationale. Quant au logo, il est un peu puéril. C'est pour le moins déconcertant."

Posant l'hypothèse que le chef Loubier déciderait de concrétiser ses promesses concernant les mécanismes de participation, Me Sauvé se réserve alors le droit de reviser ses positions. "Pour l'instant, conclut-il, je suis moi aussi indépendant."



Que dire de plus ? Ah oui ! Le conducteur de la coccinelle s'en est tiré indemne, celui du camion aussi . . .
(Téléphoto CP)

Il n'y a pas d'écoles protestantes vraiment confessionnelles à Montréal

par Gilles Provost

Il n'y a présentement à Montréal aucune école publique qui soit réellement protestante dans un sens confessionnel. D'ailleurs, aucun groupe organisé ne se bat plus dans ce sens depuis des années. En fait, les écoles officiellement "protestantes" sont neutres ou même parfois antireligieuses.

Telle est l'opinion d'un porte-parole du PSBGM, du pasteur Pourchot (luthérien) et de l'ancien président du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation, M. Fox. Dans une série d'entrevues accordées au Devoir, ces personnes ont tracé un tableau de la situation actuelle dans les écoles dites "protestantes":

D'abord, il n'y a dans ces écoles aucun enseignement religieux comparable à celui dispensé dans les écoles catholiques. Tout au plus, selon M. Fox, y a-t-il une courte prière dans "de très rares écoles élémentaires". Le porte-parole du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), pour sa part, pense que si de telles prières se font encore, il s'agit tout au plus de la récitation occasionnelle du Notre Père.

Il est d'ailleurs difficile d'obtenir des statistiques sur les diverses confessions protestantes représentées au sein du PSBGM: "Le Board estime que la foi des étudiants ou des enseignants ne le regarde pas", explique-t-on. "L'important est que l'on sache si les parents veulent être placés sur la liste protestante ou sur la liste neutre pour fins de taxation."

Dans un grand nombre de cas, précise-on, il serait impossible, pour les enfants, de dire exactement à quelle Eglise chrétienne ils appartiennent. Beaucoup ne savent même pas s'ils sont protestants. La plupart n'ont pas mis les pieds à l'église depuis de nombreuses années.

Malgré toutes ces restrictions, les "protestants" ne forment cette année que 60% de la population étudiante des commissions scolaires protestantes de Montréal. 18% sont juifs, 1.2% sont catholiques et le reste, soit 21% est formé "d'autres" (mahométans, athées, bouddhistes, etc).

Au niveau secondaire, quatre écoles sur 20 ont une population étudiante juive à plus de 65%. Dans une autre école, 45% des étudiants sont "autre que catholique, protestant ou juif". Enfin, dans deux autres "high schools" l'appartenance religieuse est tellement variée qu'aucun groupe (catholique, protestant, juif ou autre) n'arrive à regrouper plus de 50% des étudiants.

Un seul High School "protestant" a une section française. Cette école bilingue (Baron Byng) a 482 étudiants dans sa section anglaise et 329 dans sa section française. Chez les francophones, seulement 58% sont "protestants", le tiers n'est ni catholique, ni protestant ni juif. Il n'y a que 27 juifs et 8 catholiques.

A l'élémentaire, trois des 86 écoles ont une section française. A ce niveau, le quart des étudiants est "autre". Le nombre des catholiques est négligeable (½%). Dans 9 de ces écoles, les juifs représentent plus de la moitié des étudiants. Dans trois d'entre elles, ils sont même plus de 80%.

Dans 14 écoles, les "autres que protestants ou juifs" sont majoritaires. Dans cinq d'entre elles, ils forment plus de 80% des étudiants. Enfin, dans dix autres écoles, aucun groupe ne réunit plus de 50% des étudiants. Finalement, 63% des écoles ont plus de la moitié de leurs étudiants officiellement "protestants", toujours à l'élémentaire.

Il y a déjà eu des écoles protestantes confessionnelles privées mais elles ont toutes disparu ou se sont sécularisées vers le début du siècle. Présentement, selon le pasteur Pourchot, à peu près aucun protestant n'est interesse a une ecole confessionnelle. L'éducation religieuse est faite au sein de la communauté locale.

Ecoles confessionnelles juives

Paradoxalement, les seuls qui soient vraiment intéressés à des écoles confessionnelles sont les juifs. Depuis longtemps déjà, ils ont des écoles privées confessionnelles. Six ou sept d'entre elles ont un statut "d'institutions associées" au PSBGM ce qui revient à dire qu'elles sont financées comme si elles étaient publiques. Elles reçoivent 5,000 étudiants de niveau élémentaire et secondaire. En plus du programme régulier du PSBGM, ces étudiants ont des cours de religion et de morale juive ainsi que des cours de langue hébraïque.

Le Régime des rentes d'ici 2007

QUEBEC (PC) – La réserve du Régime de rentes du Québec devrait atteindre $3.2 milliards en 1975, $5.4 milliards en 1980, $9.6 milliards en 1990, avant de connaître une phase de décroissance qui ramènera ce montant à environ $8.4 milliards en l'an 2000, le terme se situant vers l'an 2007, date à laquelle cette réserve se sera épuisée.

C'est ce qu'indique la première analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec déposée à l'Assemblée nationale par le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay.

En vertu de la loi, la Régie doit faire préparer une telle analyse tous les cinq ans.

Les montants accumulés dans la réserve ou caisse sont destinés au paiement des prestations futures.

Les auteurs de l'analyse prévoient que l'évolution à long terme de la caisse suivra trois phases principales.

Elle connaîtra une phase de croissance jusqu'en 1986 alors que les entrées de fonds excéderont les déboursés, suivie d'une seconde phase de stabilité relative qui pourrait s'échelonner sur quelque quatorze années.

La troisième phase, celle de décroissance, s'amorcerait vers l'an 2000, selon eux, et les réserves de la caisse seront épuisées vers l'an 2007.

Cette évolution est exprimée en termes de coût intermédiaire.

Ce coût n'a pas été calculé directement, précise le rapport, mais représente une moyenne entre la prévision de coût bas, pour laquelle on a choisi et agencé des hypothèses ayant un effet favorable sur la réserve du Régime, et celle de coût élevé où l'inverse a été fait.

La conclusion selon laquelle la réserve deviendra nulle revêt une importance particulière à trois points de vue distincts, selon les actuaires.

En ce qui concerne la planification du Régime lui-même, il y aura lieu d'étudier les différentes possibilités d'action quant au financement à l'avenir; en second lieu, il est très important de bien dresser le calendrier des dates d'échéance pour les placements de la caisse, tant pour les fins du Régime que pour les fins des emprunteurs éventuels; finalement, il faut entrevoir la baisse du réservoir de capitaux que constitue la réserve du Régime de rentes du Québec.

L'analyse actuarielle indique, d'autre part, que le Régime a enregistré une accumulation de réserve de plus de 20 pour cent supérieure à ce qui avait été prévu en 1965.

Les auteurs attribuent cet écart principalement à la conjoncture inflationniste qui a prévalu durant les premières années du Régime, soit de 1966 à 1970, et qui a provoqué des contributions et des gains d'intérêt plus élevés que prévus.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile – et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite – combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Au hasard des livres et revues

Les métiers, les jeux de voiture, la femme émancipée...

par Renée Rowan

Les enfants s'interrogent. Les parents se sentent démunis quand il s'agit de donner des conseils sur le choix d'une carrière. L'éventail des possibilités est aujourd'hui tellement plus vaste qu'autrefois. Et combien d'autres questions se posent.

Yves veut devenir animateur social, mais n'est-ce pas là une profession déjà encombrée?

Sophie veut s'orienter vers l'orthophonie. Les perspectives d'emploi sont très bonnes dans ce domaine, mais a-t-elle les qualités requises? Qu'est ce que cela exige comme formation?

Autant de questions pertinentes auxquelles s'efforce de répondre Francine Charneux-Helay, spécialiste en information scolaire et professionnelle à la CECM, dans un guide publié hier soir aux Editions du jour sous le titre: **"550 métiers et professions pour les Québécois".**

Un livre qui vient à son heure. Il est heureux que l'on ait enfin songé à nous fournir un recueil de références qui sera utile non seulement aux parents et aux élèves du secondaire et des cegep mais aussi éducateurs, orienteurs, psychologues, etc.

Il s'agit d'un guide facile à consulter grâce à un index alphabétique des occupations mentionnées dans le recueil, clair, pratique qui donne le maximum d'information de la façon la plus concise possible.

Pour chaque métier et profession, l'auteur indique la nature du travail, les tâches, les qualités requises, les intérêts, les aptitudes, la formation nécessaire, le profil, les options, la durée, les débouchés ouverts et leurs perspectives d'emploi.

A la fin du recueil, il y a un tableau des commissions d'apprentissage, et comités paritaires du Québec.

"550 métiers et professions pour les Québécois" est en vente dans les librairies et kiosques à journeaux au coût de $2.00.

●

Autre petit livre indispensable, à glisser dans la boîte à gants de votre automobile: "Comment jouer en voiture", par Jean Monnerot. C'est la solution (pour une demi-heure au moins) au problème des routes trop longues et des embouteillages.

"Le voyage en automobile, dit l'auteur, c'est l'évasion du quotidien, c'est l'intimité avec les siens: on a le temps d'écouter ses enfants se raconter et chanter. Mais la longueur du trajet, la monotonie de l'autoroute, la fatigue peuvent effacer l'euphorie du départ".

L'auteur propose donc une série de jeux pour petits et grands parcours: jeux sur les chiffres et les lettres des plaques d'immayriculation; jeux de chance, jeux d'observation et de reflexion; jeux de societe selectionnés pour tous les âges, sans papier ni crayon; jeux pour les plus petits; des chansons, des comptines.

"Comment jouer en voiture" est une édition André Balland diffusée par Hachette. Moins de $2.00.

●

Après "La femme eunuque", voici "La femme émancipée" telle que vue par Nicole Germain et sa fille Liette Desjardins.

"La Québécoise n'a pas encore trouvé un sens à la liberté qu'on lui offre sur un plateau d'argent, elle est encore loin des notions d'équilibre entre les autres humains, entre l'homme et elle. Elément stabilisateur de la société, elle use mal de ses pouvoirs, réclame des droits et refuse trop souvent les responsabilités qui en découlent", écrivent les auteurs.

"La femme émancipée s'efforce de définir le rôle de la Québécoise dans la vie moderne: à l'intérieur de la famille, dans la politique, ses droits légaux etc.

En fait, il s'agit d'une sélection des interviews les plus marquantes de l'émission radiophonique animée par Nicole Germain et Liette Desjardins, "Nos 4 vérités", sur les ondes de CKAC. Le recueil publié aux Editions de l'homme, est en vente partout au coût de $2.00.

●

Vient de paraître: "Le divorce", par Jean Liebman, chez Casterman. L'auteur, juge à la Chambre de la famille auprès du tribunal de Paris, expose l'ensemble des problèmes posés par le divorce. Il le fait en homme de loi, de manière précise et pratique. Il veut rendre service à tous ceux qui n'ont d'autres recours que celui du divorce pour régler leurs différends, soulignant toutefois les conséquences de leur geste.

"L'enfant, l'architecture et l'espace", par Georges Mesmin, également dans la collection Casterman-Poche. C'est le problème majeur de l'environnement qu'aborde l'auteur. Après avoir rappelé comment l'enfant découvre et "apprend" l'espace, Mesmin montre que l'architecture des immeubles et des écoles peut limiter et même entraver son développement ou, au contraire, favoriser son épanouissement. Bien des enseignants en sont aujourd'hui convaincus: aucune réforme pédagogique n'est vraiment possible sans une transformation radicale de l'architecture scolaire.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à montréal

Admissions Session d'hiver

DÉBUT DES COURS
10 janvier 1972

Toute demande d'admission pour la session d'hiver 1972 doit être déposée avant le 12 novembre au :

Service de l'admission
Bureau du Registraire
Université du Québec à Montréal
1180, rue Bleury
B.P. 3050, Montréal 110
Téléphone 876-3161

Faute de place, aucune demande d'admission ne sera considérée pour les programmes suivants :

– **Géographie** *(Sciences humaines)*
– **Travail social** (Sciences humaines)
– **Psychologie** (Sciences humaines)
– **Relations humaines** (Sciences humaines)
– **Histoire de l'art** (Arts)

Bureau du Registraire



Administré par le Reine Elizabeth

Les pamplemousses frais de la Floride chez le marchand du coin. Juteux, délicieux!



TOUT PRÈS

DÃO TERRAS ALTAS



Produit dans une des meilleures régions vinicoles du Portugal. Seuls les meilleurs vins produits dans la région de Dao sont choisis et spécialement vieillis avant l'embouteillage afin de porter le nom Terras Altas.
Appellation contrôlée. Récolte 1962.

INÉGALABLE

Un grand vin rouge

No. 534-E
26 oz.
$2.15

informations internationales

L'aide US après le vote du Sénat

● *Le Congrès et la Maison Blanche restent sur leurs positions*

WASHINGTON (AFP) – La commission des affaires étrangères du Sénat a adopté hier un nouveau programme réduit d'aide à l'étranger qui a déjà été jugé inacceptable par le gouvernement Nixon.

Le programme comporte, dans deux lois séparées, 1.144 millions de dollars pour l'aide économique et humanitaire et 1.185 millions pour l'aide militaire et le soutien financier des pays d'Asie du Sud-Est. Le total de 2,3 milliards pour les deux parties du programme représente une réduction de 1.2 milliard par rapport aux crédits d'assistance demandés par le gouvernement Nixon dans la loi qui a été rejetée la semaine dernière par le Sénat.

Le projet de la commission, qui a été présenté à la presse par le sénateur William Fulbright après trois jours de travaux, reprend par ailleurs l'amendement du sénateur Mike Mansfield réclamant le retrait total des forces américaines du Sud-Vietnam dans un délai de six mois.

Un peu plus tôt dans la journée le porte-parole du département d'état avait déclaré au nom du secrétaire d'Etat William Rogers qu'une nouvelle loi sur l'aide à l'étranger qui ne comporterait pas un total d'environ 3 milliards de crédits serait inacceptable.

Le porte-parole a déclaré que le gouvernement insistait pour que, en attendant la refonte de l'aide à l'étranger réclamée par le Sénat, le Congrès lui donne l'autorité de continuer à administrer les programmes d'aide économique et militaire à leurs niveaux actuels.

Après une déposition de deux heures du secrétaire d'Etat devant la commission des affaires étrangères du Sénat mercredi, il avait été rapporté que le gouvernement pourrait accepter un compromis consistant à faire voter une loi d'aide réduite pour finir l'année fiscale en cours en attendant la refonte complète du programme. Plusieurs sénateurs avaient laissé entendre que les réductions atteindraient un milliard de dollars, sur les 3,5 milliards demandés par le gouvernement, et porteraient principalement sur l'aide militaire et sur le soutien direct apporté aux finances des pays d'Asie du Sud-Est.

"Il doit y avoir eu quelques malentendus au cours de la conversation animée" que M. Rogers a eue mercredi avec les sénateurs, a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat. "Le secrétaire d'Etat n'a pas indiqué qu'une réduction d'une telle ampleur serait acceptable pour le gouvernement".

Tout au plus, le gouvernement accepterait une loi intérimaire d'aide à l'étranger qui fixe les crédits au niveau déjà accepté par la Chambre des représentants avant le vote négatif du Sénat, c'est-à-dire à 3,1 milliards de dollars, a dit le porte-parole. Le gouvernement accepterait aussi qu'un plafond de 341 millions de dollars soit fixé pour l'aide économique et militaire au Cambodge, comme le prévoyait déjà un amendement à la loi rejetée vendredi dernier.

Après quatre jours d'efforts pour ressusciter le programme d'aide des Etats-Unis à l'étranger il semble donc que les positions du gouvernement Nixon et des dirigeants du Congrès restent très éloignées.

● *Totalement dépendante, Saigon redoute une diminution de l'aide*

SAIGON – Un arrêt ou une simple diminution de l'aide américaine au Sud-Vietnam, au moment où le corps expéditionnaire américain est expulsé du pays, risque d'ébranler le régime du président Nguyen Van Thieu et la conduite de la guerre, estiment à Saïgon les observateurs diplomatiques, qui soulignent que de cette aide dépend presque entièrement toute l'économie de Saïgon. Les dirigeants de l'opposition non communiste, inquiets eux aussi, rappellent la "promesse" faite par le président Thieu pendant sa campagne électorale de démissionner, si l'aide américaine était supprimée.

Ces réflexions pessimistes sont exprimées au lendemain de l'arrivée à Saïgon de M. Melvin Laird, secrétaire américain à la défense. Celui-ci a souligné que l'aide militaire au Sud-Vietnam n'était pas affectée par le vote du Sénat mettant fin à l'aide économique, et il s'est déclaré convaincu que le Sénat comprendrait la nécessité de rétablir le programme d'aide, pour maintenir la position des Etats-Unis.

Pour l'année fiscale en cours, l'aide économique au Sud-Vietnam s'est élevée à 565 millions de dollars. Cette somme correspond cependant à une goutte d'eau dans les dépenses totales des Etats-Unis au Sud-Vietnam qui, pour la dernière année fiscale, se sont élevées approximativement à dix-huit milliards de dollars, en diminution par rapport à l'année fiscale 1969, où elles avaient atteint vingt-huit milliards huit cent millions de dollars.

L'annonce du vote négatif du Sénat américain avait jeté la confusion et la consternation dans les milieux officiels sud-vietnamiens.

Maintenant, ces mêmes milieux se demandent si les effets attendus des réformes fondamentales qui doivent entrer prochainement en application, prévoyant notamment une révaluation "de facto" de la piastre pour améliorer la balance des paiements et favoriser le développement économique, ne vont pas être réduits à néant par la décision du Sénat à Washington.

Il est en effet évident que l'économie sud-vietnamienne ne peut continuer à survivre qu'avec l'apport continu de dollars, et le programme de "vietnamisation de l'économie" prévu actuellement par le gouvernement du président Thieu risque d'être dépassé, avant même d'avoir été appliqué.

6 pays soulèvent la question de la sécurité des missions accréditées auprès de l'ONU

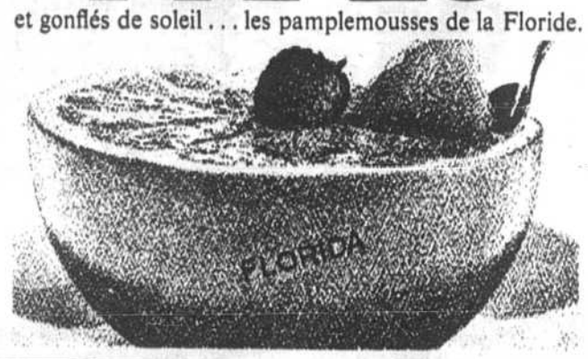
NATIONS UNIES (AFP) – Six pays dont Cuba et l'Union soviétique ont demandé hier l'inscription d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question intitulée "sécurité des missions accréditées auprès des Nations unies et sauvegarde de leurs personnels". Cette demande se réfère notamment aux manifestations et voies de fait qui se sont produites contre diverses missions diplomatiques auprès des Nations unies ces derniers temps, en particulier à l'attaque à coups de fusil contre la mission soviétique le 20 octobre dernier.

Dans un mémorandum publié à l'occasion de cette demande d'inscription, les six pays signataires soulignent que "la sécurité des missions accréditées auprès des Nations unies et la sauvegarde de leurs personnels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU ont subi ces derniers temps une grave détérioration".

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

TOUT FRAIS

et gonflés de soleil . . . les pamplemousses de la Floride.



PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Désirons une jeune femme de langue française ayant beaucoup d'expérience avec les enfants et étant prête à tout faire pour famille avec 3 filles âgées 5 - 3½ et 1 an, bébé attendu pour janvier. 5 jours par semaine. 8.30 à 4.30 hres. Ecire C.P. 608, Station B, Montréal 110 donnant références et salaire demandé. 9-11-71

Aide générale, $200. par mois. Ville Mont-Royal, logée, excellentes conditions. Références. Européenne bienvenue. Tél.: 737-2620. 8-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET, 3 pièces: mobiliers: chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit; cuisine, 5 morceaux arborite; chesterfield faisant lit, moderne avec chaise, table-café, lampes, oreillers. Le tout: $295. Accepterait $12. par mois. 738-4761, 3541 Van Horne, appt.1 1-12-71

Abandonnerais ameublement, 3 pièces, neuf, à l'entrepôt, seulement $265. Aucun comptant. Tél.: 728-3985. 17-11-71

A LOUER

AI à louer TELEVISIONS 19" portatives, $9.00 et plus par mois. Tél.: 259-2344. 6-11-71

ANIMAUX A VENDRE

Airedales terriers, très beaux jeunes chiens, pure race, enregistrés, inoculés, très affectueux, bons gardiens. Tél.: 631-0681. 8-11-71

APPARTEMENT A LOUER

SHERBROOKE 65 est, grand 1½, chauffé, très moderne, 20e étage, vue superbe, piscine et sauna. Tél.: 844-4654. 8-11-71

BERNARD – Querbes: grand 5½, ensoleillé, poêle, réfrigérateur, $150. chauffé. Libre 1er décembre. Tél.: 343-7587, soir 270-1047. 8-10-71

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont, 3½ - $78. Façades rues, 4 fenêtres $92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payés. Meublés $6.00 supplémentaire. 16-11-71

ST-JOSEPH EST, 4½ pièces, équipées, concierge, chauffées, $95. Immeubles Rhéal, courtiers 484-7575 ou 525-5210. 15-11-71

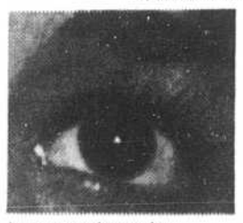
A VENDRE

Manteau drap luxueux, collet et chapeau vison, couleur beige, grandeur 10-12 ans, valeur $190. pour $75. Aussi 2 boites linge pour adolescente 8-10 ans, dame 9-11 ans. Tél: 667-0585 6-11-71

Détonateur de métal et mineral, payé $150., laisserais $75. Tél.: 627-4462 12-11-71

APPARTEMENT A LOUER

Voyez l'Île des Sœurs
À quatre minutes du centre-ville



Les appartements:
studio depuis $125.
1 ch. à coucher depuis $155.
2 ch. à coucher depuis $190.
3 ch. à coucher depuis $230.

Les maisons de ville:
4 ch. à coucher depuis $300.
5 ch. à coucher depuis $335.

Modèles et bureaux de location: ouverts tous les jours de 10 heures à 20 heures; les fins de semaine jusqu'à 18 heures.
Téléphone: 769-8511 6-11-71

A VENDRE

MANTEAU de rat musqué naturel, grandeur 12-14 ans. Prix d'achat $450. (facture). Tél.: 739-9331. 6-11-71

AUTO A VENDRE

D.S. 21, Pallas, 1968, bleue, cause départ. $1,500. Tél.: 332-2606. 8-11-71

PEUGEOT 504, 1970, toit ouvrant, radial, état parfait. Cause double emploi. Tél.: 672-7173. 8-11-71

TOYOTA Mark II., automatique, 1971, 4 portes, radio AM-FM, bloc moteur et chaufferette électriques, 23,000 milles. Bonne condition $1,950. Tél: 522-3826 6-11-71

RENAULT R8S, 1971, 8,000 milles, très bonne condition. Tél:322-0119 10-11-71

PEUGEOT 1968, 25,000 milles, parfait état, vente cause décès. $1,150. Tél.: 934-0250 ou 637-2527. 8-11-71

CHAMBRE A LOUER

MONT BLANC & TREMBLANT: près gare, attrayantes chambres, saison-ski. $200 et $150. draps, privilège foyer. Tél.: (819) 688-2177. 8-11-71

AVIS

Toute personne connaissant présentement où se trouve M. MILES BLATNICKY, bien vouloir contacter La North Island Teachers Association sans délai par téléphone à 688-1351. Il est nécessaire pour M. Blatnicky que nous puissions communiquer avec lui immédiatement. 8-11-71

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT, magnifique chambre non meublée, salle toilette privée, solarium. Tél.: 279-0782. 8-11-71

CHAMBRE ET PENSION

Une ou deux personnes âgées, valides, commodité et confort dans cottage privé. Ecrire Case postale 502, Outremont 9-11-71

CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR, luxueux chalet pour 8 personnes, saison: $1,000. Tél.: 626-0766 après 6 p.m. 6-11-71

ST-SAUVEUR, chalet suisse, 4 chambres à coucher, foyer, chauffé, déneigé, près pentes ski, pistes de motoneige. Tél.: 489-2970. 8-11-71

ST-LIGUORI, 6 milles Rawdon; chalet 5 pièces, 3 chambres, chauffé, eau chaude, TV, radio, toutes commodités. Tél.: 728-3159. 6-11-71

LUXUEUX style Suisse, Ste-Agathe, près pentes, 5½, chauffé, éclairé, déneigé, foyer, TV, tapis, ameublement cèdre du Québec, Saison. Tél. 256-6825 week-end 254-6728. 22-11-71

A 15 MILLES DE ST-JOVITE: chalet meublé à louer, 3 chambres à coucher. Pour saison-hiver. Tél: 733-8193 6-11-71

Luxueuse maison près Ste-Agathe, complètement meublée, 9 chambres coucher, chauffage central, foyer, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse automatiques, téléviseur, entrée et stationnement d'asphalte. Idéal motoneige. Tél.: 738-0301. 8-11-71

Cantons de l'Est: à quelques milles du Mont Orford, pour saison de ski. Tél.: après 5 p.m. 353-9718 8-11-71

CHALET A VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix $14,500 comptant $1,500. Tél.: Jean Marinier 731-3501 ou 1-819-326-2559 13-11-71

BUREAU A LOUER

OUTREMONT
LAURIER - QUERBES

7 bureaux subdivisés à louer représentant 950 p.c. et autre local de 900 p.c. non subdivisé.
Occupation: 30 jours

Tél.: 273-1509 8-11-71

CHALET A VENDRE

ST-CALIXTE, Lac Cristal, bel endroit pour skidoo, $7,500. Intérêt 7%. Tél.: après 6 p.m. 666-9500. 6-11-71

COURS PRIVES

Apprenez ou améliorez votre français. Monitrice. Tél: 679-8880 6-11-71

COMMERCE A VENDRE

OPTOMETRISTE: bureau prospère, rue Wellington, Verdun, à vendre. Cause décès. Tél.: 674-0531 8-11-71

DEMANDE D'EMPLOI

Réceptionniste, bilingue et efficace, expérience générale de bureau, désire poste après-midi et /ou soirs et/ ou fins de semaine, à Montréal ou à l'extérieur. Prière d'écrire à Case 113 Le Devoir. 9-11-71

Aide-malade soignerait dame âgée. Excellentes références. Tél.: 727-0575 6-11-71

DEMENAGEMENT

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local. Longue distance, emballage, entreprosage. 725-2421. 8-11-71

DIVERS

ATTENTION: Décapage, teinture, peinture, spécialiste ouvrage garanti, aussi meubles sur commande. Estimation gratuite. Tél.: 467-5127 jour et soir. 8-11-71

Grand spécial. Cartes d'affaires, cartes de visite, 500 pour $12.00. Tél: 861-4063 6-11-71

DUPLEX A VENDRE

SOISSONS: près Université Montréal, centre d'achats, Wilderton, luxueux duplex entièrement meublé, chauffé, eau chaude, 6½ grandes pièces, 3 chambres, propre, immédiatement. Service concierge. Tél.: 737-4425, 521-5112 9-11-71

FEMME DEMANDEE

ASSISTANTE DENTAIRE bilingue avec ou sans expérience, centre-ville, heures: 8.45 à 5.30 p.m. Ecire Case 110, Le Devoir. 6-11-71

OPÉRATRICE DE MACHINE À PERFORER
I.B.M.
Personne compétente avec expérience sur B-29.
Travail permanent - Bon salaire.
Immédiatement.
M. Jean Grenier
937-7441 8-11-71

Temps plein ou partiel, vendeuses bilingues demandées pour bijouterie, 4459 Wellington, Verdun. 8-11-71

INFIRMIERES LICENCIEES
demandées pour travail de nuit de 23.30 hres à 7.30 hres a.m.
s'adresser:
Hôpital Bourget
645-1673 6-11-71

SECRETAIRE LEGALE demandée, expérience d'au moins 2 ans requise. Tél: 849-5311

FEMME DEMANDEE

ASSISTANTE GÉRANTE
Bilingue de préférence. Connaissance de la comptabilité et de la vente nécessaire. Bonnes conditions de travail.
S'adresser:
1326 Beaubien est
6-11-71

GARDERIE

Garderais enfants en pension, 7 jours par semaine. Tél.: 627-4462. 10-11-71

HOMME DEMANDE

Mécanicien d'expérience requis avec expérience générale; diésel, gaz, électricité. Bon salaire. Appelez jour pour rendez-vous 352-7730 10-11-71

DEUX REPRESENTANTS, avec expérience dans fonds mutuels, assurances, bourses universitaires. Revenu au dessus de la moyenne. Bénéfices marginaux. Tél.: 374-1010. 8-11-71

Homme énergique et ambitieux, bilingue, pour s'occuper des commandes et travail général de bureau (dactylo, correspondance, vente, comptabilité élémentaire) petite industrie $4,200. Tél.: 381-4253. 6-11-71

Garçon de table pour restaurant français, expérience, formation européenne, bilingue, très bonne présentation. Se présenter Chez la Mère Michel, 1209 rue Guy. 8-11-71

Ville Joie St-Dominique: demande un éducateur pour un groupe de 20 garçons, 11 à 13 ans. Fonctions: en collaboration avec l'équipe en place, applique le programme de rééducation en vigueur à l'Institution. Scolarité: technicien en rééducation institutionnelle, éducateur de groupe ou 14 ans de scolarité générale et expérience pertinente. Faire parvenir curriculum vitae à: Ville Joie St-Dominique, att: Directeur de Vie de Groupe, 1455 Boul. du Carmel, Trois-Rivières. 6-11-71

8-11-71

PRODUITS DE CONSTRUCTION
Commis, bureau des commandes, bilingue. Expérience requise.
Écrire Case 106,
Le Devoir
8-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

Comptable (tenue de livres) pour entrepreneur électricien, femme de préférence. Envoyer curriculum vitae à Case 109, Le Devoir. 6-11-71

LOGEMENT A LOUER

ROSEMONT: 4911 - 6e avenue, 6 pièces, 220, $80. Libre. S'adresser: 5211 - 7e avenue. 6-11-71

JAMES MORRICE: Nouveau-Bordeaux. Bas, 5½, sous-sol fini, garage double, chauffé, vacant. $250. Tél.: 667-7323. 6-11-71

Montréal-Nord: bas-duplex, 7 pièces, sous-sol fini, chauffé, grande cour, $140. par mois, entrée laveuse-sécheuse, près toutes commodités. Ménage refait. Tél.: 666-6795. 6-11-71

Ahuntsic: bas, 5½, chauffé, fermé, avec cour, face écoles, parc, $135. 10,535 St-Firmin Tél.: 388-1050 6-11-71

MAISON A LOUER

CÔTE-DES-NEIGES
Rue Lacombe
Cottage 7 pièces, garage.
Tél.: 737-3150
8-11-71

MAISON DE CAMPAGNE DEMANDEE

COUPLE, 2 enfants, désire louer maison de campagne pour saison hiver. Tél.: 523-2730. 6-11-71

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

Attrayant chalet pierre des champs, 4 chambres à coucher, grand vivoir, foyer, laveuse de vaisselle, garage, standard exécutif $1,600. Pour 2, étage meublé, antiquités canadiennes d'un grand coût $600. Pour 2, maisonnette complète sur domaine privé $800. 2 chambres à coucher avec ou sans foyer $1,100. Grande maison de ferme, 6 chambres ou moins, congélateur, laveuse-sécheuse $1,400. Aussi terrains bord de l'eau. TREMBLANT NORD, MONT BLANC, LAC SUPERIEUR. Mme Bruck (819) 688-2177 6-11-71

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE

MONT ROLLAND: 9 pièces, 2½ salles de bains, foyer, chauffage central, toute commodités, grand terrain, taxes peu élevées, proximité pentes de ski. $19,500. Tél.: 438-7381. 6-11-71

ON DEMANDE

METIER A TISSER: demandé, venant de particulier, en bon état d'usage, 20" et 45" et accessoires. Ecrire à Case 112 Le Devoir. 8-11-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaucette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres. Tél.: 288-2332. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, Veufs, (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680 6-11-71

PROPRIETE A VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES
Près Université de Montréal, cottage, 4 chambres à coucher, garage, $31,500. avec bas comptant.
Tél.: 737-0425
9-11-71

CARTIERVILLE
Notre-Dame Bel Amour
Près rivière, très bonne maison, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, 2 foyers naturels. Bonnes conditions.
Tél. 331-1679
6-11-71

PIEDMONT: bungalow, 6 pièces, meublées, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', $30,000. Comptant $10,000 minimum. Tél.: Montréal 321-3164, Piedmont 227-3417 5-11-71

PROPRIETE A VENDRE

LONGUEUIL: Split level, $18,500. 6½ pièces, bonnes conditions. Tél.: 679-4011, soir 678-2565 10-11-71

ST-CONSTANT: 20 minutes centre-ville, belle maison, 6 pièces, sous-sol fini, grand terrain 130' x 130' comptant $2,500. termes faciles. Tél.: 632-0699. 8-11-71

ST-BRUNO
Sur la montagne
Luxueux cottage pierre, style Savoyard, 10 pièces, 4 chambres, 2 foyers. Garage double. Superbe terrain boisé. Splendide vue. Monique Côté 679-8220 ou 653-3746.
IMM. WESTGATE
courtiers
6-11-71

A Ahuntsic: rue St-Firmin, triplex détaché, construction 32'x48', 1-7, et 2-4, garage double. Propriétaire 389-3957 15-11-71

Circle road, rue Mira, semi-détaché en pierre, 7 pièces, foyer, 2 salles de bain, garage, grand terrain jardin. Prix demandé $37,500. Pour rendez-vous 484-3145. Cause départ 8-11-71

Outremont: Paroisse St-Germain, résidence neuve détachée, 10 pièces, 3½ salles de bain, grand sous-sol fini, entrée séparée, possibilité bureau, 2 garages. Possession immédiate. Termes faciles. Propriétaire 521-0114. 8-11-71

PROPRIÉTÉ A REVENU À VENDRE

FLORIDE
Bungalow meublé à vendre, 5 pièces, plus 3 pièces. A revenus.
Particulier - pas d'agent.
Tél.: 661-9435
6-11-71

Montréal: 7967 Berri, près métro Jarry, triplex 1-7, 2-4, garage, entrée sur rue, système, semi-détaché. Propriétaire 271-7747 6-11-71

Montréal-Nord: duplex brique, 1-5, 1-7, $18,500. Revenus: $225. par mois. Tél.: 666-6795 6-11-71

TERRAINS A VENDRE

BOUCHERVILLE EST: coin Joseph Bouchette et Jean Bois, 8,450 pieds carrés $1,100. Tél.: 677-5965 ou 652-8202. 11-11-71

ST-HILAIRE
(Bord du Richelieu)
Immense terrain, votre choix de dimension, $0.46 le pied carré. Rita Bourner 679-8220 ou 678-8178.
IMM. WESTGATE
6-11-71

Nouveau-Bordeaux: grand terrain de 55'x107', pour cottage, bungalow ou split level. Zone résidentielle Tél.: 342-1472 9-11-71

VETEMENTS A VENDRE

ANTARTEX: peaux de mouton. Jaquettes, manteaux à partir de $90. Toutes grandeurs, modèles et couleurs variées. Hommes et femmes. Faits en Ecosse, du manufacturier au client. Aussi mitaines $5.50, chapeaux $12.00, bottes $22.00, pantoufles $7.00, tapis $20.00. Tél.: 935-4142. Visitez ou écrivez pour brochure gratuite à ANTARTEX SHEEP SKIN SHOP OF CANADA LTD., 1624 Sherbrooke ouest, Montréal 109, Dépt. D. 15-11-71

FEMME DEMANDEE

STÉNOGRAPHES
BILINGUES AUX ENQUÊTES

Le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration demande des sténographes d'expérience (80 m.m.) à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q., pour rendre le mot-à-mot des débats des enquêtes de l'Immigration et les transcrire.

Salaire : $5,936. - $6,523.

Prière de communiquer avec :
M. Guy Gervais
283-5284
Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.
6-11-71

HOMME DEMANDE

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LASALLE
requiert les services d'un
APPAREITEUR-TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

QUALIFICATIONS :
• Études collégiales avec concentration en électricité ou électronique ou bonne expérience de travail dans ces domaines.
• Connaissances en photographie et dans les techniques du son.

EXPÉRIENCE :
• Expérience industrielle si possible dans le domaine de l'électronique.

SALAIRE $110. par semaine (12 mois) plus les bénéfices marginaux.

Faire parvenir curriculum vitae d'ici au 12 novembre à :
M. Jacques Robidoux,
Secrétaire-trésorier,
Commission des Écoles Catholiques de LaSalle,
7644 rue Édouard,
LaSalle 690.
6-11-71

informations internationales

Ulster

Nouvelle rafle contre l'IRA

LONDRES (AFP) – Pendant que le gouvernement britannique est à la recherche d'une formule qui lui permette de reprendre l'initiative en Irlande du Nord et de rendre confiance au public, les forces de sécurité ont frappé hier un grand coup sur le terrain contre les "terroristes".

Cette "opération majeure", lancée à cinq heures du matin a permis de ramasser 51 membres présumés de l'armée republicaine irlandaise à Belfast et dans le reste de l'Ulster, outre une petite quantité d'armes et de munitions. Elle a suscité de nouveaux troubles, spécialement à Londonderry, à des coups de feu ont été échangés, et où les soldats britanniques ont dû ensuite repousser l'assaut de plusieurs centaines de femmes et d'enfants. Toutefois il n'y a pas eu de victimes. Un peu plus tard l'armée devait échanger des coups de feu à la frontière pendant une heure avec des membres de l'IRA.

C'était le coup de filet le plus important depuis la grande rafle du 9 août, à l'occasion des mesures d'internement, rafle au cours de laquelle 270 personnes avaient été arrêtées.

A en croire les militaires, l'internement a enfin porté ses fruits, en améliorant de façon décisive l'efficacité des services de renseignements, comme le montre le succès de l'offensive lancée contre les "terroristes" depuis un mois et demi: l'opération d'hier porte, semble-t-il, à 319 le nombre des personnes arrêtées au cours des six dernières semaines. La population des camps d'internement aurait à peu près doublé.

Toutefois d'autres chiffres montrent que les choses vont de plus en plus mal – au moins 102 personnes ont été tuées en 1971, contre 14 en 1969 et 18 en 1970. Le nombre des explosions est passé de 157 en 1970 à 730 jusqu'à présent cette année.

A Londres, le gouvernement, qui est loin d'être optimiste, s'est penché une fois de plus sur la situation, hier matin, à l'occasion d'un conseil de cabinet, mais aucune décision n'a été annoncée. Une nouvelle initiative, réclamée par la presse, est généralement considérée comme nécessaire, mais aucune des possibilités qui ont été soulevées ne semble avoir été retenue.

Les contacts de l'été entre M. Edward Heath et le premier ministre d'Irlande, M. Jack Linch n'ont abouti à rien de concret. Le gouvernement britannique ne semble prêt ni à prendre directement en main l'administration de l'Ulster, ni à envoyer sur place un proconsul, en dépit des rumeurs des derniers jours, encore moins à ouvrir les négociations avec les "terroristes". L'internement continue à empêcher tout contact utile avec les modérés. Pourtant il est à peu près généralement admis que les mesures purement militaires ne suffiront pas à mettre fin à une crise qui écoeure chaque jour davantage l'opinion publique et nuit à la réputation du pays.

La conférence de Lima

Les 77 s'enlisent dans les contradictions

LIMA (AFP) – La conférence ministérielle du groupe des 77 pays du tiers-monde, réunie à Lima semble s'enliser dans les contradictions. En effet, pour dépasser la charte d'Alger qui date de 1967, les ministres et chefs de délégation des 95 pays présents dans la capitale péruvienne espéraient établir un programme d'action permettant des négociations constructives avec leurs partenaires industrialisés. Mais la discussion sur des points précis et concrets s'est heurtée très rapidement aux différences importantes qui existent entre le degré de développement des trois blocs: Asie, Afrique et Amérique latine.

En effet, l'Amérique latine fait globalement figure de continent plus développé, dans la mesure où dans la plupart des pays, existe déjà un début d'industrialisation.

Par contre, les pays africains et certains pays asiatiques sont essentiellement exportateurs de produits de base et notamment de produits agricoles.

Ces différences fondamentales se retrouvent également au niveau des mesures prises par la commission des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), qui jusqu'à présent ne concernent pratiquement que les articles manufacturés et semi-finis.

Aussi lorsqu'ont été abordés mercredi, en commissions, les problèmes précis des produits de base, des transports maritimes, des préférences, des questions monétaires ou des mesures spéciales à prendre pour les pays les moins avancés, toutes les différences d'économie, de structures, de politique et d'alliance qui séparent les trois continents ont ressurgi avec encore plus d'acuité que les jours précédents.

Par exemple, pour les problèmes de transports maritimes l'Amérique latine se retrouve dans le groupe des pays "transporteurs", tandis que l'Afrique et la plupart des pays asiatiques sont "chargeurs". Cette distinction les classe dans les débats internationaux de manière différente, voire divergeante.

Pour les problèmes monétaires, les pays africains et asiatiques qui appartiennent à la zone franc ou à la zone sterling s'opposent à l'idée d'un front uni du tiers monde face aux pays industrialisés, comme le demandent les latino-américains.

Enfin, pour le problème de la classification des pays les moins avancés, africains et asiatiques se retrouvent pour dire que ce sont leurs continents qui, en priorité, sont concernés. Pour répondre cependant à la demande des latino-américains d'étendre la liste de ces pays, ils avancent la notion nouvelle de "pays régionalement désavantagés" qui pourraient bénéficier de certaines mesures sélectives au sein même de leur région.

La conférence de Lima qui entre dans sa phase finale, devrait se conclure, selon certains délégués, par un accord de principe ne dépassant que sur quelques points le texte de la charte d'Alger.

4,000 colombiens occupent sept fermes

BOGOTA (AFP) – Quatre mille paysans colombiens occupent depuis lundi sept fermes dans le département de Caldas, à l'ouest du pays, indique-t-on de source officielle à Bogota. Cette occupation massive de terres, la plus importante survenue en Colombie depuis quelques mois est due à la non-application de la réforme agraire dans cette région, a déclaré le président de l'Association des paysans de Caldas.

M. Jaime Zambrano, gérant de l'Institut colombien de la réforme agraire, a souligné hier que ces occupations de terre ne pouvaient que rendre plus difficile l'action de l'institut et a rappelé que le gouvernement n'appliquerait pas la réforme aux terres qui ont été occupées.

L'Association des paysans de Caldas a envoyé une lettre aux évêques qui administrent une des fermes qu'ils occupent pour leur demander de leur remettre immédiatement ces terres "sur lesquelles pendant des millénaires ils ont travaillé au bénéfice des autres"

Un autre coup de la CIA?

LA HAVANE (AFP) – "Granma", l'organe du PC cubain, établit un lien entre les activités de la CIA dans les Antilles et la découverte, récente, d'une importante cargaison d'armes dans l'île de Curacao. Le journal met en cause la société américaine "International Armament Corporation" qu'elle accuse d'être dirigée par la CIA.

A la tête de cette entreprise on trouve un Américain, Samuel Cummings, "qui travaille dans l'espionnage depuis l'époque de la guerre de Corée", affirme "Granma". Ce dernier, autant que l'entreprise "ne sont rien d'autre que des instruments de la CIA pour distribuer des armes à des fins contre-révolutionnaires et pour la répression des mouvements nationaux de libération".

Le journal écrit que Cummings est le fournisseur des fusils "Garand" qui permirent de renverser en 1954 "le gouvernement populaire et démocratique de Jacobo Arbenz" au Guatemala. C'est également lui qui équipa en armes légères les participants à l'invasion manquée de la Playa de Giron, à Cuba, en 1961.

Mme Gandhi prie Nixon d'arrêter les livraisons d'armes au Pakistan

WASHINGTON (AFP) – Mme Indira Gandhi n'a pas attendu de se réunir en privé avec M. Nixon pour faire connaître son sentiment sur la situation créée dans son continent indien par la guerre civile au Pakistan Oriental.

C'est en public, du haut du podium tendu de rouge où le président des Etats-Unis l'accueillait officiellement à la Maison Blanche, que le premier ministre indien a lancé son appel en faveur de "quelque sage initiative spontanée, de celles qui, parfois, peuvent sauver l'humanité du désespoir".

Au cours des deux heures d'entretien qu'elle a eu ensuite avec M. Nixon, elle a précisé sa pensée en invitant le président à arrêter les livraisons d'armes américaines au Pakistan et à faire pression sur le régime d'Islamabad pour une solution politique qui fasse justice au mouvement séparatiste du Bangla Desh au Pakistan Oriental.

M. Nixon, soucieux surtout du maintien d'un certain équilibre dans cette région et plus enclin à l'apaisement qu'à l'intervention diplomatique ouverte, a invité pour sa part, Mme Gandhi croit-on savoir – à accepter un retrait mutuel des troupes de part et d'autre des deux frontières de l'Inde avec le Pakistan.

Dans son allocution de bienvenue, qui a suivi une cérémonie d'accueil haute en couleur, avec honneurs militaires, salve de 19 coups de canon, fanfare et foule bigarrée agitant de petits drapeaux des deux pays, M. Nixon s'est abstenu de toute allusion au conflit indo-pakistanais. Il a parlé des catastrophes naturelles dont l'Inde est familière et du beau temps qu'il faisait à Washington.

Police de N-Y : 10 inculpations pour pots-de-vin

NEW YORK (PA)– A la suite de l'enquête publique sur la corruption au sein de la police de New York, 10 agents ou ex-agents ont été formellement inculpés mercredi d'avoir accepté des pots-de-vin de tenanciers de salles de jeu clandestines ou encore d'avoir fourni de la drogue aux intoxiqués.

Huit de ces accusés ont été inculpés par un Grand jury fédéral à Newark, N. J., pour avoir accepté de protéger le racket des loteries dans le Bronx. Ce racket, d'un chiffre d'affaire de $8 millions par an, aurait son quartier général dans le New Jersey.

L'accusation affirme que ces policiers, contactés en 1968, ont accepté $1,650 par mois pour ne pas arrêter les racketers du jeu sur les numéros. Vingt-huit autres personnes ont été accusées d'avoir violé les lois fédérales inter-Etats sur le jeu.

En deux semaines d'audience le mois dernier, une commission présidée par Me Whitman Knapp, avocat de Wall Street, a entendu les témoignages de la corruption qui sévit parmi les 32,000 agents de la police de New York.

Par ailleurs, un grand jury fédéral de Manhattan a inculpé deux policiers patrouilleurs, Michael Mason et Robertson Haden, spécialisés dans la chasse au trafiquants de drogue, d'avoir fourni de l'héroine saisie au cours de raids à des drogués en échanges d'alcool ou d'argent.

Enfin, six individus, connus comme étant des joueurs, ont également été inculpés par le même Grand jury pour avoir payé la protection du détective William Phillips, principal témoin à charge de la commission Knapp.

Phillips est cité comme ayant conspiré avec eux, mais il n'est toutefois pas inculpé.

Terrorisme philippin

MANILLE (AFP) – Les douze occupants d'un autocar, des femmes professeurs pour la plupart, ont été tués dans la nuit de mercredi à hier dans une embuscade tendue à Datupiang dans la province de Cotabato, a annoncé hier la police nationale à Manille.

agmia

ASSOCIATION DES GARDES-MALADES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

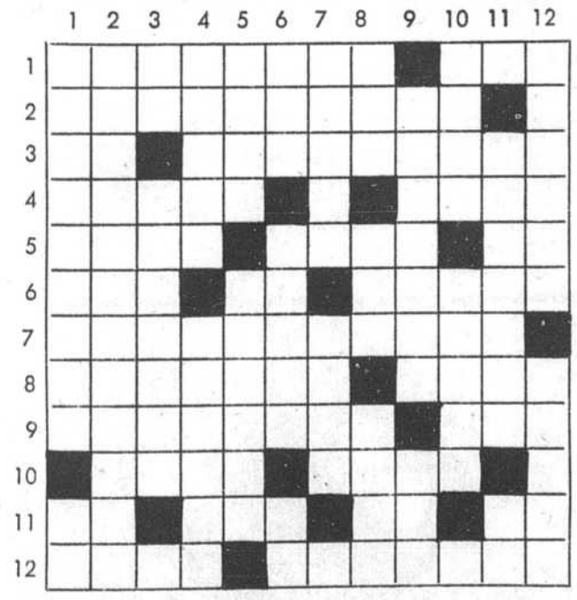
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

11 et 12 NOVEMBRE 1971

HÔTEL LE BARON

3200 ouest, RUE KING, SHERBROOKE

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1– Orner de tapisserie – Point cardinal
2– Qualité de celui qui est porté à agir.
3– Manganèse – Qui hésite
4– Gourde individuelle des militaires. – Vent du bas Languedoc.
5– Opinion. – Appareil agissant directement sur un fardeau par poussée pour le soulever ou le déplacer sur une faible course. – Charpente du corps humain.
6– Unité monétaire roumaine. – Interjection. – Potage d'origine espagnole.
7– Contraire à la raison.
8– Alcaloide de la fève de calabar. – Met en circulation.
9– Couperais ras le poil. – Mollusque lamelibranche comestible.
10– Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. – Partie arrondie et saillante d'un organe quelconque.
11– Altesse Royale. – Orient. – Parcouru des yeux. – Chlore.
12– Personnes en nombre indéterminé. – Qui n'a pas de pétale.

Verticalement

1– Celui qui bat des timbales – Argent.
2– Retour annuel d'un jour marqué par un événement.
3– Lettre grecque. – Sécrétion de l'urine.
4– Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des moeurs, de la morale. – Espaces sablés au centre des amphithéâtres.
5– A lui. – Allongeas.
6– Tamis. – Railla.
7– Canal qui conduit l'eau de mer dans les marais salants. – Organe de la vue.
8– D'un verbe gai. – Atome électrisé. – Poisson plat.
9– Maladie de la vache ou du cheval. – Point que l'on vise.
10– Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique et d'Asie. – Proposition préliminaire dont la démonstration facilite celle d'un théorème subséquent.
11– Petit chariot roulant le long d'un câble. – Chlore.
12– Divinité féminine. – Pareille.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	B	J	E	C	T	E	U	R	■	M	O
2	R	U	E	L	L	E	■	S	A	G	E	S
3	P	R	U	D	E	N	T	E	■	U	N	E
4	H	O	■	O	■	T	O	R	P	E	U	R
5	E	N	O	R	M	E	M	E	N	T	■	A
6	L	■	T	A	O	N	■	Z	E	R	O	■
7	I	N	E	D	I	T	E	■	U	E	L	E
8	N	Y	L	O	N	■	P	B	■	R	I	T
9	■	M	I	■	S	P	E	O	S	■	V	I
10	S	P	O	T	■	I	R	R	I	T	E	R
11	E	H	■	A	R	C	O	N	■	O	■	E
12	C	E	R	N	A	■	N	E	C	T	A	R

St-Léger un scotch de grande lignée



Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité pour ceux qui le préfèrent ainsi.

Distillé en Écosse par Hill Thomson & Co. Ltd. et distribué par: IMPORTATIONS DURAND LTÉE.

DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
737-1955

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENA, ST-LÉONARD Mtl, 3
324-2580

VIAU, MORISSET Inc.
Consultants en décoration
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART BOURKE
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J.-Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A.
R. Barriere, C.A.
G. Bordvas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ-RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B.Com., L.A., C.A.
Gaétan Poupart, C.A.,
Gérard Privé, C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
M. Denega, C.A. — W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. — G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE
Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. — P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. — R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. — P. Parisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,
Comptables agréés
Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke,
Montréal 24 - 523-3189

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a:
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
Y. Normandin, C.A. — P.E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A. — G. Choquette, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A. — D.R. Gariepy, C.A.
J. La Couture, C.A. — R. Chenier, C.A.
J. Blondin, C.A. — C. Cloutier, C.A.
M. Jalbert, C.A. — A. Boileau, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme, Hull, Hawkesbury

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux a Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
J.G. St-Georges, C.A. — E. Ghiratto, C.A.
J.G. Hebert, C.A. — K. Nakashima, C.A.
J.C. Legault, C.A.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Freeport, Bahamas, États-Unis, Grande Bretagne, et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waauh Boulos, C.A.
4926 ave Verdun Verdun
769-3871

Les Transcontinentaux

Le CN et le CP devraient fusionner ou partager certains de leurs services

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA (PC) – La Commission canadienne des transports s'oppose aux réductions de service de trains du CP et du CN durant la saison morte, mais souhaite que ces compagnies examinent la possibilité de fusionner ou partager certaines de leurs activités.

Dans un rapport intérimaire de 2,300 mots, portant sur les services transcontinentaux de trains de voyageurs, publié hier à Ottawa, la Commission révèle son intention de discuter avec les deux compagnies de chemin de fer la possibilité:

1) d'exploiter des bureaux communs de vente de billets;

2) de développer un seul système de réservation pour les deux compagnies;

3) de mettre en commun le matériel de trains de réserve;

4) d'établir une structure uniforme de tarifs pour les deux compagnies avec billets interchangeables;

5) d'utiliser une gare commune à Montréal, Winnipeg et Vancouver.

Ce rapport, qui a été rédigé à la lumière de l'étude des 250 propositions que la Commission a reçues à la suite de son invitation publique, en avril dernier, de lui suggérer des moyens de réorganiser les deux services transcontinentaux, soutient toutefois que le CP et le CN doivent conserver leur identité respective en exploitant l'un le "Canadien" et l'autre, le "Super Continental".

A l'appui de son rejet de réduction des services de trains de voyageurs, la Commission note qu'une enquête a montré que le niveau de la circulation entre la mi-juin et la mi-septembre requiert le service quotidien de deux trains sur le parcours Toronto-Vancouver.

D'autre part, la Commission rejette toute proposition visant la fusion des dex compagnies de chemin de fer en une seule, du genre de ANTRAK aux Etats-Unis, rappelant que lorsque cette compagnie a été créée, en mai dernier, près des deux-tiers des trains-voyageurs américains ont cessé d'exister du jour au lendemain.

Elle croit plutôt que les besoins du public doivent être satisfaits et pour ce faire, elle estime qu'il faut découvrir des moyens efficaces qui permettront au CN et au CP d'exploiter en commun un service intégré qui réponde à la demande.

Sans suggérer une agumentation de tarif des billets, la Commission note toutefois qu'il en coûte moins aujourd'hui pour voyager par train qu'il y a 20 ans.

En 1950, par exemple, souligne-t-elle, il en coûtait $69.90 pour une place en voiture ordinaire sur le train du CP voyageant de Montréal à Calgary.

Aujourd'hui, cemême billet se vend $57.

Le rapport fait aussi état de la perte totale de $30 millions découlant de l'exploitation des deux trains transcontinentaux en 1969 mais il déclare que "tout laisse croire que ces pertes continuent d'augmenter sans qu'il y ait amélioration équivalente dans le service au public".

La commission note aussi que ces pertes dues à l'exploitation du "Canadien" et du "Super Continental" sont éligibles à une compensation sous forme de subsides allant jusqu'à 80 pour cent des pertes réelles.

Elle souligne encore que l'étude de la réorganisation de la route Montréal-Toronto-Vancouver étant en bonne voie, elle projette d'entreprendre une enquête semblable sur les principaux services voyageurs interurbains exploités par le CN et le CP à l'est de Montréal en direction des provinces maritimes.

1972 sera en retard... d'un 10ème de seconde

OTTAWA (PC) – L'année 1972 arrivera avec un retard d'un dixième de seconde, mais elle durera une seconde de plus par suite de l'adoption de l'heure atomique par le Canada.

Un communiqué du Conseil national des recherches, distribué hier à Ottawa, révèle que cette seconde, dite "intercalaire", est pour compenser la dérive annuelle d'une seconde par an occasionnée par ce changement.

Elle sera introduite à la dernière minute du 30 juin ou du 31 décembre de chaque année afin d'assurer l'accord de l'heure atomique avec le temps solaire moyen.

Dans le passé, l'heure fut basée sur la période de rotation de la terre, mentionne le communiqué du CNRC. Plus tard on s'est servi du mouvement de la terre autour du soleil. Mais en 1969, le Bureau international des poids et mesures a défini la seconde en fonction du comportement des atomes de césium.

L'étalon au césium sera donc utilisé dans l'avenir pour déterminer la durée de la seconde statique et comme base pour l'heure officielle du Canada.

Le CNRC espère qu'on acceptera facilement la seconde intercalaire, car déjà on a l'habitude des années bissextiles.

D'ailleurs, on ajoute que si la vitesse de rotation de la terre augmente, il sera possible d'avoir recours à une seconde intercalaire en moins.

Il faut freiner la hausse de l'impôt foncier (le patronat)

par Pierre Richard

Dans son mémoire sur le projet de loi sur l'évaluation foncière (bill 48), le Conseil du patronat du Québec suggère qu'aucune augmentation importante des taxes municipales et scolaires ne soit décrétée tant que la situation économique ne permettra pas aux entreprises d'y faire face.

Pour justifier cette demande, le Conseil du patronat soutient que "l'entreprise québécoise paie déjà, en 1971, les taxes (fédérales, provinciales, municipales et scolaires) les plus élevées de tout l'occident."

"Ces taxes, poursuit le Conseil, représentent plus de 20% des frais d'opération et placent nos entreprises dans une situation concurrentielle désavantageuse sur les marchés domestiques et sur les marchés internationaux."

Le Conseil du patronat se dit d'accord avec l'objectif du projet de loi 48 qui est de normaliser l'évaluation foncière dans tout le Québec.

Il fait, cependant, la mise en garde suivante: "Même si nous sommes d'accord avec le principe d'une uniformisation des évaluations, nous nous devons de vous faire part de l'inquiétude exprimée par nombre d'entreprises et d'associations au sujet d'une augmentation substantielle des charges municipales et scolaires qui pourrait résulter des nouvelles évaluations. L'impôt foncier est très régressif; par conséquent, il doit représenter une part très limitée du revenu des municipalités et des commissions scolaires."

Au sujet de l'exemption d'impôt foncier sur la machinerie, l'équipement et l'outillage industriels, le Conseil du patronat souhaite qu'elle soit exprimée en termes plus clairs dans le projet de loi.

Le Conseil propose la formation d'un comité, composé d'experts du ministère des affaires municipales et de représentants d'industries qui aurait pour tâche de départager ce qui est machinerie, outillage et équipement et ce qui, d'autre part, est immeuble, afin que le projet de loi soit très clair sur cette question.

Le Conseil s'inquiète, de plus, que le projet de loi laisse à la discrétion du gouvernement le soin d'établir, dans un manuel d'évaluation les règles, normes et critères devant servir à l'évaluation d'un d'immeuble. Cette disposition, souligne-t-il, a pour effet de faire du bill 48 une loi-cadre. Le Conseil suggère que le "manuel d'évaluation soit discuté publiquement avant son adoption par le conseil des ministres.

Par ailleurs, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), se réjouit de l'intention du gouvernement d'uniformiser les normes d'évaluation. La FCSCQ rappelle que, depuis plusieurs années, elle est obligée de normaliser ses dépenses et revenus.

"La normalisation des revenus, declare la FCSCQ, n'a pas été chose facile parce qu'on manquait de critères de comparaison des rôles d'évaluation foncière. Il nous a fallu d'abord trouver des indices pour ensuite établir des facteurs de redressement des différents rôles municipaux... Les facteurs de redressement, établis sous la responsabilité des commissions scolaires régionales, corrigent globalement les différents rôles d'évaluation municipaux de leur territoire, mais ne peuvent améliorer les imperfections que ces rôles peuvent contenir".

Mais, soutient la Fédération, même si le projet de loi vise à uniformiser l'évaluation foncière, "l'interprétation et l'application des normes, règles et critères peuvent conduire malgré tout à des résultats différents."

C'est pourquoi la FCSCQ insiste, dans son mémoire sur le bill 48, pour que la commission scolaire conserve son droit de regard sur les rôles d'évaluation.

"Les commissaires qui constatent que l'évaluation n'est pas uniforme entre les différents rôles de leur territoire, doivent faire le rajustement", précise la FCSCQ.

Les mémoires du Conseil du patronat du Québec et de la Fédération des commissions scolaires sur le projet de loi sur l'évaluation foncière, ont été déposés, cette semaine, devant la commission parlementaire des affaires municipales mais ne seront discutés qu'à la séance du 30 novembre prochain.

Les biens religieux

L'épiscopat s'oppose à la taxe de service

Tout en se réjouissant que le projet de loi (bill 48) sur l'évaluation foncière maintienne l'exemption de tout impôt foncier dont jouissent actuellement les biens fonds religieux, les évêques catholiques du contre l'intention du gouverliques du Québec et les représentants de divers autres groupes religieux s'élèvent contre l'intention du gouvernement de soumettre tous les biens immeubles à caractère religieux, aux taxes de services municipaux et d'amélioration locale.

Selon les évêques, les municipalités pourraient tenter d'aller chercher en taxes de services et d'amélioration locale, ce qu'elles perdent en impôt foncier, et faire ainsi de ces taxes des "taxes foncières déguisées".

Ils réclament que la nouvelle loi protège les institutions et corporations religieuses contre "les abus possibles des communautés urbaines et des municipalités dans ce domaine".

Ces remarques et objections sont contenus dans un mémoire qui a été déposé cette semaine devant la commission parlementaire des affaires municipales qui recueillent les représentations des divers groupes et organismes sur le projet de loi 48. Ce mémoire qui ne sera discuté qu'à la séance du 30 novembre prochain, est signé par les groupes suivants: les archevêques et évêques de l'Eglise catholique romaine de la province de Québec; l'Eglise grecque orthodoxe; l'Eglise orthodoxe en Amérique; Pentecostal Assembly of Canada; Diocèse of Montreal of the Anglican Church of Canada; l'Eglise unie du Canada (Montréal).

Tout comme dans le cas des institutions privées d'enseignement, des hôpitaux publics, des bibliothèques, des musées, le bill 48 prévoit que "les immeubles servant au culte public ou utilisé comme palais épiscopal, cimetière ou comme presbytère à raison d'un pour chaque église seront exempts de toute taxe foncière générale ou spéciale à l'exception des taxes imposées pour le paiement des services municipaux et des travaux d'amélioration locale dont ces immeubles bénéficient directement."

Selon les indications contenues dans le mémoire, seule la valeur des terrains était jusqu'à maintenant considérée pour l'imposition de ces taxes de service. Avec le bill 48, non seulement les terrains mais aussi les édifices à caractère religieux seraient imposables pour les services municipaux.

SSS pour les aurores

WASHINGTON (AFP) – La NASA projette de lancer le 11 novembre l'un de ses satellites les plus perfectionnés et les plus compacts.

Ce S.S.S. (Small Scientific Satellite) pèse moins de 114 livres. Lancé d'Afrique équatoriale par les soins des techniciens des services aérospatiaux de l'université de Rome il étudiera notamment les orages magnétiques, les aurores, l'intensité et le mouvement des particules ionisées dans la magnétosphère.

Les séquestrés de Stein

VIENNE (AFP) – Trois mutins du pénitencier de Stein (Autriche) ont quitté la prison avec deux otages, un juge d'instruction et une femme-greffier. Ils ont quitté Stein à bord d'une voiture en direction de l'est en promettant de relâcher leurs otages sur la route. L'administration du pénitencier leur a remis sur leur demande de l'argent.

faits divers

par Jean-Pierre Charbonneau

Mise au jour d'une loterie illégale

Des policiers de l'escouade de la moralité de la police de Montréal ont démantelé mercredi soir un autre réseau de billets de loterie de hockey et arrêté trois personnes dont une femme.

C'est vers 22h00 mercredi que les agents Janot Gauthier et Michel Bastien, sous les ordres du lieutenant Maurice Berthier et de l'assistant inspecteur-chef Tremblay ont fait irruption à l'Imprimerie du Lac au Lac René à Lesage, au nord de Saint-Jérôme.

Les limiers ont saisi à cet endroit outre deux presses dont une "off set" d'une valeur totale de $21,000 et un coupe-papier électrique d'une valeur de $600, plus de 50,000 coupures de billets prêts à être imprimés. La distribution de ces 50,000 billets de loterie auraient pu rapporter à leurs auteurs environ $40,000.

Un homme a été arrêté à l'Imprimerie du Lac. Il s'agit de M. Roger Bergeron, 36 ans, du Lac René. Il comparaîtra bientôt par voie de sommation à la cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme sous une accusation d'avoir imprimé illégalement des billets de loterie.

Par la suite, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation d'un couple dans une maison de Saint-Léonard. Il s'agit de M. et Mme Michel Derome du 8557 rue Grouard, à Saint-Léonard. Ils seront, pour leur part, accusés d'avoir participé à un plan d'imprimerie de loterie.

Dans leur demeure, on a trouvé 15,000 billets de loterie d'une valeur de $12,000. Les marques des billets étaient "Mercury 500" et "Lucky 50". Le couple était, semble-t-il, chargé de l'assemblage des billets puisque 15 brocheuses ont été saisies à cet endroit.

Selon un porte-parole de la police, les 15,000 billets représentent le nombre de billets nécessaires pour une semaine d'activité.

Malaise chez les policiers de Brossard

Le directeur de la police de Brossard, municipalité de la Rive-Sud, située à l'ouest de Longueuil, a temporairement suspendu, il y a deux jours, 9 de ses 28 policiers parce que ceux-ci ont refusé de se conformer à une nouvelle directive concernant la port de leur arme.

La nouvelle directive émise, selon le directeur Marcel Renaud, à la demande même de certains policiers, décrète que tant que les nouvelles normes provinciales concernant le port d'arme des policiers se seront pas établies, les policiers de Brossard devront porter leur arme à gauche, s'ils sont droitiers, et à droite, s'ils sont gauchers.

Cette directive n'a pas eu l'heur de plaire à certains policiers syndiqués qui ont contesté, pour des raisons qu'ils ont dit de sécurité l'ordre de la direction du service de police. Selon les policiers contestataires, la nouvelle directive irait à l'encontre de ce que l'on enseigne à l'Institut de police de Nicolet.

Cependant, le directeur Renaud ne comprend pas cette attitude. A son avis, la nouvelle directive n'a d'autre but que celui de mieux protéger la vie des citoyens et des policiers eux-même. Il a expliqué son ordre en disant que les policiers de Brossard portaient dorénavant une nouvelle ceinture mais qu'ils devaient en même temps se servir d'un étui ancien qui rend dangereux et moins efficace le port de l'arme de la façon habituelle.

Le directeur Renaud a en outre ajouté avoir consulté des spécialistes de l'enseignement du tir. Il a aussi fait remarquer que la police de Longueuil, à la demande même du syndicat policier, avait émis une directive similaire.

Pour le président du syndicat des policiers de Brossard, M. Valmor Arsenault, il ne fait aucun doute que cette nouvelle directive fait partie d'un programme de tracasseries que la direction a mis au point à la suite d'une décision arbitrale rendue le 13 septembre dernier et ordonnant la réintrégration avec solde remboursée d'un policier qui était suspendu depuis 14 mois.

Mais, pour le directeur Renaud, cet argument ne tient pas puisque le policier en question a décidé de se conformer à la nouvelle directive.

Ce qui arrivera aux 9 policiers temporairement suspendus: le directeur Renaud a dit qu'il étudierait le cas de chaque policier et prendrait par la suite les décision qui s'imposent. Il a ajouté que le syndicat pourrait alors faire valoir ses arguments notamment par le comité de griefs.

Enfin, le directeur de la police se demande pourquoi, si son règlement est jugé illégal ou non approprié, le syndicat des policiers, n'a pas demandé une rencontre.

La police de Brossard compte 28 policiers incluant les officiers. La majorité de ces agents de la paix sont âgés de 21 à 24 ans.

Dément arrêté pour la 3ème fois

Les policiers de Montréal du poste no 7 ont arrêté pour la troisième fois en quelques jours un homme de 38 ans souffrant de graves problèmes psychologiques.

L'individu qui réside au 2857 de la rue Lacordaire, dans l'est de Montréal, s'était barricadé hier matin dans son logis et menaçait de tirer sur des gens avec une arme à feu. Trois autos-patrouille de police se sont alors dirigées sur les lieux à la suite d'un appel téléphonique enregistré vers 10h45.

Les policiers ont à plusieurs reprises demandé à l'homme de sortir. Mais, devant le refus de ce dernier qui menaçait d'ailleurs de faire feu sur les agents de la paix, les policiers ont défoncé deux portes et arrêté le pauvre homme qui les attendait avec un couteau à la main et un révolver-crayon chargé d'une balle de calibre .22.

Selon les renseignements fournis par la police, l'homme souffrirait d'une grave dépression nerveuse. Sa femme et son enfant l'auraient quitté dernièrement

L'intervention policière était la troisième en quelques jours. Les policiers avaient en effet conduit pour une première fois, il y a deux ou trois jours, le malade à l'hôpital Maisonneuve d'où il s'était évadé le même jour. Par la suite, un jour ou deux plus tard, une auto-patrouille avait conduit l'homme à l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu. Mais, encore une fois l'individu avait faussé compagnie aux médecins.

Hier, le malade a été conduit au service social de la police et il a été accusé officiellement de tentative de suicide et de menace avec arme offensive contre des agents de la paix. Notons que la première accusation est uniquement une accusation technique qui permet à la police d'envoyer l'individu subir un examen psychiatrique. L'accusation d'assaut ne sera conservée que si le prévenu est jugé apte à subir un procès.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

LOYOLA

Écoutez
MARY DALY
Ph. D, STL
auteur de
CHURCH
and the
SECOND SEX
samedi, le 6 novembre
à 11:00 h.
204 édifice Bryan
Rue Brodway, ouest
Entrée libre
LOYOLA



vivez moderne
voyagez CN

De MONTRÉAL à:
TORONTO — 5 trains par jour
OTTAWA — 4 trains par jour*
QUÉBEC — 2 trains par jour
HALIFAX — 2 trains par jour

*5 le vendredi

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 5 novembre 1971

Comment interpréter le vote sur le célibat

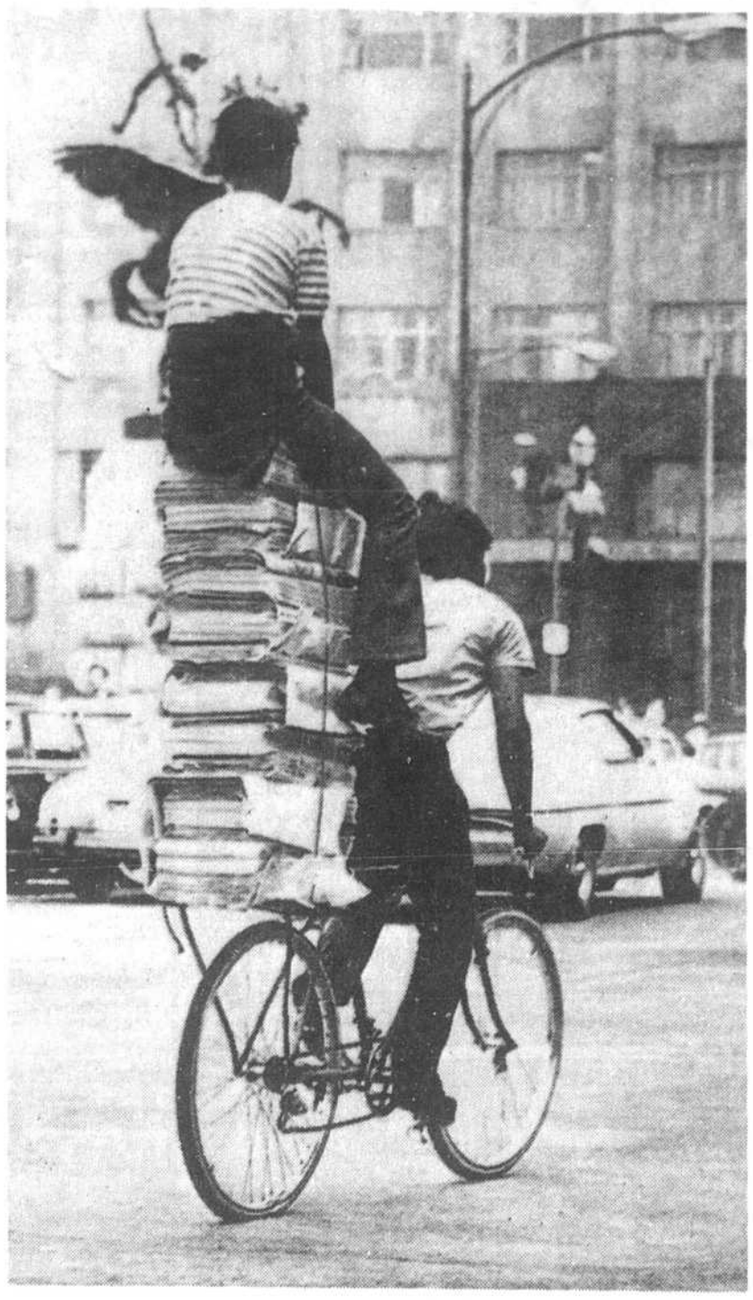
CITE DU VATICAN (AFP) – Le synode s'est réuni hier après-midi pour entendre le cardinal Pablo Munoz Vega, archevêque de Quito, exposer au nom de la présidence du synode, la solution envisagée pour le vote des cinq derniers articles du texte sur le ministère sacerdotal après l'introduction des amendements.

En raison de la difficulté que présente l'article concernant l'ordination des hommes mariés, le texte en sera remanié et peut-être même scindé en deux articles afin d'éviter toute ambiguïté. Le texte sera mis aux voix cet après-midi.

D'autre part, NNSS Medina (Chili) et Bovine, rapporteurs pour les deux parties du texte sur le sacerdoce, ont fourni quelques précisions sur la manière dont les quatre autres articles encore en suspens ont été modifiés pour tenir compte des amendements. Dans l'ensemble, cette révision tend à rendre le texte plus clair et plus positif.

Les pères se réuniront aujourd'hui à 11 heures pour prendre connaissance des résultats du scrutin sur l'élection des membres du conseil du secrétariat général du synode, et du scrutin sur le texte de la "justice dans le monde". Il leur sera également distribué les textes des amendements sur les articles encore à voter du texte concernant le sacerdoce ainsi que le nouveau texte sur l'ordination des hommes mariés.

En fait, la confusion a régné hier matin au synode où des pères ont pris connaissance du texte des cinq articles concernant le ministère sacerdotal et notamment la question du célibat. Ce texte qui avait été modifié en tenant compte des amendements déposés en première lecture, est apparu contradictoire à un certain nombre de pères synodaux qui ont réclamé un document plus clair.



Haut perché sur une pile de journaux, le livreur ne sait pas quel danger le guette. Son compagnon ne peut en effet se permettre le luxe de s'arrêter au feu vert et, pour maintenir cet équilibre précaire, doit plutôt tuer le temps en circulant entre les automobiles. (Téléphoto AP)

En attendant une subvention de Québec

L'OSM a recours à une loterie et lance une campagne de souscription de $300,000

par Jacques Thériault

L'Orchestre Symphonique de Montréal n'a pas présenté de concert cette semaine mais a profité de l'occasion pour lancer une campagne de souscription de $300,000 et un nouveau projet intitulé "Opus 72", at-on annoncé au cours d'une conférence de presse.

Cette année, la campagne de souscription est placée sous le slogan: "Plus que jamais... votre orchestre/Yours... more than ever!", et elle se poursuivra jusqu'au 18 novembre, sous la coprésidence de MM. Raymond Lavoie et Murray Lapan.

La conference de presse a eu lieu en l'absence du directeur général de l'OSM, M. Denis Langelier, qui est actuellement en Grèce pour régler les derniers détails de la tournée qu'effectuera l'orchestre en ce pays au printemps prochain.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 juillet 1971, le déficit de l'OSM est de l'ordre de $300,000, d'où l'objectif de la présente campagne. Les revenus ont été de $1,210,560 (vente des billets, concerts spéciaux, etc.), mais les dépenses ont été de $2,256,560 (cachet des musiciens, location des salles, publicité, taxe d'amusement, etc.). Le déficit réel serait donc de $1,046,000, mais l'OSM est assuré d'obtenir des subventions totales de $746,000 des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Toutefois, il semble que Québec soit, pour le moment, un peu réticent à accorder sa subvention à l'OSM. Pourquoi? On ne saurait trop le dire exactement, mais des rumeurs veulent que ce soit à cause de l'engagement récent (et répété) de musiciens étrangers à l'orchestre. On se déciderait enfin, à demander à l'administration de l'OSM d'expliquer ces agissements curieux, et peut-être bien à exiger que le pourcentage de Canadiens qui composent l'orchestre soit plus élevé qu'il ne l'est actuellement.

Il y aurait également beaucoup de mécontentement de la part de plusieurs musiciens canadiens de l'OSM: craignant que la phalange montréalaise ne devienne sous peu "américaine", ces derniers souhaiteraient qu'elle comporte environ 80% de Canadiens.

Mais cette question ne pourra vraiment se régler si le gouvernement québécois n'est pas aussi décidé à prendre position vis-à-vis du syndicat américain auquel les musiciens de l'OSM sont affiliés. C'est, en effet, par d'intermédiaire de ce syndicat étranger que se font toutes les auditions, et il n'est pas nécessaire d'être sorcier pour comprendre qu'on donne d'abord la priorité à un musicien américain.

L'OSM lançait aussi hier "Opus 72". Il s'agit d'une loterie organisée au bénéfice de l'OSM; il comportera la remise d'un grand nombre de prix, et il a été organisé par les trois comités bénévoles de l'OSM.

Des carnets de 13 billets seront mis en vente par le Comité féminin, le Comité des jeunes et le Comité masculin de l'OSM au prix de $10 pour un carnet, ou $1 par billet. La vente se terminera le 14 janvier 1972.

Treize tirages auront lieu dans le foyer de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, à compter du 27 janvier 1972, au rythme d'un à tous les deux jeudis. Les billets pour cette loterie seront en vente lors des concerts de l'OSM ainsi qu'à la Place Bonaventure, à la Place Victoria, au magasin Holt Renfrew's du centre-ville, au Centre d'achat Fairview et à la faculté de musique de l'université McGill.

Le tribunal anti-dumping enquête sur la chaussure

OTTAWA – Le gouvernement a chargé le tribunal anti-dumping d'entreprendre une enquête aux termes de l'article 16A de la loi anti-dumping pour déterminer si les importations de chaussures causent ou menacent de causer un préjudice grave aux producteurs canadiens. C'est ce qu'annonce M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'industrie et du commerce.

Le ministre a declaré qu'il avait reçu des représentations de la part des producteurs canadiens, indiquant que la concurrence préjudiciable des importations avait entrainé une contraction sérieuse des expéditions et de l'emploi dans cette industrie.

Cette enquête englobera toutes les chaussures autres que celles dont les éléments principaux de fabrication sont le caoutchouc ou la toile-, a dit M. Pépin. Le tribunal décidera si ces marchandises ou certaines d'entre elles causent ou menacent de causer un préjudice grave aux producteurs canadiens et recueillera les renseignements les plus complets possibles sur la structure du marché canadien.

Si le tribunal concluait qu'il y a préjudice, M. Pépin a déclaré que le gouvernement serait disposé à étudier la possibilité de recourir a des mesures spéciales de protection.

Dans ce cas, a dit M. Pépin, le gouvernement respecterait le principe qui veut que toute mesure speciale de protection ne soit que temporaire et ne vise qu'à faciliter une réorganisation de l'industrie dans la mesure où celle-ci est nécessaire pour accroître l'aptitude des entreprises canadiennes à faire face à la concurrence des produits étrangers sur leur propre marché."

Il a ajouté que le gouvernement serait fortement influencé par l'empressement que manifesterait l'industrie à relever le défi et à prendre des mesures anticipées et à formuler des propositions concrètes pour devenir suffisamment concurrentielle sur le plan international.

Le gouvernement, a conclu M. Pépin rendra aussi compte des relations commerciales du Canada avec les autres pays, de ses obligations et engagements internationaux, des intérêts des consommateurs ainsi que de toutes les questions connexes ayant trait à la main-d'oeuvre et au développement regional."

Les conservateurs québécois font la cour à la jeunesse

par François Barbeau

"Si le parti conservateur est si mort qu'on le dit au Québec, il devrait être facile aux jeunes de s'en emparer."

C'est ce que font miroiter les conservateurs québécois aux jeunes gens qu'ils veulent attirer au sein de leur parti pour le revitaliser.

Hier, les conservateurs québécois faisaient une rétrospective des progrès accomplis depuis le congrès d'orientation politique du mois de mai à Québec.

Selon le président, M. Claude Nolin, on peut percevoir dès maintenant, sur le plan national, un mouvement vers une formation politique plus pondérée et plus sûre de ses gestes que le gouvernement libéral de M. Trudeau. D'ailleurs, a fait remarquer M. Nolin, le parti conservateur, sur le plan national, est vraiment la seule alternative qui s'offre aux électeurs, et on détecte déjà une poussée en ce sens qui pourrait se traduire par un revirement sur le plan national.

L'Association progressiste-conservatrice du Québec, en attirant les jeunes à elle, entend leur donner la chance de faire valoir leurs opinions au sein du parti. La seule condition qu'elle pose à cet échange est que la nouvelle génération se conforme aux règles du jeu et se rallie à la majorité advenant qu'elle ne puisse faire partager ses vues.

Outre ce rajeunissement de son sang, le parti progressiste-conservateur souhaite dans les mois prochains se transformer vers un parti plus urbain, sans pour autant renier son image rurale.

Le président de l'APCFQ, M. Nolin, a rendu publics hier les résultats des votes exprimés sur diverses résolutions au congrès d'orientation du mois de mai à Québec.

C'est ainsi qu'on a appris qu'une résolution chaudement disputée en mai sur la nécessité pour le gouvernement fédéral d'établir des politiques favorisant la souveraineté canadienne de la façon la plus directe possible a été adoptée par 73.5% des voix exprimées, 3% seulement contre et avec 23.5% d'abstention.

En matière de réforme constitutionnelle, la résolution reconnaissant que le Canada était formé de cinq régions économiques, etc. a été adoptée par plus de 85% des voix exprimées.

La peste après le choléra?

LA NOUVELLE DELHI (AFP) – Cent quarante personnes atteintes du choléra ont été hospitalisées à la fin de la semaine dernière à Madras, au sud de l'Inde, apprend-on à la Nouvelle Delhi. Deux malades sont morts.

D'autre part, de nombreux cadavres de rats ont été découverts ces derniers jours dans le district de Coimbatore, dans l'Etat de Tamil Nadu, dont Madras est la capitale. Il a été officiellement annoncé qu'il s'agissait de la peste, mais jusqu'à présent aucun cas d'infection humaine n'a été rapporté.

La peste animale a également gagné certaines régions de l'Etat voisin de Kerala.

Obtenez-vous tout l'intérêt auquel vous avez droit?

Soyez-en sûr: renseignez-vous dès aujourd'hui auprès des conseillers de Canada Permanent, et obtenez jusqu'à 7¾% d'intérêt sur nos certificats de placement garanti et débentures.

C'est un placement de tout repos. Capital et intérêts sont garantis par l'actif de $3 milliards que possède et administre Canada Permanent, incorporée en 1855 et dirigée selon les lois fédérales.

7 3/4 %

(intérêt maximum, période de 5 ans) Sujet à changement.

Fiducie Canada Permanent

M. Yves Gagné, gérant, service de l'épargne
600 o., boul. Dorchester, Montréal 101, 861-8855



Les Obligations d'Epargne du Canada

7.19% RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE

...mais faites vite!

Après le 15 novembre, elles vous coûteront plus cher car vous devrez payer l'intérêt couru.

Marlene JOBERT — Jean-Paul BELMONDO — POUR TOUS
LES MARIÉS DE L'An Deux — 5e Sem. — EN COULEUR
musique de MICHEL LEGRAND
HORAIRE: 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.
CINEMA DE PARIS 861-2996 — FLEUR DE LYS 288-3303

LE MARIAGE COLLECTIF — COULEUR — 18 ANS Adultes — 2e sem.
aussi! SCENES DE CHASSE EN BAVIERE
CANADIEN 523-5180 — PLAZA 274-6155

TOUS LES SOIRS à 7h45, EXCEPTÉ LE JEUDI.
LE DIMANCHE à 2h00
Blue Bonnets
C'est plein d'allure!

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro — 18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE — 8e Sem. — Version Française — EN COULEUR
FESTIVAL — Arrabal — 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

"le film qu'il faut avoir vu" — Derniers Jours après — POUR TOUS
FELLINI ANTONIONI PASOLINI maintenant voici enfin BERTOLUCCI
le conformiste
en couleurs — EN FRANÇAIS
JEAN LOUIS TRINTIGNANT
STEFANIA SANDRELLI DOMINIQUE SANDA et PIERRE CLEMENTI
le nouveau film de Bernardo Bertolucci
tous les soirs 7h.30 9h.30
samedi 7h.30 9h.45
dim. 3h.30 5h.30 7h.30 9h.30
Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine 861-3476

"Fiddler on the Roof"
À L'ÉCRAN
PREMIÈRE MONTRÉALAISE 14 DÉC.

	MATINÉES
Mercredi - Samedi	2h. P.M. $3.00
Dimanche - Jours fériés	2h. P.M. $4.00
	PRÉ-SOIRÉES
Vendredi - Samedi	5h. 30 P.M. $4.00
	SOIRÉES
Lundi à jeudi incl.	8h. P.M.
Vendredi - Samedi	9h. P.M.
Dimanche	7h. 30 P.M. $4.00

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES JOURS FÉRIÉS
2h. P.M. tous les jours du 27 déc. au 30 déc. $4.00
VEILLES DE NOËL ET DU PREMIER DE L'AN 5h. 30 P.M. 9h. P.M. $4.00
JOUR DE NOËL & PREMIER DE L'AN 2h. P.M. 5h. 30 P.M. 9h. P.M. $4.00
BILLETS EN VENTE PAR LA POSTE SEULEMENT.
CINÉMA PLACE DU CANADA
1010 ouest, Lagauchetière

9e sem — AIMER... ET RIRE! — 18 ANS Adultes
André LAWRENCE — MICHELE MERCURE — CLUNE GOMEZ
Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ! — couleur
représentation à: 10.20 - 12.25 - 2.35 - 4.40 - 7.00 - 9.20
LE CINEMA PARISIEN — 480 Ouest Ste CATHERINE

Chaque fois qu'une femme lui sourit il ne peut s'empêcher... — 18 ANS
Jean Coutu — Rosanna Schiaffino — Dalia Friedland
SCENARIO TED ALLAN
7 fois... (par jour) — Le 7e FILM de DENIS HÉROUX — Distribution France Film
EASTMANCOLOR
COPRODUCTION CANADA-ISRAEL HÉROUX / MINOTAUR / FRANCE FILM
SAINT-DENIS — MÉTRO ST-DENIS - DE MONTIGNY 1594, ST-DENIS, 849-4211

Bijou — Métro Berri-Blvd. St-Joseph. Autobus 27 — 5030 PAPINEAU 527-9131 — 18 ANS réservé aux adultes
L'AMERIQUE INTERDITE... CHAISE ÉLECTRIQUE — EN COULEURS
Renversant! L'AUTRE FACE DU PÉCHÉ — EN COULEURS

Les boîtes Le Patriote
DE MONTREAL — FRANÇOIS DEGUET — à venir JACQUES MICHEL
A CLEMENCE — Ca dit Quessa à dire
STE-AGATHE — CLAUDE LANDRÉ — A VENIR GEORGES D'OR
RES: 523-1131 — 521-6666

5e sem — je veux mon enfant! la maison sous les arbres — POUR TOUS
FAYE DUNAWAY — FRANK LANGELLA
IMPERIAL 1430 Bleury 288-7102 — PLACE Des ARTS
REPRÉSENTATION 12.45, 2.55, 5.05, 7.15 & 9.25 P.M.

8e sem — LE PLUS 'CHABROLESQUE' DES CHABROL! — 18 ANS Adultes
LA RUPTURE — Stéphane Audran — Jean Pierre Cassel
EASTMANCOLOR
VENDOME — LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA
12.45 2.55 5.10 7.20 9.30

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE!
18 ANS Adultes
"Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle - SON CHEF-D'OEUVRE"
- PARIS-MATCH
"Oser ce film était une aventure; le réussir devient un plaisir"
- L'EXPRESS
"LEA MASSARI est belle, frémissante, sublime..."
- LE MONDE

"Le Souffle au Coeur"
EN COULEURS
DE LOUIS MALLE
avec LEA MASSARI
BENOIT FERREUX
DANIEL GELIN
horaire: 1h. - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.30
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

chère janet rosenberg cher monsieur kooning
de stanley eveling
adaptation de kate eveling et michel faure
mise en scène paul buissonneau
avec louise latraverse et georges groulx
théâtre de quat'sous
100 est rue des pins
à partir du 11 novembre
845-7277

les maudits sauvages — 2e SEMAINE — POUR TOUS
Cé qui?
Pierre Dufresne — Nicole Filion
Rachel Cailhier — Marcel Sabourin — Gaétan Labrèche — Jean-Pierre Cartier
un film de Jean-Pierre Lefebvre
EASTMANCOLOR
"Somptuosité de la couleur... l'un des films les plus importants." André Leroux — Cinéma/Québec
"Un film politique important." M. Cervoni — France Nouvelles
"Excellent travail de démystification." Léandre Bergeron
"Applaudi à tout rompre... la meilleure oeuvre de Lefebvre." Pierre Brousseau — Photo-Journal
Studio B: Sam. et dim. début des représentations à 1.00 Samedi représentation spéciale à MINUIT
Studio A: Même horaire — 2e SEMAINE — POUR TOUS
"kes" — en couleurs — en anglais
"Ils l'ont roué de coups, ils lui ont brisé le coeur, mais n'ont jamais réussi à lui faire perdre son courage."
un film de Kenneth Loach avec David Bradley
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul (Place Jacques-Cartier) Tel. 861-7863

"À ne pas manquer"
L'ENSEMBLE NATIONAL DU SÉNÉGAL
3 représentations seulement
Lundi, mardi, merc. 8, 9, 10 nov. 8:30 p.m.
SALLE WILFRID PELLETIER
présente
UN FESTIVAL INTERNATIONAL

Du SÉNÉGAL FÉERIE SÉNÉGALAISE
"À ne pas manquer" New York Times, 28 oct. 1971
Salle Wilfrid Pelletier 8, 9, 10 nov. 8:30 p.m.
Billets : $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

Du MAROC L'ENSEMBLE NATIONAL DU MAROC
Instruments exotiques, "Hommes Bleus" du Sahara
Salle Wilfrid Pelletier 15 novembre 8:30 p.m.
Billets : $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

De TCHÉCOSLOVAQUIE LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE
Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde.
Salle Maisonneuve 26, 27, novembre 8:30 p.m.
Billets : $3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. $2.50, 3.50, 4.00, 5.00

De POLOGNE Witold MALCUZYNSKI - le distingué pianiste
Salle Wilfrid Pelletier, mardi 30 nov., 8.30 p.m.
Billets : $2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00

Du CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER
L'Orient dans toute sa splendeur
Salle Wilfrid Pelletier, dimanche 5. déc., 8.30 p.m.
Billets : $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

En vente : Guichets Place des Arts; CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chargex et enveloppe-retour affranchie; également agences : Archambault, 500, est Ste-Catherine; Sauvé Frères, 6354, St-Hubert & Galeries d'Anjou; Caisse Populaire, 4200, Adam & 2620, bd Rosemont; École Conduite Métro, Station Métro, Longueuil; Bij. Legault 1087 Notre-Dame, Lachine; Bender 1188, ouest Bernard; Bij. Charlebois 2115, est Jean-Talon; Galipeau Musique 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827, bd Pie IX; Phar. Nuckle, Centre d'Achat Laval, 11600 bd LeCorbusier & Île Perrot; Salon Marie Line, 590, Ingrid, Febreville; Aub. Coupon, 176, St-Eustache, St-Eustache.

Âge d'Or et étudiants (1.00) se présenter en personne à CCA seulement.

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS

tnm
Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Billets à $1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.
un bateau
que dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait c'est-à-dire mal
d'Alain Pontaut
avec Nathalie Naubert, Jacques Galipeau, Jacques Godin
Seulement 8 représentations
Réservations: 288-6139
Mise en scène: Jean-Louis Roux
Décors et costumes: Mark Negin
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Cinémas ODEON
LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
GRAND PRIX INTERNATIONAL
CANNES 71 · PALME D'OR
5e SEMAINE — POUR TOUS
julie christie
alan bates
LE MESSAGER
(THE GO - BETWEEN) en couleurs
de JOSEPH LOSEY

SEMAINE	SEMAINE
7:30 - 9:30	5:30 - 7:30 - 9:30
SAM. - DIM.	SAM. - DIM.
1:10 - 3:15 - 5:20	1:00 - 3:10 - 5:15
7:25 - 9:30	7:20 - 9:30
VERSION FRANÇAISE	VERSION ORIGINALE
le DAUPHIN	PLACE DU CANADA
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-8060	VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

Salle M. Laeta — MAINTENANT CINEMA DAUPHIN — UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT — POUR TOUS
l'enfant SAUVAGE
SEMAINE 7:30 - 9:30
SAM. - DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30
7:30 - 9:30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-8060

HAUTBOIS • BASSON • CLAVECIN • LUTH • CROMORNE • FLÛTE • VIOLE DE GAMBE • CERVELAT
CORPORATION INITIATIVE JEUNESSE
présente un concert de
L'ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE
"MUSIQUE DE COUR A LA RENAISSANCE"
Billets en vente (3.00 - 2.50 - 2.00)
EXPO-THÉÂTRE, CITÉ DU HAVRE 873-5183-4 2-8 p.m.
Montreal Trust, 1 Place Ville-Marie 861-1681 (heures d'affaires)
EXPO-THEATRE, Cité du Havre
6 nov. 1971 1 spec. seulement commençant à 8.30 p.m.

arts spectacles

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun

CE SOIR (VENDREDI) SEULEMENT !
7:00 THE WAR GAME (LA BOMBE) de Peter Watkins en plus 'La Rivière du hibou' d'Enrico
9:30 THE LOVED ONE de Tony Richardson
MINUIT "EYE OF THE DEVIL" de John Lee Thompson avec Sharon Tate, David Hemmings

DEMAIN (SAMEDI) SEULEMENT !
4:30 THE LOVED ONE
7:00 THE BIRDS d'Alfred Hitchcock
9:30 LE GENOU DE CLAIRE d'Eric Rohmer (en français, en couleurs)

DIMANCHE SEULEMENT !
2:00 LET IT BE
4:30 LE BAL DU COMTE D'ORGEL
7:00 LE GENOU DE CLAIRE
9:30 CLÉRAMBARD

99¢ PRIX D'ENTRÉE CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

CE SOIR à MARDI seulement
JACK NICHOLSON "5 EASY PIECES" de Bob Rafelson
EN FRANÇAIS à 7:30
EN V.O. anglaise à 9:30
bientôt : MIDNIGHT COWBOY"
à venir : "LE ROI DE COEUR"
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

Silence, on tourne

"Le temps d'une chasse" de Francis Mankiewicz

C'est dans la région de Saint-Zénon qu'une équipe de cinéastes de l'Office national du film tourne actuellement un long métrage couleur, LE TEMPS D'UNE CHASSE.

C'est l'histoire d'un accident de chasse, absurde comme ceux que relatent les journaux chaque semaine. Trois hommes, trois Montréalais, partent en expédition dans le bois. L'un d'eux a emmené son fils. Pour les trois hommes comme pour l'adolescent, quitter la ville, partir à la chasse, c'est un événement, une fête. Ce sont des gens de milieu modeste, malmenés par la vie, pour qui cette sortie devient une libération. C'est l'aventure dont ils rêvent, dont ils parlent beaucoup qui les fait se sentir vraiment des hommes.

LE TEMPS D'UNE CHASSE sera pour eux le temps d'une rupture avec la grisaille de leur vie quotidienne, le temps des rencontres qui font se révéler les êtres, LE TEMPS D'UNE CHASSE sera pour l'adolescent la découverte de la nature et aussi celle d'une réalité brutale: la mort.

LE TEMPS D'UNE CHASSE est une production 35 mm couleur réalisée par Francis Mankiewicz avec, entre autres interprètes, Guy l'Ecuyer, Pierre Dufresne, Marcel Sabourin, Olivier L'Ecuyer, Luce Guilbault, Frédérique Collin, Julien Lippé, Jean-Pierre Légaré, Monique Mercure, Amulette Garneau, la famille Chevrette. L'équipe technique est composée de Jacques Jean, assistant-réalisateur: Michel Brault, directeur de la photographie; Claude Hazanavicius, ingénieur du son; Bernard Lalonde, directeur de production.



theatre du rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20h.
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.
barouf à chioggia
de goldoni
Mise en scene: GIOVANI POLI
avec
Jean-Marie Lemieux
Mireille Lachance
Guy Hoffman
Francoise Perraud
Jean Perraud
Marthe Choquette
Georges Carrère
Arlette Sanders
Hubert Gagnon
Lénie Scoffie
Victor Désy
Ronald France
Jacques Thisdale
Rés.: 844-1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gilford



Vedettes de la télévision et de la scène: "The Golddiggers"
Du 11 octobre au 20 novembre
Nick Martin et son orchestre
Danse continuelle
Réservations: 861-3511
Premier spectacle: $6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: $4.00 additionnels.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

Les Années Folles, Folles, Folles! ...Un Film Fou, Fou, Fou!
POUR TOUS
BRIGITTE BARDOT
BOULEVARD DU RHUM
avec LINO VENTURA dans un film de ROBERT ENRICO • EN COULEUR •
ALOUETTE 318 STE. CATHERINE O. 861-2807
HORAIRES : 12.50, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 P.M. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.05 P.M.

SALLE RESNAIS
SALLES CLIMATISÉES
11e SEMAINE
POUR TOUS
un drôle de rire dans un drôle de film
LE DISTRAIT
EASTMANCOLOR
sous-titres anglais
Un film de PIERRE RICHARD
PIERRE RICHARD
CHRISTINE BARRAULT
MARIA PACOME
BERNARD BLIER
élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
LE COURAGE DE GODARD DANS SA RECHERCHE D'UN NOUVEAU LANGAGE NE PEUT ÊTRE SOUS-ESTIMÉ.
CINÉMA - '70
ANNE WIAZEMSKI
VENT D'EST
DE JEAN-LUC GODARD

"Fiddler on the Roof" on the screen
RÉSERVEZ VOS PLACES
BILLETS EN VENTE LUNDI
GUICHET OUVERT DE 12:30 P.M. À 9:30 P.M. TOUS LES JOURS

MATINÉES
Mercredi - Samedi - 2.00 P.M. - $3.00
Dimanche - Jours fériés - 2.00 P.M. - $4.00
PRÉ-SOIRÉES
Vendredi - Samedi - 5.30 P.M. - $4.00
SOIRÉES
Lundi à Jeudi incl. - 8.00 P.M.
Vendredi - Samedi - 9.00 P.M.
Dimanche - 7.30 P.M.
$4.00
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
JOURS FÉRIÉS
2.00 P.M. tous les jours du 27 déc. au 30 déc.
$4.00
VEILLES DE NOËL ET DU PREMIER DE L'AN
5.30 P.M. - 9.00 P.M. - $4.00
JOUR DE NOËL & PREMIER DE L'AN
2.00 P.M. - 5.30 P.M. - 9.00 P.M. - $4.00

AUCUNE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE ACCEPTÉE

COMMANDES POSTALES - SERVICE PROMPT
A : CINÉMA ODÉON, PLACE DU CANADA
1010 ouest, rue Lagauchetière
Montréal, Qué.
NOM . . . . .
ADRESSE . . . . . TÉL. : . . . . .
VILLE . . . . . PROV.. . . . . .
Je désire . . . . Billets à $ . . . . . Total $ . . . . . pour la
☐ Mat. ☐ 5.30 P.M. ☐ Soirée le . . . . . .
1er choix jour - date
☐ Mat. ☐ Mat.
☐ 5.30 P.M. ☐ 5.30 P.M.
☐ Soirée ☐ Soirée
. . . . . .
2e choix jour - date 3e choix jour - date
Postez chèque visé ou mandat au nom de : CINÉMA ODÉON, PLACE DU CANADA, et enveloppe-retour affranchie à : CINÉMA ODÉONPLACE DU CANADA, 1010 ouest, rue Lagauchetière, Montréal, Qué.

POUR VENTE EN GROUPE TÉLÉPHONEZ 861-1431
PLACE DU CANADA
ENTRÉE VIA LE CHÂTEAU CHAMPLAIN
United Artists Entertainment from Transamerica Corporation
PREMIÈRE MONTRÉALAISE LE 14 DÉCEMBRE

Charlot dit merci à Paris

PARIS (AFP) – Charlie Chaplin a assisté mercredi soir à Paris, au milieu d'un public bouleversé et enthousiaste, à la reprise des "Temps Modernes" (1935) premier des dix chefs-d'oeuvre de "Charlot" que le public français reverra ou découvrira cette année.

Pour cette première, le petit melon légendaire avait été remplacé par un feutre. Mais le public et les milliers d'admirateurs anonymes massés sur les Champs-Elysées ne s'y sont pas trompés. Acclamé, Charlie Chaplin, les larmes aux yeux, d'une petite voix étranglée et douce a répondu très simplement: "Merci, Paris".

Dans la salle on remarquait un nombre impressionnant de personnalités et de vedettes. "Charlot" était assis près de M. Jacques Duhamel, ministre français des affaires culturelles et entouré des membres de sa famille, sa femme Oona, et plusieurs de ses enfants dont Géraldine et Victoria.

Le public, tout au long de la projection, a manifesté son émotion et sa joie devant le comique du dernier film muet de Charlie Chaplin.

On trouvera en page 2 notre rubrique habituelle des horaires de télévision, de cinéma et de théâtre.

J. d'Ormesson primé

Les 'immortels' ont choisi 'La gloire de l'empire'

PARIS (AFP) – Le grand prix du roman de l'Académie française a été attribué hier à M. Jean d'Ormesson, rédacteur en chef adjoint de "Diogène" revue de philosophie publiée en quatre langues par l'UNESCO pour son romanfiction "La gloire de l'empire".

Le choix des "immortels", nom donné de leur vivant aux académiciens, récompense un philosophe de 46 ans membre d'une famille de diplomates et de magistrats. Fonctionnaire international à l'UNESCO depuis 1949, M. Jean d'Ormesson a entamé sa carrière de romancier en 1956 en publiant "L'amour est un plaisir", histoire légère de vacances se déroulant sur la côte d'Azur française.

Sa dernière oeuvre "La gloire de l'empire", raconte l'histoire fictive d'Alexis, mélange de Gengis Khan, d'Alexandre le Grand et de Napoléon, qui dirige un empire s'étendant des fins fonds de la Chine et de la Mongolie à la Mauritanie.

TOUT PRÊTS
Juteux, délicieux, les pamplemousses de la Floride.



BIRKS
JOAILLIERS

CHEZ BIRKS, LES MONTRES ROLEX DE LA COUPE AMERICA. Au signal du départ des régates de la Coupe America à Newport, Rhode Island, ces deux montres seront à bord. Capitaine et homme de barre de tous les équipages en lice porteront une Rolex Oyster. Ces hommes savent que le boîtier de l'Oyster, fabriqué à Genève, est taillé dans un bloc d'acier inoxydable et qu'il faut plus d'un an pour réaliser chacun des un million deux cent cinquante mille chronomètres produits à ce jour par Rolex. La prochaine fois que vous passerez chez Birks, venez voir les montres Rolex de la Coupe America ainsi que notre assortiment complet de Rolex.
Brochure de la Coupe America, sur demande.
CONDITIONS DE PAIEMENT, SI DÉSIRÉ.



Rolex Oyster Perpetual Submariner en acier inoxydable $215.

Chronomètre Rolex Oyster, Perpetual Date, en acier inoxydable, $265.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 15 et 16

VAL SÉJOUR INC.

Institution de transition

But: Dépannage, observation et traitement pour 110 garçons et filles de 10 à 18 ans demande

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Poste:

Responsable au Conseil d'administration, le directeur général a la responsabilité de planifier, organiser, coordonner et contrôler les services professionnels et administratifs.

Qualifications:

- Posséder un diplôme universitaire, de préférence en sciences humaines ou en administration ou l'équivalent.
- Posséder une expérience valable et reconnue dans le domaine de l'enfance mésadaptée et de l'administration.

Conditions de travail:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae avant le 23 novembre 1971 à:

Direction,
Val Séjour Inc.,
C.P. 65,
Valleyfield, Qué.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTE:

Doyen de la Faculté des Sciences pures et appliquées

FONCTION:

Répondant directement au Vice-recteur académique, le Doyen est responsable de toute la Faculté des Sciences pures et appliquées.

Sont sous sa juridiction immédiate les chefs de département et tous les professeurs ainsi que le secrétaire exécutif de la Faculté.

Président du Conseil de la Faculté il doit, en collaboration, voir au niveau de sa Faculté au contrôle des programmes, aux procédures académiques, au recrutement du personnel enseignant, aux promotions, à l'établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc. Il doit analyser les besoins de sa Faculté, travailler au rehaussement des standards académiques, voir à recycler le personnel et s'intéresser à la recherche.

Le Doyen représente sa Faculté au Conseil académique et au Sénat académique.

QUALIFICATIONS:

Les candidats doivent posséder une expérience suffisante dans l'enseignement, la recherche et l'administration. Les candidats doivent aussi être bilingues et être titulaires d'un doctorat, de préférence en chimie, biologie, mathématiques, physique ou génie civil ou industriel.

TRAITEMENT:

Rang professoral et salaire à négocier.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet avant le 15 janvier 1972 à:

Doctuer H. Schweiger
Vice-recteur académique
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick

LE CENTRE MARIE-VINCENT

840 Côte Vertu
Saint-Laurent 380

Internat de rééducation pour fillettes de 5 à 12 ans, demande un

ÉDUCATEUR - PROFESSEUR DE FRANÇAIS

(féminin)

Fonctions :

à l'intérieur d'une unité de vie, assumer la tâche d'enseignement du français au niveau des 2e, 3e et 4e années. Assumer également des tâches de régime de vie : levers, couchers, repos, activités libres, le tout dans un contexte de traitement de fillettes intelligentes, mais perturbées au plan socio-affectif.

Qualifications :

Certificat ou licence en psycho-pédagogie, orthopédagogie, éducation de groupes, pédagogie spécialisée ou l'équivalent.

Traitement :

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et les échelles professionnelles.

Ouverture immédiate.

Prière de communiquer avec le :

Directeur du personnel
Centre Marie-Vincent
Tél. : 748-7901

REPRÉSENTANT FOURNITURES de REPROGRAPHIE

Vu l'essor de notre service de fournitures de reprographie, il nous faut renforcer notre représentation dans la ville de Montréal. Les candidats doivent être sérieux, bilingues et avoir de l'expérience dans la vente. La connaissance des techniques de reproduction est essentielle. Salaire et régime d'encouragement.

Pour entrevue, veuillez téléphoner à:

OLIVETTI CANADA LIMITÉE
Mlle Ambroziak
761-4861

Le Conseil Scolaire de la Rive Nord

160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Le Conseil scolaire désire recevoir des demandes de professeurs compétents pour le poste suivant:

ÉCOLE SECONDAIRE D'ELLIOT LAKE
Tél.: (705) 848-7162
E.H. Dixon, directeur

- GÉOGRAPHIE -

Echelle de salaire:

$7,800 - $15,900

Le Conseil scolaire paye 66 2/3% de OHSIP, OHSC, plan de la Croix Bleue, 250 jours de maladie cumulatifs, plan de retraite.

On prie les enseignants de bien vouloir faire parvenir leur demande au directeur de l'école.

B.M. Smith — **Directeur de l'éducation**
C.Eakit — **Président**

Faites carrière

dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Traitement initial de $17,375 à $25,025 pour les postes de cadres, de $14,750 à $18,250 pour les postes d'adjoint aux cadres et de $7,000 à $16,000 pour les postes de professionnels, selon la compétence. Postes à Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

CONCOURS NO : AD-1465

La Direction générale du financement contrôle quant à leurs implications financières toutes les activités des établissements para-publics et privés dans le cadre des programmes établis et des crédits disponibles; elle approuve les budgets des établissements et suit leur évolution.

SERVICE DE L'ANALYSE DES COÛTS

Le Service fait l'analyse des coûts en vue d'élaborer des modèles analytiques quantitatifs utiles au financement des établissements et à l'amélioration de leur gestion à l'aide des techniques les plus modernes d'analyse quantitative et opérationnelle.

Un poste de cadre :
- Chef de l'analyse des coûts.

Deux postes de niveau professionnel :
- Analystes en coûts.

DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS

La Direction de la gestion des fonds gère et contrôle tous les mouvements de fonds dont les engagements budgétaires, les paiements et la perception; elle contrôle également l'application des ententes fédérales-provinciales pertinentes.

Un poste d'adjoint aux cadres :
- Chef du secteur de la gestion des ententes fédérales-orovinciales.

Un poste de niveau professionnel :
- Chef du secteur des engagements et paiements.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

CONCOURS NO : AD-1466

La Direction générale des relations professionnelles notamment conçoit et implante dans le secteur para-public des soins de santé et des services sociaux, des normes et des politiques de gestion du personnel; au plan de l'analyse des tâches, elle voit à la disponibilité d'un inventaire complet des emplois identifiables dans le secteur des affaires sociales; elle établit aussi en matière d'organisation du travail des normes d'effectifs en fonction des tâches à accomplir.

Deux postes de niveau professionnel :
- Responsable d'organisation du travail;
  Responsable de l'analyse des tâches.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROGRAMMATION

CONCOURS NO : AD-1467

DIRECTION DES PROGRAMMES

La Direction des programmes coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes destinés à dispenser à la population les services de santé et les services sociaux et veille, le cas échéant, au développement des nouvelles ressources requises pour appliquer ces programmes.

Un poste de cadre :
- Chef du Service de l'élaboration des programmes.

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS

La Direction des services communs élabore et implante auprès des établissements parapublics et privés de santé et de services sociaux, des systèmes d'achat en commun et d'utilisation régionale de services techniques et d'équipements médicaux spécialisés.

Un poste d'adjoint aux cadres;
- Chef des services médicaux spécialisés.

DIRECTION DES SYSTÈMES DE GESTION

La Direction des systèmes de gestion favorise l'efficacité des établissements para-publics et privés de santé et de services sociaux, en conseillant ceux-ci et en les asssistant dans l'élaboration de leurs sturctures, la planification de leurs opérations et l'amélioration de leurs systèmes et méthodes de travail; au plan de l'informatique, elle conseille les établissements sur les projets en cours, inventorie les ressources disponibles, participe à la conception et favorise l'implantation de systèmes de traitement compatibles avec leurs besoins.

Trois postes de cadre :
- Directeur des systèmes de gestion;
- Chef du Service conseil en systèmes d'informatique;
- Chef du Service conseil en organisation administrative.

Vingt-trois postes de niveau professionnel :
- Conseiller (1) en organisation administrative;
- Analystes (9) en systèmes d'informatique;
- Analystes (13) en organisation administrative.

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

La Direction de l'équipement établit des standards et normalise l'utilisation des biens immobiliers et de l'équipement des services parapublics.

Un poste d'adjoint aux cadres :
- Chef du Service du mobilier.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

CONCOURS NO : AD-1468

La Direction générale de la planification, entre autres, conçoit et détermine les politiques et les programmes en matière de santé; elle élabore à cette fin un plan de développement d'un réseau intégré de distribution de soins et dirige, exécute et analyse les travaux de recherche ainsi que les études économiques et sociales et les travaux statistiques requis.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES SERVICES DE SANTÉ

Deux postes de cadre :
- Directeur de la planification des services de santé;
- Chef du Service de la conception du réseau de soins.

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE

Deux postes de cadre :
- Chef du Service de la recherche;
  Chef du Service de la statistique.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Pour les postes de cadre et d'adjoint aux cadres :
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste dont quelques-unes dans un poste de direction. Aptitude manifeste au travail d'organisation, de conception et de coordination. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

Pour les postes de niveau professionnel :
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal et, de préférence posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION :

19 novembre 1971

Renseignements additionnels disponibles :

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements additionnels sur l'un ou l'autre des postes en s'adresssant à :

Monsieur Marcel LACHANCE
Ministère des Affaires sociales
1075, chemin Sainte-Foy, Québec
téléphone : 643-3290

Ces postes sont accessibles à tous les candidats qui satisfont aux conditions requises, y compris les fonctionnaires actuellement à l'emploi du Gouvernement du Québec.

PROCUREUR DE LA COURONNE

- Traitement initial de $9,500 à $21,000 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Montréal.
- Être membre de l'Ordre des Avocats et posséder au moins une année d'expérience dans la pratique du droit criminel. (Joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1971).
- Concours PP-2115. Échéance de l'inscription : 19 novembre 1971.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission :

710, Place d'Youville, bureaux 700, Québec 4
255, boulevard Crémazie est, Montréal 354
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Qualifications :
- Diplôme de bachelier.
- Parfaitement bilingue.
- 4 ans d'expérience dans l'administration et dans l'organisation de campagnes de charité
- Posséder une automobile et être consentant de voyager à travers la province 30% du temps.

Salaire:

Selon expérience.

Faire demande par écrit seulement et envoyer curriculum vitae à:

Association du Québec pour les déficients mentaux,
a/s Président,
5890 Monkland,
Montréal, Qué.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

DIRECTEUR DE LA VIE DE GROUPE

DEMANDÉ

POSTE:

Responsable au Directeur Général, le Directeur de la Vie de Groupe collabore avec les spécialistes participant à l'évaluation psychologique, médicale, sociale et pédagogique des enfants. Il doit organiser et diriger la vie de groupe, élaborer les méthodes de traitement et les programmes d'activités, ainsi que les méthodes d'amélioration du personnel; il doit coordonner le travail des spécialistes.

LE CANDIDAT:

Il possède un diplôme universitaire ou l'équivalent dans l'une des sciences de l'homme. Il a une expérience antérieure dans le domaine de l'enfance inadaptée et dans le domaine de l'administration. De plus, il considérera cette offre comme l'occasion unique de mettre ses talents à l'épreuve puisqu'il aura à diriger tous les services relevant de sa juridiction.

LE SALAIRE:

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux. Faire parvenir un curriculum vitae au complet et le salaire désiré d'ici le 19 novembre 1971. Discrétion assurée.

L'INSTITUTION:

Le Soleil de l'Enfance Inc., "Centre d'Entrainement à la Vie" d'une capacité de 135 lits destiné à l'enfance inadaptée, particulièrement au niveau des entrainables. Le Soleil de l'Enfance Inc. est en opération depuis le 17 juin 1970 et il est situé à Ville St-Georges Est, comté de Beauce, environ 60 milles de la ville de Québec.

Le Directeur Général,
Le Soleil de l'Enfance Inc.,
C.P. 336,
Ville St-Georges, Beauce.

COLLÈGE MONTMORENCY

Offre d'emploi

ANALYSTE-PROGRAMMEUR SENIOR

QUALIFICATIONS :

Formation universitaire en commerce, administration ou informatique.
Expérience en analyse des systèmes de gestion.
Bonne expérience de programmation en langage Cobol ou PL/I.
Aptitudes au travail en équipe.

FONCTIONS :

Concevoir, programmer et implanter des systèmes de gestion pédagogique ou financier.
Étudier des systèmes existants et les adapter aux besoins du Cegep.
Conseiller les usagers dans l'utilisation des ordinateurs.
Étudier les différents équipements disponibles et proposer le matériel nécessaire pour optimiser le rendement du système d'exploitation.
Assurer l'entretien de divers systèmes.

TRAITEMENT :

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 13 novembre 1971 au :

Secrétaire général,
Cegep Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.

Carrières et Professions

AGENT D'ASSURANCE AVEC EXPÉRIENCE

Compagnie d'assurance-vie bien établie offre un poste à un agent avec expérience. Ce poste à été créé par le succès extraordinaire d'une nouvelle police unique au Canada. Le candidat choisi recevra un salaire de $1,000 par mois plus commission.

Envoyer curriculum vitae à:

Case 1596, Le Devoir

PSYCHOLOGUES

Qualifications:
- Membre de la Corporation des Psychologues
- Travail en clinique externe et communautaire
- Thérapies infantile et adulte

Territoires:
Lachute, St-Jérôme, Ste-Agathe, Mont-Laurier.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel
HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Cté Labelle, Qué.

PROFESSEUR
(ASSISTANCE SOCIALE)

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en assistance sociale en vue de l'enseignement à plein temps de cette discipline.

EXIGENCES :
Diplôme universitaire en Service Social et expérience professionnelle de préférence.

SALAIRE : Suivant la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION : 17 janvier 1972.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au :

SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
GASPÉ, Qué.

HÔPITAL LAVAL
recherche
COORDONNATEUR DES SERVICES AMBULATOIRES

Fonctions :
- En collaboration avec les chefs de services, superviser l'administration des différents services ambulatoires.
- Établir des procédures et des normes afin de planifier les opérations et de maximiser le rendement de ces secteurs.
- Consulter l'administration sous les aspects d'information, accueil et relations extérieures.

EXIGENCES :
- Diplôme en administration (gestion, relations extérieures, production, coûts).
- Capable de dialoguer avec les professionnels de la santé et autres.
- Expérience la plus variée possible, surtout dans le secteur de la santé.

Salaire :
- Selon la compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 novembre à :

Direction du personnel
Hôpital Laval
2725, Chemin Ste-Foy
Québec 10, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES
RECHERCHE LES SERVICES D'UN
AGENT D'ADMINISTRATION
DANS UNE ÉCOLE POLYVALENTE

FONCTIONS:
Sous la direction du principal, planifier, organiser, contrôler l'ensemble des activités auxiliaires de l'école.

EXIGENCES:
1. Formation en sciences administratives
2. Bonne connaissance de la comptabilité
3. Aptitude à diriger le personnel
4. Initiative et sens de l'organisation
5. De préférence, avoir une connaissance du milieu scolaire.

TRAITEMENT:
Selon l'échelle de salaire prévue à la commission.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, le plus tôt possible, à l'adresse suivante:

Directeur du Personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

SHELL CANADA LIMITED
RAFFINERIE DE MONTRÉAL-EST

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE

Les fonctions
Les candidats choisis se verront confier la réalisation de projets de génie mécanique. Les responsabilités initiales comprendront la conception, l'estimation et la programmation des projets de même que la supervision des travaux d'exécution. L'évaluation de la carrière des candidats choisis pourra être soit de nature administrative ou de nature technique selon leurs intérêts et aptitudes.

Les qualifications
La compagnie recherche des diplômés en génie mécanique possédant de 3 à 10 ans d'expérience industrielle. Toute expérience reliée à l'industrie du raffinage du pétrole ou de la pétro-chimie sera un atout.

Le traitement
La compagnie offre un salaire de départ établi à partir de la formation et de l'expérience, et qui évoluera par la suite selon le rendement.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au :

Chef de l'emploi et de la formation
Shell Canada Limited
C.P. 600
Pointe-aux-Trembles, Québec.

REPRÉSENTANT DES VENTES
"PROCÉDÉ OFFSET ET IMPRESSION TYPOGRAPHIQUE"

Une importante compagnie manufacturière, située à Toronto, spécialisée dans les séparations de couleur par procédé offset et dans la photogravure des procédés photomécaniques, recherche un représentant résident, expérimenté. Poste idéal pour un agent en Art Graphique ou un candidat semi-retiré. DOIT avoir des contacts avec: Lithograveurs, Imprimeurs, Agences etc. . . .

Salaire basé sur commission.

FAIRE PARVENIR DEMANDE À:

CASE 1598, LE DEVOIR

Hôpital St-Joseph de Rosemont (1969) Inc.
Postes vacants
Service soins à domicile
- 2 conseillers sociaux reconnus
- 1 physiothérapeute reconnu

N.B. Les personnes intéressées doivent posséder une automobile.

Toute personne intéressée devra se présenter au:

Service du personnel
5689, boulevard Rosemont

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER
demande un
PROFESSEUR DE SOUDURE
(niveau III et IV)

Exigences:
- Légalement qualifié
- Expérience au Québec

Adresser curriculum vitae avant le 10 novembre 1971 à:

M. André Milton
Responsable d'effectifs
11,252 est, rue Dorchester,
Montréal 550

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE GARDEUR
DEMANDE
- une personne pour enseigner à temps complet en **"Cuisine de restaurant"** et **"Service de tables"**
- une personne pour enseigner à temps complet le **"Rembourrage".**

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

C.S.R. Le Gardeur
Bureau du personnel
80 Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny, Qué.
Tél.: 581-6411

La Commission Scolaire Régionale du Golfe
demande
des professeurs suppléants réguliers ou occasionnels (à temps plein ou temps partiel) pour ses écoles de Sept-Îles, Port-Cartier et Havre St-Pierre.

Qualifications:
A/ Suppléants réguliers: légalement qualifiés (Brevet A)
B/ Suppléants occasionnels; minimum de 14 ans de scolarité.

Adresser demande et curriculum vitae à:

Valmont Richard
Directeur des services de l'enseignement
C.S.R. du Golfe
700, avenue Laure
Sept-Îles, Qué.

CARRIÈRE COMMERCIALE

Recherchons des candidats désirant se diriger vers une carrière comme représentants des ventes dans l'équipement de bureau.
Aucune expérience dans ce domaine n'est exigée. Un cours de formation professionnelle d'une période de 3 semaines vous est offert à notre centre national d'entrainement.
Être bilingue.
Avoir de préférence complété un cours secondaire.
Une voiture est indispensable.
Salaire au-dessus de la moyenne durant l'entrainement.
Un territoire dans Montréal vous est garanti. Salaire d'environ $7,000 pour la première année avec des qualifications minimum.
Semaine de 5 jours, avantages marginaux, assurance médicale de groupe, plan de pension, etc.

Pour rendez-vous, appeler

Mlle Ambroziak
OLIVETTI CANADA LIMITÉE
761-4861

la ville de québec

ARCHITECTE
service de l'urbanisme

Sous direction, le titulaire participera à l'élaboration des projets municipaux, à des études variées d'aménagement, de rénovation et de restauration, surtout dans le domaine résidentiel; il collaborera à l'élaboration des normes et codes de régie de l'urbanisme et de la construction.

Le candidat devra avoir complété une formation universitaire en architecture et être membre en règle de l'Association des Architectes de la province de Québec. Quelques années d'expérience dans un travail similaire seraient préférables.

Le traitement annuel sera établi selon les qualifications.

Pour obtenir une formule d'inscription, s'adresser, avant le 16 novembre 1971, au :

SERVICE DU PERSONNEL,
HÔTEL DE VILLE,
QUÉBEC 4, P.Q.

FINANCEMENT ET LOCATION: BIENS D'ÉQUIPEMENT

Compagnie de financement industriel et de location à Montréal cherche un représentant dynamique, ayant beaucoup d'initiative. Se rapportant au gérant régional, il sera chargé de la promotion des ventes chez les clients prospectifs actuels, l'établissement des contacts et de nouveaux marchés. Le candidat idéal doit avoir de l'expérience dans le financement et la location des biens d'équipement et de matériel de tout genre. Il doit aussi avoir une connaissance de la comptabilité et de la finance afin de comprendre les rudiments de service financier intégral.

Ce poste offre une occasion extraordinaire de se joindre à une entreprise nationale dynamique où le développement personnel et la rémunération seront basés sur un effort réussi.

Salaire selon expérience. Bénéfices marginaux, une voiture et bonis.

Réponse par écrit seulement : **À l'attention du Gérant Régional.**

La compagnie de location
Metrocan Leasing Limited
1440 O., RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL 107, P.Q.

Fonction publique Canada — **Public Service Canada**

VÉRIFICATEURS

$10,700 - $12,750

Ministère du Revenu national

Division de l'impôt

Montréal, P.Q.

FONCTIONS : Le ministère du Revenu national, Impôt, est à la recherche de vérificateurs possédant une expérience de la vérification des déclarations complexes d'impôt pour son bureau de Montréal.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Comptables professionnels ou diplômés universitaires avec spécialisation en comptabilité.

Pour l'exercice des fonctions de certains de ces emplois, les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage et du français et de l'anglais; tandis que pour l'exercice des fonctions des autres postes, la connaissance et l'usage du français est essentielle.

Veuillez remplir une demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada, aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et l'adresser comme suit :

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL (IMPÔT),
305 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER,
SUITE 343.
MONTRÉAL, P.Q.
ATTENTION : Monsieur Jacques Gauthier

Mentionner le numéro de concours : 71-610-T-MTL-1.

Fonction publique Canada — **Public Service Canada**

DIRECTEUR DES TRANSPORTS

Traitement jusqu'à $26,500

Postes canadiennes

Ottawa

FONCTIONS: Le Directeur des transports sera responsable de l'élaboration, de l'approbation et de la promulgation d'une politique nationale ainsi que des plans, critères et procédures relatifs au transport du courrier par air, rail, route et mer. Il sera chargé de la gestion d'un parc national de véhicules, de l'évaluation de l'efficacité de la politique et du service de transport et de la négociation des contrats avec les entrepreneurs nationaux de messageries. Par l'entremise de quatre chefs de division, le Directeur des transports dirigera un personnel de 45 employés qui compte des spécialistes en matière de transport.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Le candidat choisi doit posséder une connaissance étendue et très spécialisée en matière de transport et une aptitude manifeste à diriger un personnel spécialisé. Un diplôme universitaire dans une discipline pertinente serait souhaitable, mais non essentiel. Le titulaire doit également être apte à travailler efficacement à tous les niveaux d'une organisation décentralisée.

DEMANDES D'EMPLOI ET DE RENSEIGNEMENTS: Les demandes d'emploi et de renseignements seront tenues confidentielles. Veuillez les adresser comme suit:

MONSIEUR Y. LEMIEUX,
PROGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler: concours no 71-8018-B.

Le Conseil d'éducation du Timiskaming

École secondaire Ste-Marie, Haileybury, Ontario invite les professeurs bilingues aux postes suivants pour janvier 1972 :

FRANÇAIS - 10e et 11e année
UNE CLASSE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE - 11e année

Cat. 1 : $7,600 - $12,200
Cat. 2 : $7,900 - $13,000
Cat. 3 : $8,800 - $14,600
Cat. 4 : $9,300 - $15,500

Veuillez faire votre demande par écrit à :

M. R.J. Lachapelle, directeur
C.P. 369, Haileybury, Ont.
Tél. : (705) 672-3393 (École)
(705) 647-4070 (Rés.)

Mme A. Bond, Présidente — **A. E. Tindell**, Directeur général

PROFESSEUR
(TECHNIQUES INFIRMIÈRES)

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en Techniques Infirmières pour l'enseignement des soins infirmiers de base à compter du 17 janvier 1972.

EXIGENCES :
1- Baccalauréat en sciences infirmières ou diplôme d'infirmière et post-scolaire.
2- Expérience professionnelle de préférence.

SALAIRE :
Suivant l'échelle de la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au :

SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
GASPÉ, Qué.

REPRÉSENTANT PHARMACEUTIQUE

La compagnie:
Une des plus importantes compagnies pharmaceutiques de renommée internationale.

Fonctions:
Faire connaitre de façon claire et précise les produits de la compagnie aux médecins, pharmaciens et au personnel des hôpitaux.

Exigences:
Diplôme universitaire en sciences ou encore formation scientifique ou expérience dans un domaine para-médical. Le bilinguisme est essentiel.

Avantages:
Travail plein de défis, formation continue, accroissement des responsabilités, augmentations graduelles de la rémunération. Voiture fournie, dépenses payées, caisse de retraite, assurance-maladie et assurance sur la vie.

Territoire:
Région de Montréal.

Adresser curriculum vitae complet en indiquant le numéro de téléphone à:

La Compagnie Eli Lilly (Canada) Limitée
3600, avenue Barclay, suite 200
Montréal 251, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES
recherche les services d'un
DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

ATTRIBUTIONS:
a) Sous l'autorité du Directeur général planifier, organiser, coordonner et évaluer l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien, à la sécurité de même qu'au transport.
b) Il avise le Directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement.
c) Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS:
a) Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
b) Huit (8) années d'expérience pertinente.

SALAIRE : Selon l'échelle prévue à la commission.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, le plus tôt possible, à l'adresse suivante:

Directeur du Personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

COSSETTE Alice. Subitement à St-Lambert, le 3 novembre 1971 à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Veuve Maurice Cossette, née Alice Foisy. Mère de Pierre, Madeleine, Jean et Marthe. Les funérailles auront lieu samedi le 6 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée no 63 avenue Lorne, St-Lambert à 1 heure 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN Ludovic. A Longueuil, le 4 novembre 1971 à l'âge de 81 ans, 11 mois, est décédé, Ludovic Germain, M.B.E., époux de Virginie Paré, demeurant au 67 St-Thomas. Ancien Directeur des Postes de Montréal. Outre son épouse il laisse dans le deuil M. et Mme Pierre Favreau (Ruth), une belle-soeur Mme Horace Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 6 novembre. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire E. Darche & Fils No 86 rue St-Charles ouest pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GIROUX Marcel. A Verdun, le 4 novembre 1971 à l'âge de 52 ans, est décédé, Marcel Giroux, frère de l'abbé Arthur Giroux de Val d'Or. Les funérailles auront lieu samedi le 6 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon L. Thériault Inc. No 512 rue de l'Eglise à 10 heures 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Sept Douleurs où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RANGER Mozart. Subitement à St-Lambert, le 4 novembre 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé, M. Mozart Ranger, époux de Gertrude Guay, père de Normand, Michèle, Nicole et Ginette. Les funérailles auront lieu lundi le 8 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée no 63 avenue Lorne, St-Lambert à 9 heures 50, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de sépulture. Parents et amis sont prisé d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél. : 277-2135

FONDATION ROSE PELLAND SAUVÉ
MESSE ANNUELLE
Le 7 novembre à 9 heures a.m. en l'église Notre-Dame de Montréal.
Une messe sera chantée pour les défunts dont la mémoire est rappelée par des dons à la Fondation.

l'actualité économique

International Utilities déménage aux EU son siège social "canadien"

International Utilities Corp. a annoncé hier qu'elle abandonnera son siège social canadien au cours du mois de décembre 1971, mettant ainsi fin à un statut particulier de 11 ans en vertu duquel la compagnie jouissait d'une double "citoyenneté", soit canadienne et américaine.

M. John M. Seabrook, président du conseil d'administration et président de la compagnie, a déclaré que cette décision a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration. Selon la tradition, le conseil d'administration comprenait six représentants du Canada, quatre des Etats-Unis et un du Royaume-Uni.

La décision a été annoncée aux actionnaires dans une lettre signée par M. Seabrook et M. Dennis K. Yorath, président du comité exécutif.

Le lettre déclarait que le conseil en était arrivé à la conclusion "qu'il ne pouvait plus justifier la vulnérabilité de la compagnie par rapport aux risques inhérents aux mesures fiscales de plus en plus complexes des deux pays, le Canada et les Etats-Unis."

International Utilities fut constituée en compagnie aux Etats-Unis en 1924 et elle installa son centre d'administration au Canada en 1961, comme une compagnie américaine le siège social se trouvait au Canada. Vers le 1er janvier 1972, le siège social sera installé à Wilmington, Delaware.

Bien que l'imposition des dividendes versés aux actionnaires canadiens sera affectée par ce changement, "on s'attend que tous les actionnaires en bénéficieront". Les changements d'imposition "sont de peu d'importance au regard de la croissance à long terme du capital de IUC", de préciser les deux administrateurs.

Les actionnaires canadiens retireront probablement un dividende réel réduit d'environ un demi de 1 pour cent en 1972 à la suite de cette décision. Présentement, en tant qu'actionnaires d'une compagnie canadienne, les actionnaires canadiens de la IUC ont droit au dégrèvement d'impôt sur les dividendes versés par la compagnie en vertu de la loi canadienne. Les dividendes payés le 1er décembre seront les derniers à être admissibles à ce dégrevement au Canada.

IUC avait établi son siège social au Canada en 1961 afin d'attenuer l'impact défavorable de l'imposition des dividendes par le gouvernement canadien aux actionnaires de filiales dont la société-mère n'avait pas son siège social au Canada. On avait alors opté pour la "double citoyenneté" en raison du fait qu'une nouvelle constitution au Canada se serait révélée trop coûteuse, situation qui existe toujours d'ailleurs.

Selon le communiqué, l'accroissement rapide des revenus de la compagnie provenant de sources étrangères au Canada vers la fin des années 1960 a rendu évident que les avantages fiscaux découlant d'un siège social au Canada se dissipaient.

Le changement de résidence n'aura aucun effet sur les actions de la série A (IUA), étant donné qu'elles ne sont pas admissibles à des dividendes au comptant. La hausse annuelle de 4 pour cent du taux de conversion (des actions IUA) continuera ainsi à offrir des avantages fiscaux attrayants pour les Canadiens. Le taux de conversion passera de 1.1249 à 1.1699 le 1er janvier 1972.

En plus d'être inscrits aux principales bourses du Canada et des Etats-Unis, les titres de l'International Utilities Corp. sont inscrits aux bourses de Londres et d'Amsterdam.

Communication et relations publiques

Exigences et perspectives du cabinet de relations publiques

par Jean-Marie Poirier

Pourquoi des cabinets de relations publiques? La question n'est pas essentielle en notre société de consommation, qui favorise l'éclosion de tant de produits et services inutiles, mais il y a lieu de se la poser.

Voici les principales raisons d'être.

● Raison d'objectivité et la véracité Tyrannie de l'immédiat, incompatibilités, glissement à la routine, pression des influences, autant de phénomènes qui peuvent parfois rendre difficile au titulaire des relations publiques une vue d'ensemble de l'entreprise. Cette possibilité est encore plus à craindre dans les entreprises considérables, où les tâches des relations publiques sont forcément spécialisées. C'est une des responsabilités du conseiller de renforcer l'objectivité du service interne.

● Raison de prudence. Depuis un certain temps déjà, sous la pression de nombreux facteurs, notamment de la concurrence et des frais, l'entreprise tend au gigantisme. Les programmes de relations publiques exigent des budgets toujours plus considérables et il est normal que l'entreprise, même si elle dispose d'un service compétent à l'intérieur, cherche une assurance supplémentaire en s'adressant à un cabinet. Les compétences conjuguées du conseiller et du titulaire protègent son investissement en réduisant au minimum le risque d'insuccès.

● Raison de suppléance. On a l'habitude de dire qu'il n'est pas d'entreprise si modeste qui puisse se permettre de rester indifférente aux relations publiques. Mais il est évident qu'une foule d'organismes ne disposent pas des ressources suffisantes pour s'assurer un service interne. Complémentaire dans le cas de l'entreprise qui possède déjà un service de relations publiques, le rôle du cabinet est ici essentiel en ce qu'il met des services professionnels à la disposition d'organismes qui, faute de fonds, en seraient privés autrement.

Exigences

Outre les exigences communes à tous les praticiens, le conseiller doit posséder certaines qualités particulières. Heureux celui qui peut réunir tous les traits suivants:

● Expérience. Il est évident qu'on ne saurait prétendre gagner la confiance d'un chef d'entreprise et le conseiller judicieusement en matière de relations publiques si l'on n'a pas acquis une expérience suffisante. A quel moment certains praticiens éprouvent-ils le désir d'ouvrir leur propre cabinet? Tout est affaire d'expérience mais aussi de personnalité.

● Hardiesse. Nécessaire pour lancer n'importe quelle entreprise, la hardiesse l'est encore davantage lorsqu'il s'agit d'ouvrir un cabinet de relations publiques. Au Québec, l'éveil aux relations publiques est un phénomène tout récent et relativement restreint.

Cependant, certains signes nous permettent de croire que la situation s'améliore constamment; entre autres, le nombre grandissant des entreprises et organismes francophones qui s'adressent spontanément aux cabinets de relations publiques.

Le Devoir poursuit aujourd'hui la publication de larges extraits d'un livre à paraître dans quelques semaines aux Editions Commerce et aux Editions Leméac. "Communication et relations publiques", qui regroupe les signatures d'une douzaine d'experts en la matière, est un effort de synthèse des principes d'action et des manifestations d'une technique importante de la science des affaires. Les auteurs ayant gracieusement consenti à la reproduction d'une partie de leurs textes dans Le Devoir, nous sommes donc en mesure de présenter à nos lecteurs, une fois la semaine jusqu'au 30 novembre, un avant-goût de cet intéressant volume.

● Patience. C'est la seule vertu proprement dite qui figure dans cette esquisse du conseiller parfait. La patience de celui qui doit écouter beaucoup, certes, mais surtout la patience de celui **qui doit beaucoup répéter.** De tous les praticiens des relations publiques, c'est le conseiller qui est le plus souvent appelé à s'expliquer.

● Liberté d'esprit. L'objectivité, on l'a vu plus haut, est une des principales raisons d'être des cabinets de relations publiques. Il s'ensuit que la liberté d'esprit doit être une des qualités primordiales du conseiller. Son rôle est de diagnostiquer, prescrire, contrôler.

● Esprit de synthèse. Ce trait, **nature ou cultivé par les humanités,** le conseiller a souvent l'occasion d'en tirer parti. En effet, toute consultation se déroule en trois temps:

Premièrement, le chef d'entreprise expose la situation et devient réceptif aux suggestions.

Deuxièmement, le conseiller en fait la synthèse, qui laisse déjà percevoir les orientations possibles.

Troisièmement, le conseiller définit les mesures qu'il estime les plus aptes à résoudre le problème, les hiérarchise et suggère les moyens d'application.

● Sens administratif. Dès l'instant où le praticien décide d'avoir pignon sur rue, il doit du même coup accepter les réalités des affaires. Sous peine de compromettre la rentabilité de son cabinet, il lui faut consacrer une partie de son temps à des soins administratifs, apprendre à comprimer les frais, accroître l'efficacité, administrer un budget, déléguer les responsabilités, bref se doubler d'un homme d'affaires. Loin d'être étrangère à l'activité professionnelle, cette fonction administrative s'y intègre tout naturellement pour permettre au conseiller de mieux partager les préoccupations de ses clients.

● Sens de l'engagement. Bien que le sens de l'engagement n'appartienne en propre à aucune profession, son importance est particulièrement évidente dans les relations publiques en raison des facteurs humains en jeu. Il faut entendre par là l'aptitude du conseiller à s'identifier à chacun de ses clients. Pour apporter une contribution véritable au rayonnement de l'entreprise, le conseiller devra participer aussi étroitement que possible à sa vie même. Et pour arriver à cette participation, il doit s'efforcer non seulement d'élargir ses connaissances générales, mais de se familiariser toujours davantage, verticalement et horizontalement, avec le champ d'activité de chaque client.

● Imagination. Cette imagination est précisément un des principaux apports que le client attend du conseiller. Comme la nature elle-même, la concurrence ne permet la survivance que des plus forts et détermine, à un certain niveau, un phénomène d'uniformisation au-delà duquel l'avantage d'une entreprise sur une autre réside ailleurs que dans la qualité. Cette uniformisation est particulièrement manifeste dans l'assurance et les services bancaires. L'efficacité cède le pas à l'humain et, notamment, à l'imagination. C'est donc par l'imagination que le praticien dépasse la médiocrité pour déboucher sur l'excellence.

Perspectives

Malgré l'ignorance encore très grande à l'endroit des relations publiques et malgré l'insécurité de la pratique indépendante, il y a lieu de prévoir que le nombre des conseillers augmentera rapidement au cours de la présente décennie. Cela ne veut pas nécessairement dire que les cabinets se multiplieront, mais bien plutôt qu'ils diversifieront leurs activités et adopteront plusieurs types d'association de façon à offrir une compétence toujours plus conforme aux multiples exigences de notre société. Du nombre émergeront les normes; des normes émergera la qualité et de la qualité émergera l'excellence.

Un article paru dans "The Public Relations Quarterly", vol. 11, no 4, hiver 1967, sous la signature de Ronald Goodman, insistait sur l'importance grandissante de cette préoccupation: "Le professionnalisme sans cesse croissant des dirigeants d'entreprise impose aux conseillers l'obligation de tendre à un degré toujours plus élevé d'excellence s'ils veulent que leur rôle soit vraiment efficace."

Cela vaut pour les Etats-Unis. Cela vaut davantage encore pour le Québec. Notre peuple est paradoxal: historiquement il ne devait pas avoir lieu et voilà qu'il aspire à s'affirmer de toute la force de sa jeune maturité. Nous nous affirmerons dans la mesure exacte où nous excellerons et cette excellence, qui s'offre aux autres naturellement comme un fruit à cueillir, ne peut être pour nous, dans la ligne de notre difficile destin, qu'une nouvelle lutte à livrer.

Qui sait? si l'humanisme et la technique doivent engendrer **l'homo communicans,** c'est peut-être ici que la nouvelle espèce paraîtra d'abord.

La semaine prochaine, M. Poirier abordera les activités élémentaires du cabinet de relations publiques et tentera de tracer un portrait stéréotype de sa clientèle.

ASSISTANT DIRECTEUR SERVICE DE LA POLICE

Traitement initial jusqu'à $18,000

Le défi

La Ville de Québec est à la recherche d'un assistant directeur pour son service de la police. Relevant du directeur, le candidat choisi dirige toutes les activités de la division des opérations. Il assiste le directeur dans la détermination des politiques du service, évalue le rendement de ses officiers, dirige, surveille et coordonne le travail de sa division. Le candidat choisi pourra éventuellement accéder à la fonction de directeur du service.

Les candidats

Ils possèdent une formation de niveau secondaire ou équivalente, complétée par des études spécialisées dans le domaine des activités policières. Ils possèdent également une solide expérience administrative. Ils ont une bonne connaissance des langues française et anglaise. Leurs attributs de gestionnaires les rendent aptes à planifier et à diriger avec succès les activités d'une équipe de quelque 500 hommes. Faisant preuve de jugement et de diplomatie, ils peuvent entretenir des relations efficaces avec les corps publics. Ils recherchent un poste comportant un haut degré de latitude et une grande autonomie d'action.

Vous référant au dossier 12-11-544, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à : André Filion, 880 Chemin Ste-Foy, Québec.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL • QUEBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES
Représentés dans des villes importantes à travers le monde.

Collège du Vieux Montréal

Postes ouverts

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES PÉDAGOGIQUES — **DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS**

Les candidats(tes) éligibles à l'un et l'autre des postes offerts devront tenir compte de l'esprit avec lequel le Collège du Vieux Montréal veut combler ces deux postes. Cet esprit se traduit dans les quatre (4) objectifs suivants:

- **La nécessité d'intégrer les services aux étudiants et les services pédagogiques.**
- **La complémentarité fondamentale des services aux étudiants et des services pédagogiques.**
- **La reconnaissance de ces deux services comme prioritaires au même titre.**
- **Le principe de collégialité, dans le cadre des fonctions propres au directeur des services pédagogiques, au directeur des services aux étudiants, au directeur des services de l'équipement, avec celles du directeur général.**

Qualifications et expérience requises:

18 ans de scolarité
5 ans d'expérience dans l'enseignement (minimum)
De préférence une expérience pertinente dans l'animation pédagogique, et que les candidats(tes) soient familiarisés(ées) avec les méthodes nouvelles de la pédagogie.

Salaire selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les candidats(tes) devront faire parvenir leur dossier au plus tard le 11 novembre 1971, à 17 heures, au bureau du Président, 1430 rue St-Denis, quels que soient les modes d'expédition utilisés.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

ANALYSTE DES SERVICES DE SANTÉ
Traitement jusqu'à $30,912

L'analyste des services de santé devra, notamment: en collaboration avec les autorités provinciales, préciser les secteurs des services de santé où une analyse serait nécessaire pour améliorer la répartition des ressources selon la population, la morbidité et les besoins sociaux; participer à l'élaboration de projets en vue d'assurer le meilleur rendement dans tous les lieux où le personnel spécialisé doit intervenir; diriger des projets fédéraux-provinciaux notamment l'analyse des maladies et de la répartition des ressources; élaborer, concevoir et effectuer l'étude analytique des ressources nécessaires au traitement de maladies particulières.

Les candidats doivent posséder un diplôme décerné par une faculté de médecine reconnue et être admissibles à l'exercice de la médecine dans une des provinces du Canada; on exige une vaste expérience de la recherche médicale ou un ensemble de formation supérieure et d'expérience, dont plusieurs années d'exercice d'une activité médicale reliée aux fonctions du poste; une expérience de la planification de projets de recherche décrits en termes généraux et une aptitude à établir des relations interpersonnelles efficaces.

Concours 71-168-07

CHEF, SECTION DU PROGRAMME DE LA MAIN-D'OEUVRE
Traitement jusqu'à $28,886

Le Chef, Section du programme de la main-d'oeuvre, devra, notamment: préparer des recommandations à présenter aux gouvernements provinciaux et aux organismes privés, au sujet de l'approvisionnement, des compétences, du perfectionnement et de l'utilisation efficace du personnel nécessaire, en vue d'atteindre les objectifs fédéraux-provinciaux dans le domaine des services d'hygiène; conseiller les gouvernements provinciaux et municipaux, les universités et les organismes qui fournissent des services d'hygiène, relativement aux activités des programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre; en collaboration avec les provinces, élaborer un programme national d'hygiène à l'intention de la main-d'oeuvre.

Les candidats doivent posséder un diplôme décerné par une faculté de médecine reconnue et être admissibles à l'exercice de la médecine dans une des provinces du Canada; on exige une expérience de praticien ou un sensemble de formation supérieure et d'expérience dans les domaines reliés aux fonctions précitées; aptitude à établir des relations interpersonnelles efficaces.

Pour occuper ce poste, les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Concours 71-168-08

Direction générale de l'assurance-maladie et de l'aide à la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur demande d'emploi ou curriculum vitae à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Dans toute correspondance, veuillez rappeler le numéro du poste qui vous intéresse.

Les marchés boursiers

La baisse du prime rate stimule les cours

Les cours ont monté dans tous les secteurs hier à la Bourse de Montréal où l'activité a été modérée.

Les hausses ont dépassé les baisses 144 à 87 tandis que 70 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne a atteint 1,128,700 actions comparativement à 971,300 actions mercredi.

Parmi les valeurs en vedette à la hausse à la Bourse de Montréal, Noranda Mines a monté de $1 1-2 à $26 1-4, Macmillan Bloedel de $1 1-4 à $21 3-4, Asbestos Corp. de $1 1-4 à $29 1-4, B.C. Telephone de $1 1-8 à $59 3-8, Canadian Arena Co. de 7-8 à $15, Texaco Canada de 3-4 à $19 3-4.

Toronto

Les aurifères ont baissé d'une fraction hier alors que les cotes dans les autres secteurs ont monté au cours d'une session modérée à la Bourse de Toronto.

Le volume des transactions a été de 1,82 million d'actions, en comparaison de 1.53 million d'actions mercredi.

New York

Stimulé par l'annonce faite dans la matinée par plusieurs grandes banques new-yorkaises suivies par d'autres un peu plus tard, le marché a poursuivi son avance après la forte hausse de mercredi.

Les cours, également aidés par l'annonce du Département du commerce que les prix le gros avaient subi une légère diminution en octobre, ont atteint leurs meilleurs niveaux une heure après l'ouverture.

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITEE

AVIS

Actions privilégiées – 6-¼% cumulatif, rachetables, série 1967

Un dividende de Trente-Neuf Point Zéro Six Deux Cinq Cents (39.0625 cents) a été déclaré sur les actions privilégiées 6-¼% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de $25 chacune) de la compagnie lequel dividende sera payable le 1er février 1972, aux ationnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 janvier 1972.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PERCY AUGER, C.A.
Vice-Président et Secrétaire-Trésorier

QUEBEC, QUE.
Le 2 novembre 1971.

Vous allez à Ottawa?
Composez 877-4032
pour réservations immédiates au Château Laurier ou à tout autre hôtel CN.

QUEBECAIR

Cinq vols quotidiens pour Québec
du lundi au vendredi

VOL #	ÉQUIPEMENT	DÉPART	ARRIVÉE
210	F-27	07:00	07:50
320	BAC 1-11	08:20	08:55
220	F-27	07:50	08:40
232	F-27	10:45	11:35
300	BAC 1-11	16:45	17:20

Aussi plusieurs vols réguliers en fin de semaine
Pour renseignements et réservations: 636-3890

Bienvenue chez nous

Nominations à la haute direction de Bell Canada



L. MONTAMBAULT



J. P. GAGNON

M. Léonce Montambault est nommé au poste de vice-président de la zone est, au centre administratif de Québec. Il succède à M. Jean-Paul Gagnon qui est muté au siège social de Montréal, à titre de vice-président (recherche des débouchés). M. Montambault était jusqu'ici directeur général de la zone est à Québec.

■ au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
Accurate Calc	2000	3.00	3.00
A G T Data	15000	.75	.75
Bantam Mng	3000	.78	.78
Bordun Mng	2000	.39	.39
Bushnell Comm	100	4.75	4.75
Con Pac 71/4Pr	1500	10.50	10.31
Chibex Mng	500	.40	.40
Clearwater	500	.13	.13
Copeland	500	3.75	3.75
Cuvier	1000	.13	.13
Dasson	2000	.17	.17
Dom Jubilee	1500	.45	.43
Electroknet	600	5.625	5.50
Grt Lk Nick	100	1.40	1.40
Grenache A	600	.0263	.0363
Hammond Inv	1000	1.70	1.70
Long Lfe 200Pv	82	69.75	69.00
Main Oka	1000	.015	.01
Manix	14000	.68	.45
Marval Mns	5500	.52	.49
Mayfield	2000	.23	.20
Medipak	300	1.25	1.25
Naganta Mng	500	.22	.22
Pan Eastern	14250	.45	.45
Polcon	900	4.625	4.50
Premier Cab VI	500	9.50	9.50
Revenue Prop	2800	.50	.50
St James Res	2700	2.45	2.10
Shelter Bay	1000	.26	.26
Soca Ltee	2000	1.02	1.00
Somex Ltee	3250	.90	.90
Spar Aero	400	1.70	1.70
Tartan Expl	500	.40	.40
Unigesco 8	750	2.62	2.35
Unigesco A	100	2.75	2.75
Waferboard	100	1.625	1.625
West Allenbee	1000	.15	.15
York Lambton A	1000	.80	.80
Husky Oil Wt E	2000	4.50	4.25

NOMINATIONS À LA BANQUE DU CANADA



A. J. Norton



R. F. Archambault

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, annonce la nomination de M. A. J. Norton comme Sous-chef du Département des opérations administratives et de M. R. F. Archambault comme Chef associé de la Section de la Dette publique.

■ les obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
4¼ Sept. 1	1972	99¾	100¼
5 Oct. 1	1973	100½	101
5 Avril 1	1974	100½	101
6½ Avril 1	1975	104	105
5¾ Juin 1	1976	101¾	102½
7 Sept. 1	1977	106	107
3¾ Janv. 15	1978	89	90
6½ Juin 1	1979	101½	102½
6¼ Avril 1	1980	100½	101½
4½ Sept. 1	1983	85¼	86¼
6¾ Fév. 15	1989	98½	99½
6½ Oct. 1	1995	95½	97
3¾ Mars 15	1998	58	60
3 Perpétuel	1996	38	40
CN 4 Fév. 1	1981	82	83
CN 5¾ Janv. 1	1985	89	91
CN 5 Oct. 1	1987	79	81
PROVINCIALES			
Alb. 6¾, Mars 1	1989-91	91	93
Man Hyd. 8½, Sept. 15	1991	104½	105½
N.B. 7¾ Mars 1	1994-96	97	98
Nfld. 9¾ Nov. 15	1990	108	110
N.S. 7½ Mars 1	1989-91	96	98
Ont. Hyd. 8¼ Juil. 21	1996	105	106
P.E.I. 9¼ Nov. 1	1990	107	109
Qué. Hyd. 8¾ Juil. 29	1996	104	109
MUNICIPALES			
C. Mtl 9½ Déc. 7	1990-95	106	108
Mét. Tor. 8¾ Oct. 1	1990	107	110
INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼	1987	87	89
Alb. Gas Conv. 7½	1990	121	124
Bk of N.S., 7, Oct. 15	1987	92	94
CPR 8¾, Nov. 1	1978-89	105	107
Domtar 6¾	1987	84	86
GMAC 8¼	1974	102	104
GMAC 7, Sept. 30	1986	87	89
Gulf Oil 8½, Déc. 1	1989	104	105
Impl. Oil 8½, Août. 15	1989	105	107
Noranda 9¼, Oct. 15	1990	107	108
Royal Bk. 7 Avril 15	1991	100¼	100¾
Roymor 7½, Nov. 1	1973	100	102
Roymor 7¾, Nov. 1	1978	100½	102½
Simpsons 9½, Déc. 15	1989	106	108
Weston, Géo., 6¾	1987	86	88
SERVICES PUBLICS			
Alta. Gas 9¼	1990	107	
Bell Tél. 9¢			
Mar. T&T 9¼ Juin 1	1990	105	107
N & C 9⅝ Janv. 15	1991	106½	107½
T.C. Pipline 5	1989	95	95

BURROUGHS BUSINESS MACHINES



M. Irwin R. Rector



M. Kaj Dichow

Le conseil d'administration de la compagnie Burroughs Business Machines Ltd annonce l'élection de M. Irwin R. Rector au poste de président de la Burroughs Business Machines Ltd. of Canada. M. Rector, a également été éiu au conseil d'administration de la compagnie canadienne. M. Rector s'est joint au groupe Burroughs en 1939 et a exercé par la suite diverses fonctions au niveau des ventes et de l'administration, aux Etats-Unis. M. Rector était auparavant vice-président, marketing pour la région de l'est; il avait ses bureaux à Détroit. M. Kaj Dichow, qui était jusqu'ici président de la compagnie canadienne, a demandé d'être affecté à de nouvelles fonctions, pour des raisons personnelles. Nommé vice-président, M. Dichow se chargera de pressentir la clientèle importante au Canada et de la développer. M. Dichow demeurera administrateur de la compagnie canadienne.

Ces nominations entrent en vigueur le 1er novembre 1971.

■ toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7102	$6	5¾	5¾	
Acklands	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Acres Ltd	5310	$10	9⅛	9⅛	+ ⅛
Acres A pr	1185	$37⅛	36¼	37⅛	+ ⅛
Acres wt	1860	215	195	205	+25
A.G.F.M	250	350	350	350	+15
Agra Ind	100	$8½	8½	8½	+ ½
Aimco Ind	400	$14½	14½	14½	+ ½
Alta Gas T	3505	$47½	47½	47¼	
Alta Gas p	25	$76½	76½	76½	
Alta G D p	500	$134½	133½	133½	+2½
Alcan	10284	$17½	17	17⅛	+ ⅛
Alcan pr	340	$25½	25⅛	25½	
Algo Cent	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Algoma St	4060	$12	11⅞	11⅞	− ⅛
Allarco Dv	200	480	480	480	+40
Alliance B	z50	275	27	275	
Alumin pr	z88	$18	18	18	
Almin 2p	550	$36	36	36	
Anglo-cn	350	400	400	400	
Anglo-c pr	250	$12¼	12¼	12¼	− ⅛
Ang CT 4½	80	$28	28	28	
Ang CT 290	195	$37¼	37¼	37¼	− ¼
Anthes B p	z5	$80	80	80	
Anthes C p	200	$80	80	80	
Aquitaine	3008	$25	24¼	24¼	− ½
Argus	z30	$11	10	10	
Args 260 p	z10	$32⅛	32⅛	32⅛	
Argus B pr	z10	$32¼	32¼	32¼	
Argus C pr	420	$8½	8½	8½	
Asbestos	585	$29⅛	28	29⅛	+1⅛
Atco Ind	4470	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
Atl Sugar	1805	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Atl Sug A	115	$13¼	13¼	13½	
Atl Sug pr	z5	$62	62	62	
Atl Sug w	1001	135	135	135	+ 5
Auto El	800	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Auto Hard	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Bank Mtl	7468	$15⅞	15⅞	15⅞	− ¼
Bank N S	6653	$28⅛	28¼	28¼	+ ¼
B Cdn Nat	1350	$14	13¾	14	+ ½
Beavr Eng	650	$7⅛	7⅛	7⅛	
Beaver L	550	$14½	14¼	14½	− ¼
Becker B p	z25	$8⅛	8⅛	8⅛	
Bell Canad	7309	$44½	44⅛	44½	+ ¼
Bell A pr	660	$51½	51	51½	
Bell B pr	1365	$52¼	52¼	52½	− ¼
Black P	2600	400	380	400	+20
Block Bros	1000	295	285	295	+15
Bombrdier	500	$11⅛	10½	10½	− ⅛
Bovis Cor	2615	145	135	145	+ 5
Bow Val	16175	$25	24¼	24¼	+ ¼
Bow-m pr	100	$33	32	32	
Bramalea	5370	275	270	275	
Bramal w	400	165	165	165	
Brascan	7945	$17	16⅞	16⅞	
Brinco	3110	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Br Am Bnk	z25	$12½	12½	12½	
BC Forest	700	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
BC Pack A	100	$20⅛	20⅛	20⅛	−1⅛
BC Sugar	800	$17½	17½	17½	
BC Sugar p	105	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅛
BC Phone	550	$59¾	59¼	59¾	+ 1
BCPh 6 pr	25	$84	84	84	+ 1
BCPh 4⅞ p	30	$62½	62½	62½	− ½
BCPh 4.84	z35	$18¼	18	18	
BCPh 5.15	30	$72⅛	72⅛	72⅛	
BCPh 6.80	120	$26¼	26⅛	26¼	+ ¼
Bruck B	100	$8½	8½	8½	+ ½
Budd Auto	580	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Burns Fds	600	$12	11½	12	+ ½
Burrard	135	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Cad Dev	10800	$7½	7⅜	7⅜	− ⅛
Cad Dev b p	200	$19¼	19¼	19¼	
CAE Ind	805	415	405	405	+ 5
Calgary P	1665	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
Calgy 540 p	150	$89½	89	89	
Calvrt Dle	1000	84	84	84	+ 1
Cambridg	200	$9½	9½	9½	− ¼
CD Sugar	200	$30¾	30½	30¾	+ ¼
Can Cem L	857	$42	42	42	+ ½
C Cem L p	z25	$20	20	20	
Can Malt	1962	$26⅛	25	26⅛	+1⅛
Can Malt p	660	88	88	88	
C Packrs	250	$18	18	18	
Can Perm	2830	$17½	17	17⅛	− ⅜
CSL	875	$38¼	38½	38¾	+ ¼
CSL pr	1204	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Cdn Brew	2150	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
C Brew Ap	75	$28½	28½	28½	− ⅛
C Cablesy	1640	$13	13	13	+ ¼
C Cable w	705	190	190	190	+10
Cdn Can A	350	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
CC Manag	300	$12¾	12¾	12¾	
C Curtis	3800	62	61	61	− 3
Cdn Equty	300	$8⅜	8¼	8⅜	− ⅛
CGE pr	1500	$25	25	25	+ ¼
CG Sec A	200	$11½	11½	11½	+ ¼
C Goldle	200	355	350	355	+10
C Hydro	450	$11⅜	11½	11½	− ¼
C Hydr pr	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
C Imp Bank	8180	$22½	22⅜	22⅜	
C Ind Gas	2044	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
CIL	225	$11½	11½	11½	
C Interurb	200	200	200	200	− 5
C Intrurb p	100	$7½	7½	7½	
C Manoir	100	280	280	280	
C Marconi	137	280	280	280	−10
C Ocdental	z50	$6⅞	6⅞	6⅞	
CP Inve pr	1955	$23½	23⅜	23½	+ ⅛
CPIn w	10845	250	230	235	− 5
CP Ltd	28453	$12⅛	11⅞	11⅞	− ⅛
CPL $3. pr	5563	$10½	10⅜	10½	
CPL UK p	330	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Cdn Salt	100	$15	15	15	
Cdn Tire	100	$32¼	32¼	32¼	− ¼
Cdn Tire A	2255	$31½	31	31⅛	− ⅜
C Utilties	235	$33⅛	33⅛	33⅛	− ⅜
C Util 5 pr	90	$64½	64½	64½	
C Util w	210	640	625	640	+15
C Vickers	z20	$9¼	9¼	9¼	
CWN 5½ p	z50	$16¼	16¼	16¼	
Canron	625	$18	18	18	
Capit Div	2500	46	46	46	− 3
Cara	z115	375	365	370	
Carrier JD	450	480	480	480	− 5
Cassidy A p	100	$7¼	7¼	7¼	
Ctl Fund A	300	$5½	5½	5½	
Ctl Ont SLe	133	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅛
Chat-Gai	480	$17½	17½	17½	+ ⅛
Chemcell	1100	450	440	440	
Chrysler	940	$29¼	28½	28½	− ½
CHUM B	1300	$7¼	7⅛	7⅛	
Columbia	2550	260	250	250	− 5
Columbi p	325	$9	8⅞	9	+ ½
Cominco	4090	$19⅛	18⅞	18⅞	− ¼
C Holiday I	z35	$10⅛	10	10⅛	
Con Bath	1440	$6	5¾	6	+ ¼
Con Bath p	630	$9⅛	9⅛	9⅛	
Con Bath w	800	41	41	41	+ 1
C Bath 68 w	300	225	200	225	+30
Con Bldg	4300	145	140	140	
Con Textle	600	$5½	5½	5½	− ⅛
Con Distrb	550	$24¼	24¼	24¼	+ ⅛
Cons Gas	5213	$19½	19⅛	19⅛	
Control F	600	160	155	155	− 5
Cooper C	200	$14	14	14	+ ⅛
Corby vt	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Corby B	100	$21½	21½	21½	+ 1
Cornat Ind	z30	140	140	140	
Cosmis	1000	75	65	65	−23
Costain R	400	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Crain R L	350	$11¼	11	11	− ¼
Crestbrk	z50	350	350	350	
Crwn Life	75	$29½	29½	29½	+ ⅛
Crwn Trst	325	$13⅛	13⅛	13⅜	− ⅛
Crush Intl	550	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Cygnus A	1925	$5⅛	5	5	+ 5
Dale-R	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dawson D	100	$5½	5½	5½	− ⅛
Distl Seag	3461	$52½	52⅜	52⅜	+ ⅛
Dome Pete	8245	$28¼	27¼	28	+ ½
D Bridge	210	$22½	22½	22½	
Dofasco	5253	$21¼	21⅛	21¼	+ ⅛
Dofasco p	80	$76	76	76	+ 1
Dom Lime	100	$7	7	7	+ ⅛
D Lime w	100	50	50	50	− 2
Dom Store	1745	$14	13⅜	14	+ ¼
Domtar	1525	$9⅞	9⅜	9⅞	− ⅛
D Textle	900	$18	17⅜	17⅜	− ⅛
Douglas L	800	200	200	200	+10
DRG Ltd	200	$12	12	12	+ ¼
Dupont	1225	$17¼	17	17¼	
Dylex D A	450	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Estn Can S	200	$9¼	9¼	9¼	
Econ Inv	z47	$13	13	13	
E-L Fin	150	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
E-L Fin w	4400	180	175	175	− 5
Electro ltd	1205	$39½	38¼	39	+ 1
Emco	418	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Erie D	610	$8½	8½	8½	
Erie D A	520	$8	8	8	− ¼
Falcon	2364	$65	64	64	+ ¼
Fed Grain	525	$7¼	7½	7¼	+ ⅛
Fields S	1900	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Fleet Mfg	300	80	80	80	
Ford USA	z60	$67	67	67	
Ford Cnda	1615	$86½	85	85½	+ 1
Fraser	4765	$13	12¼	13	+ ½
Freiman	800	$5	5	5	
Fruehauf	100	$16	16	16	+ ⅛
Gaz Metr	1038	$5	495	5	+ 5
Gaz 5.40 p	100	$66	65	65	
Gaz M 63w	680	105	105	105	−15
Gaz M 66w	900	205	200	205	+ 5
Gdn Mang	z100	475	450	475	
Gen Baker	z105	300	290	300	
G Develop	361	$28¾	28¾	28¾	−3¼
Gen Distrb	1420	$16	16	16	
GMC	616	$80½	80	80⅛	+2¾
G P Mfg A	200	$55	55	55	− 5
Genstar L	400	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Gnstar L w	240	310	300	310	+25
Gesco Dis	550	280	275	280	
Glendale	1200	435	430	430	+15
Glengair	1500	155	150	150	
Gleng B p	1700	310	300	300	
Gleng A w	1200	60	60	60	
Gleng U	1200	$6	6	6	
Goodyer	20	$149	148	148	+ 3
G Mckay B	375	$14	13	14	+ ⅛
Graft G	4300	$17½	16⅞	17½	+ ½
GL Paper	585	$14¼	14	14	
GL Power	150	$19	19	19	+ ½
GN Capital	450	$7¼	6⅞	7¼	+ ⅛
Gt W Life	300	$40⅞	40⅞	40⅞	− ⅛
Gt West S	200	460	460	460	
Greyhnd C	100	195	195	195	+ 5
Greyhnd	990	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛
GSW Cl A	110	$9	9	9	− ⅛
GSW Cl B	200	$9	9	9	
Guar Trst	4175	$13¼	13	13⅛	+ ¼
GT rt	51024	49	43	48	+ 6
Gulf Can	6174	$24¼	24¼	24½	+ ¼
H Group	400	$18⅛	18	18	
Hardee	600	115	110	115	+ 5
Hardee pr	75	$75	75	75	
Hard Crp A	500	$12¼	11⅞	12¼	+ ¼
Harris J S	700	295	290	290	+10
Harveys F	1400	77	75	75	
Hawker S	575	220	215	215	− 5
Hayes D	12975	$11½	11	11¼	+ ⅛
Hedway C	400	300	300	300	
Ho OA	10595	$30	29½	29⅜	− ⅛
Horne Pit	5800	220	220	220	+ 5
H Smith pr	50	$25	25	25	− 1
H Bay Co	1475	$17¼	17	17	
HB Oil Gas	1009	$41¾	41¼	41¼	− ¼
HB Oil G pr	430	$51⅞	51¼	51¼	− ¼
Huron Eri	1225	$23½	23½	23½	− ⅛
Husky Oil	6264	$16¼	16	16	+ ⅛
Husky A pr	50	$42½	42½	42½	
Husky B pr	25	$43	43	43	+ ½
Husky D w	4612	670	625	625	−20
IAC	6210	$19	18¾	18¾	− ⅛
IAC w	1310	735	700	715	
Imasco	1710	$17½	17	17⅜	+ ¼
Imp Life	2500	$135	135	135	
Imp O	23273	$29¼	28⅜	29⅜	+ ¼
Income Di	100	$5	5	5	− ¼
Indal Can	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Ind Adhes	100	13	13	13	+ ⅛
Inglis	400	$9	9	9	− ⅛
Inland Gas	2044	$12⅛	11⅞	12⅛	+ ¼
Inland G p	z60	$14¾	14¼	14¾	
Inter-City	480	$6¼	6	6	− ½
Inter C A w	800	265	240	240	−15
Inter C B w	100	260	260	260	+10
Intrmetco	100	230	230	230	+10
IBM	284	$306	301	305	+2⅛
I Nickel	41884	$27½	26¾	27⅛	+ ¼
I Util	12050	$39⅜	38¾	38¾	+ ⅜
Int Util A	100	$44	44	44	+ 1
Int Div	1100	335	330	330	+10
I PL	11100	$28¼	27½	27½	− ¼
Int Pipe w	4500	$12	11⅜	11½	
Intpr Steel	1450	$6¼	6¼	6⅜	− ⅛
Inv Group	1500	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Inv Grp A	4400	$6⅜	6½	6⅜	+ ½
Inv Grp 5 p	1265	$17⅛	17⅛	17⅛	
Irwin Toy	800	$16½	16¼	16½	+ ⅜
ITL Ind	115	340	340	340	−10
Jockey C	2838	490	475	480	
Jockey A p	100	$9¾	9¼	9½	− ⅛
Kaiser Re	2800	400	380	400	+10
Kaps Tran	4645	$6½	6¼	6½	
Keeprite P	3625	$8⅞	8¾	8¾	− ¼
Kelsey H	300	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Kelvinatr	100	425	425	425	−40
Kenting	z95	$8	8	8	
Koffler	2675	$14	14	14	
Koffler A p	200	$9	9	9	
Koffler w	650	600	590	590	+40
Labatt	1220	$22¼	22	22	
Labatt pr	150	$22½	22½	22½	+ ½
Laidlaw M	200	$12½	12½	12½	− ⅛
LOnt Cem	1100	225	225	225	+20
Laura Sec	z102	$8⅛	8⅛	8⅛	
Lau Fin	2070	$9	8¾	8¾	− ⅛
Lau F 1.25	100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Lau F 2.00	200	$24¼	24¼	24¼	+ ⅜
Leigh Inst	7150	365	315	315	−25
Leons Frn	200	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Levy A pr	150	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Life Inv w	500	70	70	70	+ 9
Lincoln Tr	175	$11¾	11¼	11¾	− ⅛
Lob Co A	4125	495	485	495	+ 5
Lob Co B	1475	495	480	495	+10
Lob Co pr	125	$29	28⅜	28⅜	− ⅜
Lob G A pr	130	$17½	17½	17½	− ¼
Lob G 2pr	125	$54½	54¼	54½	+ 2
Lob G B pr	z25	$18⅛	18⅛	18⅛	
Lob Inc	100	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Loeb M	1400	360	350	350	−15
Logistec C	600	$8	8	8	− ¼
Maclean H	500	$14	14	14	+ ¼
MH Cable	650	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ¼
MB Ltd	4031	$21¼	20¼	21¼	+1⅛
Magna El	600	300	300	300	
Magnason	900	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Magnetcs	100	74	74	74	
M Lf Gard	1070	$28	27	28	+1½
M Lf Mills	775	$13¼	13	13¼	
M L Mills p	z3	$65½	65½	65½	
Maritime	123	$20	20	20	+ ⅜
Markboro	900	490	480	480	+ 5
Markbro w	200	51	51	51	− 1
Mas-F	10977	$9¾	9¼	9¾	+ ¼
McLaghln	1485	$12⅛	11⅞	12⅛	− ⅛
McLagn w	430	475	475	475	+25
MEPC	z50	$5¾	5¾	5¾	
MEPC w	100	170	170	170	
Met Stores	200	$15	15	15	
Microsyst	731	$5	475	5	+15
Mindustrl	100	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
MLW Wor	z60	$12⅛	12	12	
Mols A	12395	$17¾	17⅛	17½	
Molson B	236	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Mon Life	500	$24½	24	24½	− ½
Mnt Trst	600	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
Moore	12005	$34⅜	33¾	33⅞	− ⅜
Morse A	200	$11½	11½	11½	
Morse B pr	150	$29	29	29	+ ¼
Murphy	z100	$11½	11½	11½	
Mrphy pr	150	$28½	28½	28½	−1¼
Nabrs Dlg	225	$8½	8½	8½	− ½
NaChrs I	3375	$16½	15½	16	+ 1
Nat Drug	z64	$5⅝	5⅝	5⅝	
N Hees Ent	100	280	280	280	+ 5
Nat Sea	700	$8⅛	7⅞	7⅞	
Nat Trust	1000	$28½	28¼	28½	+ ⅛
Neonex	6017	305	295	300	
NB Tel	z134	$13¾	13½	13½	
N Provid D	2200	36	35	36	+ 1
Niag Struc	z5	$15⅛	15⅛	15⅛	
Noran	21375	$26⅜	25⅜	26⅜	+1⅛
Nor Ctl G	9095	$14¼	13⅞	14	+ ⅜
Nor Cl A p	250	$22	22	22	+ ¼
Nor Ctl B p	320	$28	28	28	
Nor Ctl w	460	530	525	530	+ 5
NS L P	821	$10¼	10	10⅛	− ⅛
NS Savngs	1700	$12¼	12	12¼	
NSi Mark	300	300	290	300	+15
NuWest D	400	$7¼	7¼	7¼	
Occdentl Pt	200	$13¼	13¼	13½	− ¼
OSF Ind 1	25	460	445	450	+20
Oshawa A	4650	$10	9⅞	10	
Oshawa w	816	120	115	115	−10
Overlnd 2 p	200	360	360	360	
Pac P	12438	$30¼	30	30	+ ¼
PanCan I	600	280	275	280	+25
Peel Elder	100	$14	14	14	
Pembin A	2440	$5¼	5⅜	5¼	+ ¼
Pembin B	1210	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Pemb C p	z20	$46	46	46	
Pemb D p	51	$25⅛	25⅛	25⅛	− ⅛
PC Jewl	100	$19½	19½	19½	− ½
PC Jwl pr	25	$95	95	95	+ 1
Petrofina	802	$18¼	18½	18⅜	− ¼
Phillips Cb	1550	$9¼	9¼	9¼	− ¼
Pitts Eng	2500	$13	12⅜	13	+ ½
Provigo	z25	$5½	5½	5½	
Pow Corp	4121	440	430	435	+ 5
Pow C 5 pr	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
Price Com	2200	$5⅞	5¼	5¼	− ⅛
Rank Org	1340	$17⅞	17½	17⅞	+ ⅛
Rapid Grp	z50	490	490	490	
Rapid Gr A	z50	$7	7	7	
Readers D	1878	$8	7¾	8	+ ¼
Reed Oslr	4036	$8	7

Des as du patin sur glace qui ont débuté, à Garmisch, sur des patins à roulettes!

D'un petit village des Alpes bavaroises, aux maisonnettes en pains d'épice, dont chaque coin semble surgir d'un livre d'images en couleurs ou d'Hansel et Gretel, nous viennent deux jeunes patineurs qui peuvent à eux seuls transformer une patinoire en un univers de la plus délicieuse fantaisie.

Ces deux superbes patineurs bavarois participeront à la toute nouvelle édition des Ice Capades qui prendra l'affiche du Forum, pour une série de neuf représentations, la semaine prochaine.

De leurs vrais noms, Wolfgang Danne et Margot Glockshuber (on peut comprendre qu'ils les aient simplifiés en Margot et Danne), ils se sont rapidement imposés comme le couple par excellence de l'adagio. Leurs évolutions sur la glace, où s'entremêlent pirouettes, jetés et voltiges, possèdent la précision d'un mouvement de montre suisse. Et quand on s'étonne d'une telle précision, Danne répond toujours qu'il n'y voit, tout simplement, qu'un patineur à la poursuite d'une patineuse...!

Quant à Margot, si on lui souligne l'incroyable facilité et l'absence d'effort qui caractérisent sa performance et celle de son partenaire, elle proteste. "Venez nous voir à l'arrière-scène, après notre numéro: vous verrez deux patineurs complètement vidés et près de s'évanouir"!

C'est à Garmisch, en Allemagne, que tous deux chaussèrent les patins pour la première fois. Ils n'étaient que des bambins et leurs premiers essais furent sur patins à roulettes. "Cela peut sembler invraisemblable", nous explique Danne, "Garm...isch tant surtout renommé comme un centre des sports d'hiver. Mais il faut se souvenir qu'au lendemain de la guerre, il n'y avait pas de patinoire en Allemagne. Leur coût d'entretien était beaucoup trop onéreux. Il nous fallait donc nous contenter de patin à roulettes. Mais peu à peu, à mesure que l'économie du pays se rétablissait, les patinoires à glace redevenaient disponibles."

C'est un instructeur en patinage de Garm...isch qui, le premier et en 1965, eut l'idée de former un couple de Margot et de Danne. Deux années plus tard, ils s'affirmaient comme le meilleur duo de patineurs d'Allemagne. Cette même année, ils se méritaient la seconde place des compétitions mondiales et européennes et, en 1968, se voyaient décerner la médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Grenoble. Ils allaient, la saison suivante, se joindre aux "Ice Capades" comme professionnels.

"Jusqu'ici, cette expérience en Amérique a été des plus passionnantes pour nous deux", nous fait remarquer Danne. "C'est un pays où les jeunes peuvent vivre pleinement, faire ce qui leur plaît. Les Américains jouissent d'un niveau de vie qui ne se retrouve nulle part ailleurs. Tout le monde ici a sa machine à laver automatique. C'est tout à fait normal aux Etats-Unis de vivre dans le luxe et le confort."

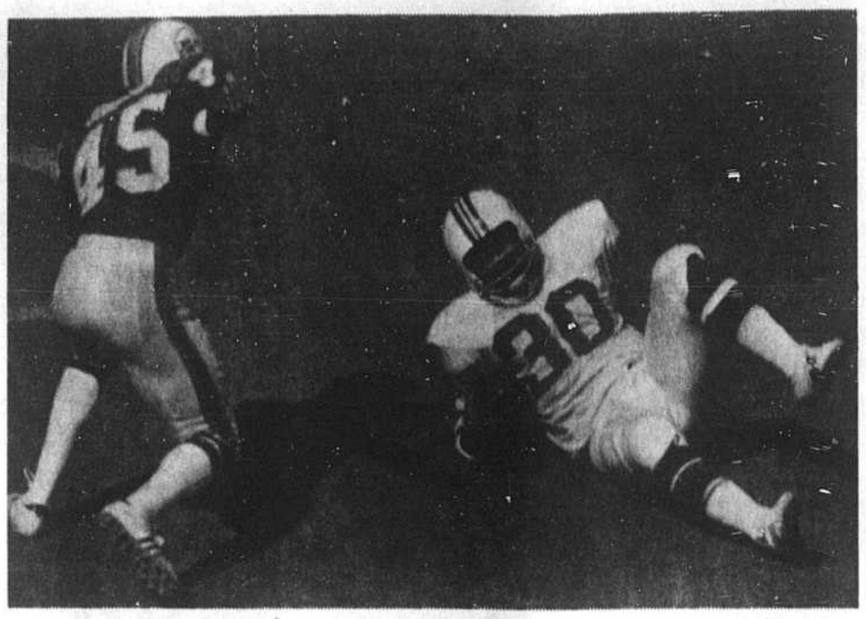
Ils sont cependant d'avis que la jeunesse européenne fait preuve de plus de maturité que la jeunesse américaine. "Quand j'avais 15 ans", poursuit Danne, "j'apprenais déjà un métier tout en m'entraînant rigoureusement en vue des Jeux Olympiques. Et il en a été de même pour ma partenaire."

Danne est un dessinateur des plus talentueux. Margot, en plus d'être championne patineuse, possède des diplômes de cosméticienne. En dehors de la patinoire, Margot et Danne se comportent comme un couple de vieux mariés mais chacun est d'avis que le mariage pour eux serait une catastrophe. "Notre mariage, nous le vivons sur la patinoire", nous confie Margot en souriant, "et cela est bien suffisant".

Camil DesRoches

EN BREF, BREF, BREF

LEE TREVINO, a la suite de sa victoire au tournoi Sahara, dimanche dernier, bonne pour la somme de $27,000, s'est hissé au premier rang des boursiers de la PGA avec des gains de $227,242. Jack Nicklaus, qui ne participait pas à la compétition a glissé au 2ème rang avec $207,080. Suivent dans l'ordre; Arnold Palmer, $196,206; George Archer, $131,935; Gary Player, $120,916; Miller Barber, $117,359; Jerry Heard, $108,579; Billy Casper, $107,228; Dave Eichelberger, $106,912; et Bruce Crampton, $106,736.



OUPS, QUE M'ARRIVE-T-IL? Carl Garrett, des Patriotes de la Nouvelle-Angleterre, glisse au sol avant même d'avoir été plaqué par Curtis Johnson, des Dauphins de Miami, lors d'un récent match de la LNF disputé à l'Orange Bowl de Miami. C'est que le gazon artificiel du stade, appelé Poly-Turf, se "couche" et rend la surface excessivement glissante. On a même noté 55 chutes directement attribuables à l'état du gazon au cours du match. (Téléphoto AP)

Les sports à la pige

SHERBROOKE sera la troisième ville québécoise représentée dans la ligue de baseball Eastern. Elle accueillera dès le printemps prochain l'équipe qui évoluait à Waterbury auparavant et d'où est sorti Bruce Kison au milieu de la dernière saison. L'équipe sera patronnée par les Pirates de Pittsburgh et portera le même surnom. Le propriétaire demeurera cependant Bernard Durocher, de Waterbury. Québec et Trois-Rivières ont dominé les assistances de la ligue Eastern en 1971, et son président Roy Jackson est convaincu que Sherbrooke fera tout aussi bien. Jackson a également laissé savoir que son circuit comptera une 4ème équipe canadienne avant bien longtemps. Dans la même veine, le conseil municipal de la ville de Sherbrooke a voté un budget de $10,000 à la rénovation du stade, dont une partie ira à l'amélioration du système de réflecteurs.

EARL WILLIAMS, des Braves d'Atlanta, vient d'être choisi la recrue par excellence dans la ligue Nationale de baseball, selon le "Sporting News". Il a fait compter 87 points et cogné 33 circuits pour les Braves en plus d'évoluer au 3ème but, au 1er et aussi comme receveur. Reggie Cleveland, un Canadien, a été choisi meilleur lanceur-recrue de la ligue. Les mêmes honneurs dans la ligue Américaine sont allés à Chris Chambliss, 1er-but des Indiens de Cleveland, et au lanceur Bill Parsons, des Brasseurs de Milwaukee. Cleveland a conservé une fiche de 12-12 et Parsons, 13-17. Chambliss a conservé une moyenne de .275 tout en faisant compter 48 points.

PARNELLI JONES a remporté hier la course de 1,000 kilomètres du Mexique sur route, en un temps record de 14 heures et 59 minutes. Le record de 16 heures 7 minutes a été établi l'an dernier par Drino Miller et Vic Wilson. Jones avait Bill Stroppe comme navigateur.

Les MAPLE LEAFS de TORONTO auront peut-être d'ici deux ans la patinoire pouvant accueillir le plus de spectateurs de toute la ligue Nationale. Les directeurs du Maple Leafs Garden étudient en effet un projet pouvant porter la capacité de leur amphithéâtre à 23,000 sièges, soit 7,000 de plus qu'aujourd'hui. Ces sièges à $360 l'unité augmenteraient le revenu de $2.5 millions annuellement. C'est le nouveau président de l'entreprise, Paul McNamara, qui a pensé le projet après avoir succédé à John Bassett. Si on obtient l'autorisation de la ville de le réaliser, les travaux débuteront dès le printemps.

MATI RAVLICH, vétéran défenseur de 23 ans, a été acquis par les Bruins de Boston des Kings de Los Angeles via le repêchage. Ravlich, ancien porte-couleurs des Hawks de Chicago, évoluait avec les Totems de Seattle depuis le début de la saison. Il devrait aider Boston qui est sans les services de Ted Green depuis le début de la saison.

GEORGE BLANDA, 44 ans et quart-arrière des Raiders d'Oakland, est tout un phénomène. Dimanche dernier, il est venu au jeu en fin de partie pour permettre à son équipe d'annuler avec Kansas City. Du même coup, il a complété sa 232ème passe de touché. Il a aussi réussi son 265ème placement, ce qui lui donnait un total de 1,609 points, un nouveau record de la ligue Nationale, par un point. Blanda en est à sa 22ème année comme professionnel et au cours des deux dernières parties des Raiders, il a complété cinq passes en huit tentatives pour des gains de 107 verges et deux touchés. Sa série de 201 convertis consécutifs a été interrompue au début de la saison quand un de ses bottés a été bloqué. Mais il a réussi neuf placements sur 12 de tentés. Que dire de plus d'un tel bonhomme de 44 ans. Indidemment, Oakland jouera à Nouvelle-Orléans dimanche.

Raymond Beauchemin sur le gazon artificiel:

"Foutaise que de le décrier!"

par ANDRÉ TARDIF

Le gazon artificiel, l'ère de nouveauté passée, passe présentement par des moments difficiles. Un sous-comité de la Chambre des représentants américains étudie présentement, à Washington, la relation entre la surface synthétique sur laquelle ils doivent évoluer et un nombre accru de blessures subies par des joueurs de la ligue Nationale de football. A Miami, on se plaint que la nouvelle surface est quasi inutilisable. Enfin, il n'y a pas tellement longtemps, Moses Denson, demi-étoile des Alouettes, se plaignait que la blessure à une jambe qui lui a fait manquer cinq matches lui avait été occasionnée par le gazon artificiel nouvellement installé au stade Ivor Wynne, à Hamilton.

"Tout ça est de la foutaise", de dire Raymond Beauchemin. "Je suis à colliger une statistique qui prouvera qu'au Canada du moins, le gazon artificiel est moins dangereux que l'herbe ordinaire. Pour aller au coeur du problème, j'avance qu'il n'y a pas suffisamment de stades équipés de ce nouveau produit dans la ligue Canadienne de football."

Qui est Raymond Beauchemin, demanderont certains, pour ainsi oser émettre un tel constat?

Raymond Beauchemin, c'est l'analyste par excellence et recherchiste hors pair aux matches de football que Radio-Canada nous présente en fins de semaines, de la LCF le samedi et de la LNF le dimanche après-midi.

Qu'il suffise de relater un commentaire de son collègue Guy Ferron, qui fait la description des matches télévisés des Expos depuis trois saisons, et qu'on retrouve à l'occasion en compagnie de Beauchemin au football: "Tous à Radio-Canada s'arrachent les services de Raymond comme recherchiste sportif!"

C'est sa vie...

Beauchemin n'est même pas à temps plein à la société d'état. Il agit comme superviseur technique chez Gulf Oil. Mais le football est quasiment sa vie. Il ne cesse de se renseigner en dévorant à peu près tout ce qui se publie sur cette discipline. On n'a qu'à écouter ses commentaires d'ailleurs pour vite se rendre compte qu'à peu près rien ne lui échappe. Chose encore plus rare, c'est dans une langue châtiée qu'il les émet.

"Pour un match de football comme de baseball", dit Ferron, "il n'en finit plus de nous apporter chartes et feuilles de statistiques, toutes facilement lisibles et toujours dans un ordre impeccable. Tout y est. Bien malin celui qui peut prendre mon collègue en défaut."

Beauchemin, donc, n'est pas le dernier venu quand il se prononce sur un sujet brûlant d'actualité comme le gazon synthétique.

"J'ai ma propre théorie là-dessus, et je la prouverai: un joueur habitué, grâce aux exercices de son club, d'évoluer sur une telle surface est beaucoup moins susceptible de se blesser qu'un joueur qui y évolue pour la première fois ou très rarement.

"Je serais surpris d'apprendre que les Lions de Vancouver et les Chats-Tigres de Hamilton, les deux seuls clubs de la LCF jouissant d'un stade recouvert de gazon artificiel, ont eu à déplorer plus de blessures que les autres équipes. J'ose penser le contraire, à moins évidemment que leurs joueurs ne se blessent lorsqu'ils doivent jouer sur les surfaces naturelles des sept autres stades auxquelles ils ne sont plus habitués."

Et les spectateurs...

"Sans compter que les spectateurs ont tout à gagner au change, surtout lorsque la température commence à être maussade en fin d'automne", d'ajouter Beauchemin.

Comment ne pas lui donner raison sur ce point? D'ailleurs, les amateurs de football auront l'occasion, en fin de semaine, d'apprécier la différence entre un match disputé sur une surface idéale (artificielle) et un gazon naturel soumis aux éléments. Demain, les Blue Bombers de Winnipeg se rendent à Regina y affronter les Roughriders de la Saskatchewan, dans la demi-finale à finir de la section Ouest. Il s'agit évidemment d'un stade à gazon naturel. Raymond Beauchemin y sera d'ailleurs, pour le compte de R.-C. qui télédiffusera la rencontre.

Dimanche après-midi par contre, dans la demi-finale de l'Est, les Rough Riders d'Ottawa seront à Hamilton pour y rencontrer les Chats-Tigres. Si le mauvais temps s'en mêle le moindrement, les amateurs apprécieront la propreté du match de dimanche à comparer à la "folie boueuse" de demain.

Les illustres membres du comité américain veulent donc savoir si le gazon artificiel est réellement cause de blessures. Si l'on s'en tient à la théorie de Raymond Beauchemin, ce sera difficile pour eux de découvrir la vérité. En effet, à peu près la moitié des stades de la LNF sont dotés d'une surface artificielle, l'autre évidemment n'en a pas. Or, comme les équipes disputent tantôt un match sur telle surface, et le dimanche suivant sur l'autre, quel gazon blâmer?

A l'Orange Bowl de Miami enfin, on se plaignait depuis le début de la saison que le gazon artificiel bleu installé l'an dernier se couchait et devenait excessivement glissant, occasionnant chutes par dessus chutes aux joueurs de football à un point tel que la qualité du spectacle en souffrait. On a finalement remédié au problème, temporairement du moins, en utilisant un simple aspirateur de maison, d'une valeur de $12, pour relever les brins, après avoir dépensé une petite fortune pour consulter tout ce qu'il y avait comme "experts" des gazons synthétiques.

Ashe l'emporte

STOCKHOLM (AP) – L'Américain Arthur Ashe a battu son compatriote Marty Riessen 6-3 et 6-1 hier, pour atteindre les quart-de-finale de l'omnium de tennis de Stockholm. Il affrontera maintenant le Hollandais Tom Okker, qui a pris la mesure du Porto-ricain Charles Passarell 6-1 et 6-2.

Dans d'autres matches de 3ème ronde, l'Espagnol Andres Gimeno a éliminé l'Australien Ken Rosewall 7-6 et 7-6, tandis que John Alexander disposait de Brian Fairlie 7-6 et 6-4. Le Britannique John de Mendoza, par contre, est passé en demi-finales grâce à sa victoire de 6-2 et 6-3 sur le Yougoslave Ion Tiriac.

Enfin, en quart-de-finale féminine, la Française Françoise Durr a battu l'Américaine Patti Hogan 6-2, 6-0.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 3 décembre 1970 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Industrial Scientific Instruments Ltd., une compagnie ayant sa principale place d'affaires dans la Cité et le district de Montréal, furent vendues a Sol-Mark Printing (1970) Ltd., fut enregistré le 10 décembre 1970 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2246590.

SOL-MARK PRINTING (1970) LTD.
Baker, Woloshen, Beaupré et Baker
1155 Dorchester ouest,
Montréal.

AUSTIN SALES & SERVICE LTD.

Avis est par les présentes donné que "Austin Sales & Service Ltd.", constituée en vertu de la Loi des compagnies (Québec) et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 2ième jour de novembre, 1971.

DUQUET, MacKAY, WELDON, BRONSTETTER, WILLIS & JOHNSTON
Les procureurs de la compagnie

ZAKUTA ENTERPRISES INC.

La compagnie ZAKUTA ENTERPRISES INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE A MONTREAL, ce 3e jour de novembre 1971

YELIN & KIRSHENBLATT,
procureurs pour ZAKUTA ENTERPRISES INC.,
1010 ouest, rue St. Catherine
Chambre 940, MONTREAL, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: – 05-815840-71

LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à 3530, rue Jean-Talon ouest, dans les cité et district de Montréal;

demanderesse

-vs-

LUCIEN MILLIER, faisait affaires seul sous les nom et raison sociale de MILLIER CONTRACTEUR GENERAL ENR'G et autrefois, ayant eu sa principale place d'affaires à 5578, 8ième avenue, dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à LUCIEN MILLER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 2 novembre 1971

(S) J ACQUES DIONNE
Greffier en chef de la Cour Supérieure

MES FERRON & FOREST
3530 ouest Jean-Talon
Montréal, P. Que.
Avocats de la demanderesse.

"Des soumissions scellées seront reçues par M. Philippe Huard, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Ville de Ste-Julie, 649, rue St-Joseph, Ste-Julie, comté de Verchères, pour l'extension d'égout, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi, le 15 novembre, 1971 à 4.30 hres p.m.

Les plan et devis peuvent etre obtenus au bureau de l'ingénieur de la municipalité, M. J. D. NOEL, 1568, rue Montarville, St-Bruno de Montarville, sur paiement de la somme de $25.00, non remboursable".

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 14 octobre 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à Can. Aids Limited a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 29 octobre 1971, sous le numéro 2309683.

Affiliated Factors Corp.
Le 3 novembre 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 395 544

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social à Québec et ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal.

demanderesse

-contre-

DR PIERRE MONETTE, autrefois du 1232 est, rue Fleury, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT au DR PIERRE MONETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Arthur Boivin, c.r.,
507 Place d'Armes, suite 1500,
MONTREAL, Que.
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-815 492-71

SAM APRIL, résidant en les cité et district de Montréal,

Demandeur,

-vs-

EDWARD R. STEINGRABER résidant au 111 ouest avenue Roswell, Nedrow, New York, un des Etats Unis d'Amérique

et

DAME NANCY J. WRIGHT, résidant au 107 ouest Sencambapike, Syracuse, New York un des Etats Unis d'Amérique,

défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs EDWARD R. STEINGRABER et DAME NANCY J. WRIGHT sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publications.
Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention,

MONTREAL, ce 2ième jour de novembre 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.

Mtre William N. Rogg,
1270 Sherbrooke W. S. 4
Montreal 109, Que.

PRENEZ AVIS que MANHAN CO. LTD., demandera au Secrétaire de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

ROBERT BEAULIEU,
Notaire et Procureur
Pour Manham Co. Ltd.

PLASTIC PACKAGING PRODUCTS LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie Plastic Packaging Products Ltd., corporation légalement constituée, en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 22ième jour d'octobre 1971.

André Gascon
Secrétaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 404 134

BANQUE DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires au 93 rue St-Charles ouest, à Longueuil, district de Montréal,

– contre –

WALTER BARNETT, autrefois demeurant et résidant au 1465 Châteauguay à St-Bruno, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

IL EST ENJOINT à WALTER BARNETT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Genest & Chevalier,
180 De Martigny,
ST-JEROME, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 15 501

BIBIANE LAPOINTE-BOUCHER, aide-infirmière, domiciliée et résidant au no. 2905 d'Orléans, Montréal, district de Montréal.

Requérante

-vs-

JEAN BOUCHER, d'emploi, d'adresse et de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MONSIEUR JEAN BOUCHER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.
Prenez de plus Avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 6 novembre, 1971

Jacques Perron
Régistraire des Divorces

ME BRUNO CYR, AVOCAT,
507 Place d'Armes, suite 1507
Montréal, P. Qué.
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IN RE: MARVIN LESLIE ROSENZWEIG

requérant

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que Marvin Leslie Rosenzweig étudiant, résidant et domicilié au 6830 avenue Somerled dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom de Marvin Leslie Rosenzweig pour celui de Marvin Leslie Ross.

MONTREAL, ce 20ième jour d'octobre 1971

Joel Weitzman
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 403 164

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE SAINT-HUBERT, DANS LE COMTE DE TAILLON, corporation légalement consituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no. 2505 rue Coderre, à Saint-Hubert, comté de Taillon, district de Montréal,

demandeurs

-contre-

CHRISTOS ASLEHANEDES, demeurant et domicilié au no. 288 Pacific Ave, Toronto, Ontario, n'ayant ni domicile, ni lieu de résidence ordinaire ni place d'affaires connus dans la Province de Québec,

défendeur

IL EST ENJOINT à CHRISTOS ASLEHANEDES à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Béliveau & Béliveau
50 Place Crémazie, suite 1008,
MONTREAL 351, Qué.
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DE MONTREAL
DIVISION DE MONTREAL

No 12 017 284 71

DAME DOROTHY JOYCE ELLIOTT, vendeuse, résidant et domiciliée au 6210, Avenue Somerled, App. 16 en les Cité et District de Montréal

Requérante

-vs-

DOUBLAS HENRY GEORGE JOHNSTON, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DOUGLAS HENRY GEORGE JOHNSTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 2 mois de la dernière des deux insertions de cette ordonnance.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 1er novembre 1971

Jacques Perron
Registraire

MES STECKLER & VIRAG
210, rue St-Jacques
Bureau 800
Montréal, Québec.

AVIS DE PETITION POUR ABANDON DE CHARTE DUOCON INC.

AVIS est par les présentes donné que DUOCON INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE A MONTREAL, CE 21ème JOUR DE NOVEMBRE 1971.

Martin Gross
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 400 804

YVON ST-PIERRE, domicilié et résidant au 297 21ème avenue, Ile Perrot, district de Montréal

-et-

DAME CORA ST-PIERRE, domiciliée et résidant au 297 21ème avenue, Ile Perrot, district de Montréal,

demandeurs

-contre-

ABDUL L. CHAUDHARI, autrefois domicilié et résidant au 232 Boul. Island à Pincourt, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ABDUL L. CHAUDHARI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 octobre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Fiamand, Moisan et associés,
1250, rue Berri, suite 530,
MONTREAL, Qué.
Avocats des demandeurs

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Schefferville, Québec. CONSTRUCTION DE TROIS (3) MAISONS JUMELEES, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES, A SCHEFFERVILLE, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3202) seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 23 novembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 29 octobre 1971.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 1er novembre, 1971, par les termes duquel les dettes présentes et futures de GORDI FASHIONS INC. dues à la BANQUE TORONTO-DOMINION ont été cédées, retransférées et ré-assignées à GORDI FASHIONS INC., a été enregistré le 3 novembre 1971, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2310469.

MONTREAL, le 3 novembre, 1971
BRODIE & POLISUK, Avocats

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-LEONARD-DE-PORT-MAURICE

AVIS PUBLIC

A leur assemblée ordinaire ajournée tenue le 25/10-/71 à l'école Ferland, 8755 rue Belcourt, messieurs les commissaires ont adopté une résolution d'emprunt à long terme au montant de $110,000.00 pour la construction et l'aménagement de deux maternelles à l'école Pie XII conformément aux plans et devis approuvés par le Ministère de l'Education.

Les contribuables intéressés sont invités à prendre connaissance du texte entier de cette résolution au bureau du secrétaire-trésorier.

FAIT ET DONNE A ST-LEONARD, ce 29è jour d'octobre 1971.

André De Vogelaere
Secrétaire-trésorier
Commission Scolaire St-Léonard
8125 rue Collerette
St-Léonard

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Hubert, Québec. STATION DE METEOROLOGIE (PHASE I) L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE METEOROLOGIE DE L'AEROPORT DE ST-HUBERT, ST-HUBERT, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3202), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 17 novembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 29 octobre 1971.

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTE

AVIS est par les présentes donné que LA CIE BAMBOU LTEE, qui a son principal bureau dans la cité de Montréal, Province de Québec, demandera la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, première partie.

MONTREAL, le 2 novembre 1971

GERARD ROCH,
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 403 325

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE ST-FRANÇOIS, DANS LE COMTE DE FABRE, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1425 rue Bourgogne, à Chambly, dans le comté de Verchères, district de Montréal,

demandeurs

-contre-

ERNEST PITT & SON (QUE) INC., corporation légalement constituée ayant autrefois une place d'affaires au no 440 est rue Sherbrooke, Montréal dit district, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à ERNEST PITT & SON (QUE) INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Béliveau & Béliveau
50 Place Crémazie, suite 1008,
MONTREAL 351, Qué.
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 810 449

ERNEST MARCHAND, résidant à Ville de Brossard, District de Montréal,

et

ROBERT MARTIN MARCHAND, résidant à Comox Lazo, Colombie-Britannique,

et

ANNE-MARIE MARCHAND, épouse commune en biens de FRED LASSONDE, et ce dernier pour autoriser son épouse en autant que besoin, résidant en les cité et district de Montréal.

Demandeurs,

-vs-

OLANDO ALIAS WILLY ANTONELLI, autrefois résidant en les cité et district de Montréal présentement de lieux inconnus,

Défendeur,

-et-

ME PAUL A. BAZINET, en sa qualité de régistrateur de Bureau d'Enregistrement de Montréal,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur OLANDO ALIAS WILLY ANTONELLI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.
Une copie du Jugement rendu le 17ième jour d'août 1971, par l'Honorable Juge LAURENT E. BELANGER a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

MONTREAL, le 1er jour de novembre 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.

Mes Jasmin & Marcoux, avocats
507 Place d'Armes
Montréal, Qué.

"AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE"

Prenez avis que la compagnie "LOG INN CORP." demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Me J.-Guy Charbonneau, notaire
Procureur de la compagnie
1803 est, boul. Henri-Bourassa,
Montréal 360, P.Q.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 1er novembre, 1971, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à GORDI FASHIONS INC., ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORP., a été enregistré le 3 novembre 1971, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2310470.

MONTREAL, le 3 novembre 1971
BRODIE & POLISUK, Avocats

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-71-10368
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 23 novembre 1971
Aménagement Manicouagan 3
(Comté de Saguenay)
FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS (3) SYSTEMES DE GICLEURS AUTOMATIQUES D'INCENDIE DANS DIVERS BATIMENTS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($ 3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 27 octobre 1971

Rogatien Vachon : aux anges... d'aller jouer à Los Angeles!

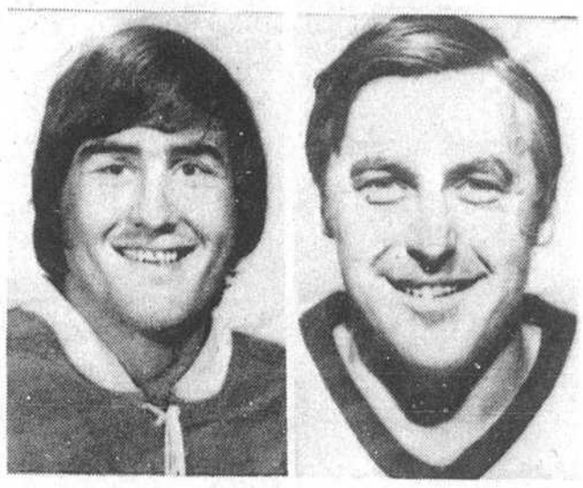
par MARC THIBEAULT

Samedi soir dernier, après la partie des Canadiens contre le Détroit, le gardien de but Rogatien Vachon, pour au moins la troisième fois depuis quelques semaines, s'écriait: "Je veux être changé car il est évident que Ken Dryden est trop bon pour que je puisse prendre sa place!"

Hier matin, son souhait était exaucé... il jouera dorénavant pour Los Angeles.

Avant d'aller plus loin, il faudrait terminer la déclaration du pittoresque joueur: "Je n'ai rien contre Dryden. Bien au contraire puisque je suis son premier admirateur. Sans lui, le printemps dernier, nous n'aurions pas gagné la coupe Stanley, ce qui m'a fait gagner de l'argent. Mais je suis trop jeune pour finir ma carrière à réchauffer le banc des joueurs du Canadien ou un siège parmi l'assistance. La seule solution est donc de m'échanger".

En retour de Vachon, les Canadiens ont reçu du Los Angeles le gardien Denis DeJordy, les joueurs de défense Dale Hoganson et Noel Price, et le joueur d'avant Doug Robinson, reconnu pour son habileté à tuer le temps lors d'une pénalisation. DeJordy et Hoganson doivent se rapporter immédiatement aux Canadiens tandis que Price et Robinson se joindront, pour le moment, aux Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse de la ligue Américaine.



Il était évident, depuis le printemps dernier de fait, que les Canadiens jouissaient d'une surabondance de bons gardiens... ce qui sera encore un peu le cas puisque DeJordy n'est pas sans talent.

Dryden, auquel on a attribué le trophée Conny Smythe, le printemps dernier, pour avoir été le meilleur joueur des éliminatoires pour la coupe Stanley, s'est solidement établi comme le gardien no 1 du club de la métropole, Vachon et Philippe Myre étant d'excellents substituts... inactifs!

Depuis le début de la présente saison, en effet, Dryden n'a manqué qu'une période de jeu en 11 joutes et c'est Vachon qui, durant ces 20 minutes, le remplaça. C'était à New York le dimanche 17 octobre dernier alors que le Canadien perdit 8-4 contre les Rangers. Dans les deux premiers tiers, Dryden avait accordé 4 buts, Vachon donnant les 4 autres dans la 3ème période.

Ironie du sort

Le départ de Vachon, vraisemblablement causé par la performance extraordinaire de Dryden en fin de saison dernière, est assez ironique puisque c'est de la même façon qu'il s'était assuré, jusqu'à mars dernier, le rôle de gardien no 1 du Tricolore.

On se souviendra en effet que c'est en fin de saison 1966-67 que Vachon avait été rappelé des Apollos de Houston de la ligue Centrale où, en 34 parties, il avait obtenu 2 blanchissages et conservé une moyenne de buts accordés de 2.91.

Dès sa 1ère partie à Montréal, contre le Détroit si notre mémoire ne fait pas défaut, il se signala en volant, entre autres, trois ou quatre buts apparemment certains au fameux Gordie Howe. Le public s'était épris de lui dès ce premier effort.

C'est peu de temps après que l'instructeur Punch Imlack, alors avec les Maple Leafs de Toronto, devait déclarer: "Vachon? Il est un gardien de calibre junior B"! Imlach faillit bien devoir regretter ces paroles. En finale pour la coupe Stanley, le Toronto battit le Canadien en 6 parties (4-2) mais ne compta que 17 points contre 16 pour l'équipe montréalaise.

En 19 parties du calendrier régulier de cette saison 1966-67, Vachon eut un blanchissage et une moyenne de 2.48. En éliminatoires, il joua 8 parties et deux périodes et conserva une moyenne de 2.54.

Imlach, la coupe Stanley dans sa poche, devait alors avoir la gentillesse de dire: "Je m'étais trompé à propos de Vachon. Il est décidément un excellent gardien digne de jouer dans notre ligue".

La saison terminée, Charlie Hodge passait au club Oakland.

Trophée Vézina

Dès la saison suivante, Vachon gagnait, conjointement avec Lorne "Gump" Worsley, le trophée Vézina, annuellement accordé au (autrefois) et aux (maintenant) gardiens du club ayant permis le moins de buts à ses adversaires en cours de saison régulière. En 37 parties, Vachon avait eu 4 blanchissages et, comme la saison précédente en 19 joutes, une moyenne de 2.48. Worsley, lui, avait aussi participé à 37 matches et avait réussi 6 blanchissages, sa moyenne s'établissant à 1.98.

Son dossier 1968-69: 34 parties et 1 période, 2 blanchissages, 2.87; en éliminatoires 8 parties et 30 minutes, 1 blanchissage, moyenne 1.42 (la meilleure).

En 1969-70: 61 parties et 2 périodes, 4 blanchissages, moyenne 2.63. Enfin, l'an dernier: 47 joutes, 2 blanchissages, moyenne 2.64.

En 199 parties et une période dans la ligue Nationale, Vachon a réussi 13 blanchissages et a conservé une excellente moyenne de 2.57 (en 18 parties éliminatoires et 50 minutes: 2.02).

Vachon, âgé de 26 ans, est né à Palmarolle (à 30 milles de Rouyn-Noranda, 10 milles de Macamic et 5 milles de Sainte - Rose - de -Poularies). C'est à Rouyn-Noranda, à 16 ans, qu'il se dirigea vers une carrière dans le hockey . . . de façon assez spéciale d'ailleurs. Après avoir vainement tenté sa chance avec la forte équipe de calibre juvénile de l'endroit (dont l'instructeur était Stan Tallon, père de Dale Tallon), il s'offrit à l'équipe de calibre intermédiaire. . .qui l'accepta. Peu de temps après, Gilles Laperrière (frère de Jacques) le recommandait aux Canadiens qui l'envoyaient à Thetford Mines où il se mit en vedette comme junior. En 1965-66 il jouait 10 parties avec les As de Québec (moyenne 3.00) avant de passer au Houston, tel que déjà dit, la saison suivante et, enfin, aux grands Canadiens.

DeJordy

DeJordy, né à Saint-Hyacinthe il y aura 33 ans le 12 prochain, a eu une carrière assez mouvementée depuis ses débuts professionnels à Buffalo (1 seule partie) en 1957-58. Il se signala d'abord avec Sault-Ste-Maire avant de retourner à Buffalo. Il monta dans la ligue Nationale avec Chicago en 1962-63 (4 parties et 2 périodes, 2.57) pour encore retourner à Buffalo l'année suivante.

C'est en 1964-65 qu'il fit ses véritables débuts dans la LHN avec les Black Hawks (29 parties et 1 période, moyenne 2.52). Après une saison à Saint-Louis (alors dans la ligue Centrale), il gagna, en 1966-67 et avec Chicago le trophée Vézina – conjointement avec un Glenn Hall maintenant à sa retraite.

Le 20 février 1970, Chicago le céda au Los Angeles avec Gilles Marotte et Jim Stanfield en retour de Bill White, Bryan Campbell et Gerry Desjardins.

Hoganson, 22 ans, en est déjà à sa 4ème saison chez les professionnels, les 2 dernières à Los Angeles. Il est un joueur de défense très prometteur.

Price, 36 ans, a joué de façon irrégulière avec les Canadiens en 1966 et 1967 avant de jouer à Pittsburgh en 1967-68 et 1968-69.

Robinson, 31 ans, appartenait au Los Angeles depuis le repêchage de 1967. Auparavant, il avait fait des apparitions avec les Rangers de New York et le Chicago.

Savard

En terminant, disons que Serge Savard nous a lui-même admis, avant-hier soir, qu'il ne croyait pas pouvoir jouer avec le Canadien avant le mois prochain. Sa jambe fracturée ne le fait pas souffrir mais la guérison aura été plus lente qu'il ne l'espérait.

Ah! Oui! Jusqu'à quel point Vachon était-il heureux d'avoir été échangé? Il a pris l'avion pour la Côte du Pacifique hier après-midi!

Au hasard des nouvelles

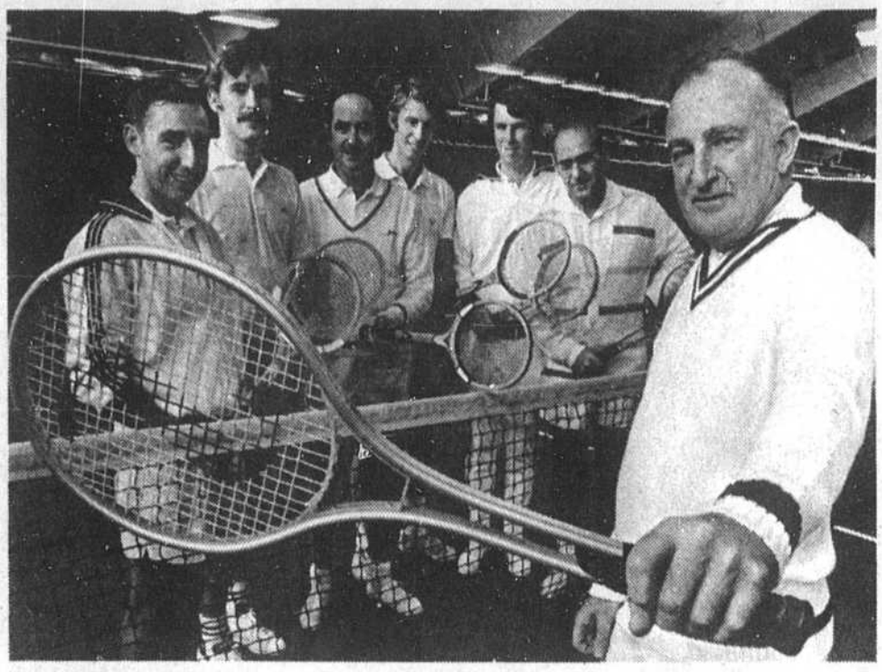
MIKE EBEN, flanqueur des Argonauts de Toronto, a indiqué qu'il sera prêt à revenir au jeu pour le premier match de la finale de l'Est de la ligue Canadienne de football le 14 novembre prochain. Eben s'est blessé contre les Alouettes le 10 octobre dernier et son nom a été placé sur la liste des blessés pour 30 jours.

LAMAR HUNT, propriétaire de la troupe professionnelle "World championship tennis", a confirmé que son championnat du monde d'un million de dollars sera répété l'an prochain selon la formule qui fut un succès cette année. Vingt tournois dont huit seront télévisés par NBC aux Etats-Unis, offriront chacun $50,000 en prix aux vainqueurs dont $10,000 au gagnant à l'issue de la série. Les huit premiers joueurs au classement des points, disputeront la phase finale dont le vainqueur méritera l'éclatante somme de $50,000!

HEIDI GRUNDMANN-SCHMIDT, fleurettiste ouest-allemande âgée de 32 ans, d'Ausbourg, médaille d'or à Rome et de bronze par équipe à Tokyo, prononcera vraisemblablement le serment olympique lors de l'ouverture des Jeux d'été de 1972 à Munich. L'escrimeuse disputera à cette occasion ses quatrièmes JO. Son palmarès est très bien garni: trois titres mondiaux, dont un universitaire, huit titres nationnaux et plusieurs médailles d'argent mondiales.

BILL BRENNAN, président de l'Association mondiale de la Boxe (WBA) et son homologue Ramon Velasquez, du Conseil mondial de la boxe (WBC) s'entretiendront le 7 décembre prochain à la Nouvelle-Orléans dans le but de trouver un moyen de plus étroite collaboration entre les deux organismes dirigeant le pugilisme mondial. Brennan a indiqué que le président mexicain a répondu favorablement à son invitation et qu'il lui a fait savoir du même coup que la "WBA" n'appuyait pas la Commission de New York d'avoir déchu Jose Napoles de son titre mondial des poids légers.

MARC SIMARD, l'instructeur des Kokiaks du cégep du Vieux-Montréal, a été suspendu indéfiniment par les autorités de la Ligue de football intercollégiale, à la suite d'incidents survenus dimanche dernier entre son équipe et celle du cégep de Trois-Rivières. Il s'agit d'un match demi-final. En plus de la suspension de Simard, l'équipe devra verser une amende de $100 et perd les services d'un joueur régulier également suspendu indéfiniment. Enfin, deux autres Kokiaks ne pourront prendre au prochain match de leur club tant que le comité de discipline n'aura pas légiféré dans leur cas. Le Vieux-Montréal se rend à Trois-Rivières dimanche après-midi afin d'y disputer le 2ème match de sa demi-finale de deux parties au total des points. Trois-Rivières a gagné la première 41-18 et jouit donc d'un avantage de 23 points. Dans l'autre demi-finale, le cégep d'Ahuntsic, fort d'une victoire de 30-13 dimanche dernier, se rend à Saint-Jean, également dimanche après-midi, disputer la 2ème partie de la série contre le cégep de l'endroit.



DU GOLF AU TENNIS — Stan Horne, professeur au club de golf de l'Île des Soeurs, a décidé de se tenir en forme durant l'hiver en s'adonnant au tennis... au nouveau club de tennis intérieur de, justement, l'Île des Soeurs. Et à en juger par notre photo, ce ne sont pas les professeurs et conseillers qui lui manqueront. De g., à d., ils sont André Côté, Will Sherwood, Henri Rochon, François Godbout, Ted Hoehn et Ellis Tarshis.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
New York	12	7	1	4	48	32	18
Montréal	11	7	2	2	47	27	16
Boston	11	7	3	1	41	26	15
Toronto	12	3	4	5	31	34	11
Vancouver	13	4	7	2	36	44	10
Buffalo	13	3	7	3	35	50	9
Detroit	13	3	9	1	35	56	7
Ouest							
Chicago	10	3	0	41	23	20	
Minnesota	8	2	3	37	20	19	
Pittsburgh	5	6	2	34	32	12	
Philadelphie	5	5	1	27	35	11	
Californie	4	5	3	43	46	11	
St-Louis	3	8	1	32	39	7	
Los Angeles	2	9	1	25	48	5	

Mercredi
Montréa 5, St-Louis 1
Chicago 3, Philadelphie 0
Minnesota 2, Toronto 1
New Uork 7, Los Angeles 1
Californie 5, Pittsburgh 3

Hier
Boston 6, St-Louis 1
Buffalo 4, Détroit 4

Ce soir
Philadelphie à Buffalo
New York à Californie
Pittsburgh à Vancouver

HIER

LIGUE AMERICAINE

Cincinnati 4, Nouvelle-Ecosse 3

LIGUE JR DU QUEBEC

Drummondville 5, Shawinigan 3
Laval 4, Québec 3

LIGUE JR DE L'ONTARIO

Peterborough 6, Hamilton 4

AVANT-HIER NUIT

LIGUE NATIONALE

RANGERS 7 – Kings 1
Première période
1. Los Angeles, Backstrom (3) Curtis. 10:40.
Punitions – Hadfield 1:25, Pulford 2:36, Irvine NY 17:09.
Deuxième période
2. New York, Irvine (4) MacGregor, Park. 2:34
3. New York, MacGregor (7) Irvie, Rousseau. 7:13
4. New York, Hadfield (9) Gilbert, Ratelle. 15:00
Punitions – Hadfield 12:39, Tkaczuk 16:30, Flat. 19:06.
Troisième période
5. New York, Irvine (2) Rousseau. 2:47
6. New York, Park (3) MacGregor, Hadfield. 7:46
7. New York, Demarco (1) Neilson, Jarry. 10:45
8. New York, Egers (1). 15:35
Punitions – Lonsberry, Seiling 8:51, Lonsberry (maj.) Seiling (maj), Hadfield (inconduite de match) 12:40.
Lancers:

New york	4	15	17–36
Los Angeles	1	8	5–24

Gardiens:
Villemeure, New York; Dejordy, Edwards; Los Angeles.

PINGOUINS 3 – SEALS 5

Première période
1. Pittsburgh, Polis (4) Apps. 5:15
2. Californie, Sheehan (9) Redmond, Vadnais. 14:23
Punitions – Apps 2:54, 14:44, Hicke 2:54.
Deuxième période
3. Pittsburgh, Leiter (3) Edestrand, Woytowich. 7:45
4. Californie, Furguson (6) McKechnie, Redmond. 14:06
Punitions – Shmyr 6:25, Polis 12:28, Apps 19:31, Pinder 19:51.
Troisième période
5. Pittsburgh, Kannageisser (1) Hextall 1:55
6. Californie, Wesbster (3) Redmond, Pinder. 3:31
7. Californie, Johston (2). 14:26
8. Californie, Shmyr (1). 16:31
Punitions – Woytowich 9:09, Watson 12:18, Redmond 18:30.
Lancers:

Pittsburgh	10	16	7–33
Californie	8	16	14–39

Gardiens: Pittsburgh, Binkley. Californie Meloche.
A – 3,293.

HOCKEY
LIGUE NATIONALE
DEMAIN à 8 HEURES P.M.
CHICAGO VS CANADIENS
Billets maintenant en vente au
FORUM

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Demain après-midi, 3h
Winnipeg à Regina
(match demi-final à finir)
Dimanche après-midi, 2h
Ottawa à Hamilton
(match demi-final à finir)

LIGUE NATIONALE

Américaine

Est						
Miami	5	1	1	8.33	163	82
Baltimore	5	2	0	.714	150	55
New York (Jets)	2	5	0	.266	87	165
Nouvelle-Angleterre	2	5	0	.286	84	175
Buffalo	0	7	0	0000	94	216
Centre						
Cleveland	4	3	0	.571	133	145
Pitsburgh	3	4	0	.439	134	159
Houston	1	5	1	.67	75	145
Cincinnati	1	6	0	.143	134	145
Ouest						
Kansas City	5	1	1	.833	166	106
Oakland	5	1	1	.833	185	113
San Diego	3	4	0	.429	133	144
Denver	2	4	1	.333	106	120

Nationale

Est	g	p	n	moy	pp	
Washington	6	1	0	.857	160	90
Dallas	4	3	0	.571	204	145
St-Louis	3	4	0	.429	122	133
New York (Geants)	2	5	0	.286	103	181
Philadelphie	2	5	0	.286	74	180
Centre						
Minnesota	6	1	0	.857	116	59
Chicago	5	2	0	1714	125	118
Détroit	4	2	1	.667	187	138
Green Bay	2	4	1	.333	162	171
Ouest						
San Francisco	5	2	0	.715	165	87
Los Angeles	4	2	1	.667	145	109
Atlanta	3	3	1	.500	162	148
Nouvelle-Orléans	2	4	1	.333	115	172

Dimanche après-midi
Atlanta à Cincinnati
Buffalo à Miami
Cleveland à Pittsburgh
Dallas à St-Louis
Détroit à Denver
Green Bay à Chicago
Houston à Nouvelle-Angleterre
Kansas City à New York (Jets)
Oakland à Nouvelle-Orléans
Philadelphie à Washington
San Diego à New York (Géants)
San Francisco à Minnesota
Lundi soir prochain
Los Angeles à Baltimore

UNIVERSITAIRE Ligue du Québec

Bishop's vs. U. de Sherbrooke
Demain après-midi, 1h
(match final en vue du championnat canadien)

Ligue de l'Ontario

Demain après-midi
U. d'Ottawa vs Western, à London
(match final en vue du championnat canadien)

LIGUE INTERCOLLEGIALE

Senior "A"
Ahuntsic à St-Jean, dim. à 1h
Vieux-Montréal à Trois-Rivières, dim. à 1h
(2èmes parties demi-finales au total des points; Ahuntsic et Trois-Rivières mènent par 17 et 23 points respectivement.)
Senior "B"
Drummondville vs Ste-Thérèse, dim. à 1h
Granby vs André-Grasset, dim. à 1h
(parties demi-finales à finir)
Junior
Trois-Rivières à Notre-Dame, sam. à 1h
Honoré-Mercier à LaSalle, sam. à 1h
(parties demi-finales à finir)
Benjamin
Marieville à Farnham, ce soir à 7h30
Iberville à St-Jean (Marieville), ce soir à 7h30
(dernières parties du calendrier)

MINIME A 8 JOUEURS

Demain à 2h, au parc Loyola
Lachine vs Notre-Dame-de-Grâce
(Finale provinciale, une seule partie)

LIGUE INTERCOLLEGIALE

Senior "B"							
André-Grasset	6	6	0	0	331	19	12
Lionel-Groulx	6	5	1	0	166	39	10
Drummondville	6	4	2	0	92	125	8
Granby	6	3	3	0	82	146	6
Sherbrooke	6	2	4	0	88	139	4
Victoriaville	6	1	5	0	33	171	2
Shawinigan	6	0	6	0	51	198	0
classement final							
Junior							
Notre-Dame	6	5	0	1	240	95	11
LaSalle	6	4	1	1	140	85	9
Honoré-Mercier	6	3	3	0	130	138	6
Trois-Rivières	6	2	4	0	97	172	4
Eudistes	6	0	6	0	98	215	0
(classement final)							
Benjamin							
Notre-Dame-x	4	4	0	0	193	39	8
Iberville	5	4	1	0	104	30	8
St-Jean	5	3	2	0	57	55	6
Marieville	5	2	3	0	92	80	4
Farnham	5	1	4	0	25	111	2
Eudistes-x	4	0	4	0	39	197	0

x-section montréalaise.

Boston écrase St-Louis 6-1

BOSTON (PA) – Le vétéran Johnny Bucyk et la recrue Reggie Leach ont compté deux buts chacun hier soir en conduisant les Bruins de Boston à un gain de 6-1 sur les Blues de St-Louis dans un match de la LNH.

Bucyk a récolté ses 5e et 6e buts de la saison et a raté un truc du chapeau dans le dernier engagement lorsqu'il a lancé sur le poteau des filets.

Leach a donné une avance de 2-0 aux locaux avec son premier but de la saison, puis en a ajouté un autre dans la dernière reprise.

Frank St-Marseille a privé Jerry Cheevers d'un blanchissage avec un retour de lancer à 20 secondes de la fin du match.

Phil Esposito a ouvert le pointage pendant un jeu de puissance au début du match, puis Ace Bailey a marqué son premier but de la saison dans la dernière période.

1ère période
1 Boston: Esposito (8) McKenzie, Stanfield. 4:50
Punitions: W. Plager 4:16, Bordeleau 16:51.
2ème période
2 Boston: Leach (1) Bailey. 3:25
3 – Boston: Rucyk (5) R. Smith. 11:45
Pnitions: D. Smith 6:10, Picard 8:41.
3ème période
4 Boston: Bucyk (6) Stanfield, McKenzie. 3:34
5 Boston: Bailey (1) Boldirev. 4:42
6 Boston: Leach (2) Bailey, Boldirev. 14:14
7 St-Louis: St-Marseille (3) Crisp, Picard. 19:40
Punitions: McKenzie 8:46, Orr 11:06, Awrey, Unger 16:44, Cheevers 20:00.
Lancers par:

St-Louis	9	10	12	27
Boston	13	11	8	32

Gardiens: McDuffe (St-L.), Cheevers (B).
A 14,995.

Sabres 4, Wings 4

DETROIT (PA) – Les Sabres de Buffalo ont comblé un déficit de quatre buts hier soir en annulant 4-4 avec les Red Wings de Détroit dans un match de la LNH.

Steve Atkinson a amorcé le retour des Sabres en déjouant Joe Daley à 14:24 du 2e engagement, puis Richard Martin a profité d'un jeu de puissance pour réduire la marge à 4-2 avant la fin de la reprise.

Les Red Wings ont complètement dominé le jeu jusqu'au premier but des Sabres et il semblait que les longs exercices du nouveau pilote Johnny Wilson allaient porter fruit, mais les locaux ont voulu se contenter de protéger leur avance après les deux premiers buts des visiteurs et Dick Duff, avec son premier but de la saison, ainsi que l'ex-Red Wing Danny Lawson ont marqué dans le dernier engagement.

1ère période
Aucun but.
Punitions: Harris 5:11, Watson 10:48, 19:20.
2ème période
1 – Détroit: Collins (3) Libett, Dionne. 2:41
2 – Détroit: Collins (4) Dionne, Libett. 9:39
3 – Détroit: Delvecchio (2) 11:30
4 – Détroit: Libett (5) 13:32
5 – Buffalo: Atkinson (1) McKay. 14:24
6 – Buffalo: Martin (10) Evans. 15:54
Punitions: au banc du Buffalo servie par Martin 1:59, Evans 8:51, Bergman 15:06, Wall 18:24.
3ème période
7 – Buffalo: Duff (1) Barrie, McKay. 6:44
8 – Buffalo: Lawson (2) Evans, Perreault. 12:49
Punition: Charron 15:30.

LES MENEURS

	b	a	pts
Esposito, Bos.	8	12	20
Gilbert, NY	6	12	18
Hadfield, NY	9	9	18
Orr, Bos.	4	13	17
F. Mahov, Mont.	13	3	16
Mikita, Chi.	4	11	15
Martin, Buf.	10	5	15
Sheehan, Cal.	9	6	15

Paduano-Marcotte: nul

(Le Devoir) – Donato Paduano et Fernand Marcotte se sont livrés, hier soir au centre Paul Sauvé, un combat sensationnel en cours duquel les 6,500 spectateurs présents n'ont pas cessé un seul instant d'applaudir les deux pugilistes qui, après 10 rondes de combat, ont récolté un verdict nul.

La majorité des gens croyaient que Paduano avait légèrement eu le dessus. L'arbitre Tony Bergeron a favorisé Marcotte 48-44, tandis qu'Emile Nadeau (47-47) et Brissette (48-48) ont déclaré un match nul. Un combat revanche, en décembre, serait plus que probable.

Paduano a été le seul boxeur à aller au plancher, soit à la 4ème.

Dans les autres combats qui ont précédé la grande finale, Reynold Cantin a mis hors de combat Jo Jo Jackson à 1.21 de la 8ème. Ce combat a été le moins intéressant de la soirée. Marshall Buthler, a remporté son premier combat professionnel en envoyant Serge Proulx au pays des rêves à la 5ème. Enfin, Marc Gervais a gagné par hors de combat à la 4ème, contre Jasmin Therrien.

Les choix de "M. Lee" à B.B.

Voici les choix de notre sélectionneur pour le programme de ce soir:

1ère course: 1 – Sharmar Alex (2); 2 – Happy Monarch (6); 3 – Mr Parish (7).

2ème: 1 – Follow Abe (6); 2 – Dowin (3); 3 – Morant (5).

Double suggéré: 2-6.

3ème: 1 – Keystone Wish (3); 2 – Bux Mont Pride (5); 3 – Drummond Bye Bye (1).

4ème: 1 – Jonathan D. (7); 2 – Katys Bert (5); 3 – Wana Steam (3); 4 – Scotty Hill (1).

Quinielas suggérées: roulette 7-5-3-1.

5ème: 1 – Relholm Rick (8); 2 – Sigurd (6); 3 – Adios Whisky (3)

6ème: 1 – Sanford Hanover (1); 2 – La Flamme (6); 3 – Frug (3); 4 – Perfect Blend (7).

Quinielas suggérées: 1-6, 1-3 et 1-7.

7ème: 1 – Deo Herbert (5); 2 – Royal Bachelor (4); 3 – Impressive (6).

8ème: 1 – Wind Ding King (3); 2 – Linda Bayama (2); 3 – The Goat (1); 4 – Miss Adioswind (9).

Quinielas suggérées: roulette 3-2-1-9.

9ème: 1 – Bagarreur Dundee (8); 2 – Putman (4); 3 – Dave G. (7).

10ème: 1 – Romeo Flic (6); 2 – Belle Colonial (1); 3 – Muncy Again (3).

ENJEU: $200. EN BANQUE: $57.80

Ce soir, notre sélectionneur mise la somme de $42 ainsi répartie:

3ème course: au mutuel sur le 3, $4-4-0

5ème: au mutuel, sur le 8, $4-4-0

6ème: au mutuel, sur le 1, $4-0-0; sur les quinielas 1-6, 1-3 et 1-7, $6

8ème: sur la quiniela 3-2, $2-0-0

9ème: au mutuel sur le 8, $2-4-4

10ème: sur les exactas 6-1 et 1-6, $4

Une erreur s'est glissée dans notre journal d'hier quant au montant en banque pour "M. Lee". Il a par ailleurs choisi jusqu'à date 30 gagnants en 110 courses pour la moyenne de 27.5%.

Trevino: 65

MEXICO (PA) – Lee Trevino a joué hier une exceptionnelle ronde de 65, sept coups sous la normale, pour se hisser en tête, par la marge de trois coups devant ses plus sérieux rivaux, à l'issue de la première ronde de l'omnium mexicain présenté sur le difficile parcours du golf de Mexico.

Billy Maxwell, Rocky Thompson, Ernesto Prez Acosta, Juan Neri et Angel Gallardo ont présenté hier des cartes de 68, soit un coup de mieux que M. H. Sikes.

Le Canadien Gary Cowan, champion amateur des Etats-Unis, a très bien fait en jouant 71, soit 10 coups de moins que le Torontois Al Balding qui est loin derrière.

LES LIONS SONT LÂCHÉS

Peugeot conçoit, construit, pilote et améliore des voitures depuis 80 ans. Par l'excellence de ses produits, Peugeot s'est taillé une place parmi les plus importantes compagnies européennes.

La Peugeot 504

allie confort et sécurité à une tenue de route impeccable. Elle offre:

- suspension à quatre roues indépendantes
- freins à disque aux quatre roues
- vitesse maximale de plus de 100 m.p.h.
- toit ouvrant
- sièges totalement inclinables
- pneus Michelin à carcasse radiale



$3,895*

La nouvelle Peugeot 304

Sedan 4 portes qui se manie comme une voiture-sport.

$2,750*



- suspension à quatre roues indépendantes
- sièges totalement inclinables
- traction avant
- freins à disque
- pneus Michelin à carcasse radiale

La nouvelle familiale Peugeot 304– $3,050* *Prix de détail suggéré au port d'entrée.

RÉGION DE MONTRÉAL : Roger Automobile, Les Grands Garages du Québec; Gérard Godin, Inc.; Sigi Motors ltd.
RÉGION DE QUÉBEC: Garage Bolduc, Inc.
PROVINCE DU QUÉBEC :
AMOS - Trudel S/Station; CHOMEDAY - Lavigueur Auto, Inc.; DRUMMONDVILLE - Valois & Frères Auto, Inc.; ILE PERROT - Garage Poulin Enrg.; JOLIETTE - Drainville Automobile; JONQUIÈRE - Fortin et Fortin Limitée; LÉVIS - Lachance Auto Enrg.; LONGUEUIL - Verchères Auto Inc.; MATANE - Dumas Service Gulf; MONT-LAURIER - Claude Automobile Inc.; PLESSISVILLE - Clément Roy; POINTE GATINEAU - Bellehumeur Automobile; RIMOUSKI - Garage Ernest Landry; RIVIÈRE-DU-LOUP - Garage Windsor; ST-HUBERT - St-Hubert Auto Centre; ST-HYACINTHE - Angers Automobile Ltée; ST-GEORGES-DE-BEAUCE - Garage Lionel Morin; ST-PATRICE - Blais Auto Parts; STE-ROSE - Québec Autorama, Inc.; SHAWINIGAN - Raymond Desaulniers S/Station; SHERBROOKE :Gilles Lemire, Inc.; TROIS-RIVIÈRES - Garage Charest & Frères, Inc.; WATERLOO : Philip's Auto Service; GRANBY - Garage Brunelle.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. — Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette — Gérald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton — Jean-Louis Tétrault
Michel Green — Paul Cartier
J.A. Albert Brulotte
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Administration du personnel :
- évaluation des emplois
- compensation de la gérance
- relations ouvrières
- salaires
- structures
- promotion

PERREAULT & ASSOCIÉS
381-5811

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



Vous voulez connaître les avantages d'avoir une salle de montre à la Place Bonaventure... demandez à vos compétiteurs!

Les 850 marques de commerce représentées sur les différents étages du Centre de Commerce en Gros de la Place Bonaventure groupent sûrement plusieurs de vos nombreux compétiteurs, que vous soyez acheteur ou vendeur et quelle que soit votre spécialité.

Mais quel compétiteur vous fera part de son secret?

Plusieurs! Après les conversations à demi-mots qu'ils ont eues avec les nombreux acheteurs qu'ils rencontrent chaque jour dans leurs salles de montre, ils sont en mesure de vous dire comment une salle de montre à la Place Bonaventure vous permet d'exposer plus de marchandises à plus d'acheteurs venus de plus d'endroits différents que s'ils s'étaient installés n'importe où ailleurs au Canada. Il se peut aussi qu'ils mentionnent le fait que des milliers d'acheteurs participent régulièrement aux Semaines spéciales de Marché, qui contribue à accentuer l'importance et le rythme des activités courantes.

Raconter tout cela à un compétiteur, ce serait de la pure folie? Cependant vos compétiteurs savent fort bien que dès le moment où vous vous serez installé à la Place Bonaventure vous viendrez grossir les rangs des fournisseurs. Et un plus grand nombre de fournisseurs attirent évidemment encore plus d'acheteurs. Et plus il y a d'acheteurs, meilleures sont les affaires pour tout le monde.

Venez vous installer à la Place Bonaventure, et vous ne vous demanderez plus à quoi tient le succès de vos compétiteurs. Vous serez trop occupé vous-même à vous féliciter de votre succès personnel.

Pour de plus amples renseignements concernant votre participation à l'action du Centre de Commerce en Gros, composez le no 395-2233.

Place Bonaventure
Montréal

Ce n'est pas seulement l'un des plus grands édifices au monde. C'est aussi le plus vaste univers dans un seul édifice.